



HAL
open science

Généalogie de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod : entre agriculture, artisanat et industrie, étude d'une famille de Couthenans (Pays de Montbéliard)

Brice Thomas

► **To cite this version:**

Brice Thomas. Généalogie de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod : entre agriculture, artisanat et industrie, étude d'une famille de Couthenans (Pays de Montbéliard). Histoire. 2023. dumas-04282122

HAL Id: dumas-04282122

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04282122>

Submitted on 13 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Diplôme d'université

Généalogie et Histoire des familles

**Généalogie de Jacques DORMOY et Marie Marguerite BILLOD :
entre agriculture, artisanat et industrie, étude d'une famille de Couthenans
(Pays de Montbéliard)**



Brice THOMAS

Mémoire de DU Généalogie et Histoire des familles

Sous la direction de Stéphane COSSON

2023

*En mémoire de ma mère, Marie-France Thomas,
et de sa mère, Marguerite Dormoy*

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier les enseignants du diplôme universitaire *Généalogie et Histoire des familles*, de l'Université de Nîmes, et tout particulièrement, M. Cosson.

Je souhaite aussi remercier tout personnellement les agents des archives départementales de Haute-Saône pour leurs conseils et l'accompagnement dans mes recherches archivistiques ainsi que les agents des archives départementales du Doubs et des archives municipales de Montbéliard.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance à Gilles Julien Arnaud. Son soutien et ses encouragements ont été d'une grande aide.

Enfin, je remercie mon frère, Anthony Thomas, pour son soutien moral et son aide précieuse lors des recherches aux archives de Vesoul.

Introduction

« Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers n'étaient pas des papiers, mais des vies d'hommes ». Ces mots de Jules Michelet soulignent qu'une personne continue à vivre à travers la mémoire des archives. Rechercher, confronter et analyser ces documents sont les caractéristiques du généalogiste dans sa quête pour restituer une histoire familiale. Étudier la généalogie d'une famille, c'est explorer un fil de l'histoire individuelle inhérent du tissu de l'Histoire.

Mon choix d'étude se porte sur le couple Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod, mariés à Couthenans, en Haute-Saône, le 23 février 1843. Ce sont mes quadrisaïeux de ma branche maternelle, soit les ascendants de ma grand-mère, Marguerite Dormoy. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai travaillé essentiellement à la reconstitution de cette lignée. Ce mémoire exige une étude de famille plus complète que de retracer une liste de noms de nos ancêtres. Je consacre ce mémoire à cette généalogie en souvenir des anecdotes de ma grand-mère sur son passé et de mon attachement envers elle. Couthenans est un village de culture protestante situé en France depuis la Révolution française. Aujourd'hui, il est partie intégrante du Pays d'Héricourt, non loin de la ville de Montbéliard. Sous l'Ancien Régime, cette dernière était le centre administratif, politique, économique et culturel d'une principauté du même nom.

Le mot *pays* désigne un espace géographique dont l'influence culturelle et historique délimite l'espace de cette étude. Cette dénomination réfère à une identification communément adoptée. La ville est au cœur de cette aire d'influence. Selon Eugen Weber, le terme *pays* signifie « terre natale »¹. C'est un territoire dans lequel les habitants partagent un sentiment d'appartenance et dans lequel ils reconnaissent une entité culturelle commune. Il ne doit pas être entendu au sens strict du terme, c'est-à-dire celui d'État.

De nos jours, le Pays de Montbéliard correspond à un découpage administratif comme le Pays d'Héricourt. Le périmètre de ce dernier se délimite presque à l'ancienne seigneurie du même nom et celui de Montbéliard à l'ancien comté. Toutefois, la culture de ces deux aires est commune et portée par la ville de Montbéliard dans le cadre de la principauté. Couthenans est un village de l'ancien comté puis il est devenu un acteur économique au cœur du Pays d'Héricourt avec sa manufacture de textile. Dans le cadre de ce mémoire, nous retiendrons

¹. Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, Paris, 1983, p. 77.

Couthenans comme un village du Pays de Montbéliard en raison de son passé au cœur de la principauté. Le Pays d'Héricourt est une entité au cœur de cette aire d'influence et historique.

L'étude d'une famille ne peut se dissocier de la connaissance de l'histoire du territoire dans lequel elle évolue. Comprendre cette histoire conduit à mieux appréhender ces individus dont la vie renait dans les archives. Elle se limite à deux bornes chronologiques. L'ascendance est étudiée jusqu'aux portes du XVII^e siècle et la descendance jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ce choix est réfléchi. En effet, la seule consultation des registres paroissiaux est insuffisante pour reconstituer un cercle familial à partir du XVIII^e siècle. Ils sont peu renseignés et le nombre important d'homonymes nécessite de consulter d'autres documents pour s'assurer d'une lignée. Plus on remonte le temps, moins les archives offrent des informations sur la population. Concernant la descendance, il est décidé à ne pas l'étudier au-delà de 1945 pour des raisons de protection des données des individus. La dernière génération étudiée est née aux alentours des années 1900. Neuf générations sont abordées dans ce mémoire. Cette étude de famille tente de déterminer l'évolution patrimoniale et professionnelle du XVIII^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale de la parenté de Jacques Dormoy (1811-1887) de Couthenans.

Dans un premier temps, elle se consacre à une rétrospective de Couthenans au cours des âges et sa contextualisation dans une région dont l'histoire et la géographie marquent la destinée de ses habitants. La seconde partie retrace, à travers les documents des archives, la vie de Jacques Dormoy et de Marie Marguerite Billod. Leur descendance est étudiée dans une troisième partie. La dernière partie est consacrée à la ligne agnatique de Jacques Dormoy.

Partie I. Couthenans, de la principauté de Montbéliard au canton d'Héricourt

« L'homme est histoire. » Ces mots des sociologues Michel Bonetti et Vincent de Gaulejac soulignent que la vie d'une personne est partie intégrante de son individualité et de la société dans laquelle il vit. Un individu se construit à partir « des événements personnels qu'il a vécus et qui forment la trame de sa biographie, histoire singulière et unique, et [...] des éléments communs à sa famille, à son milieu, à sa classe d'appartenance qui le positionnent comme un être sociohistorique² ». En généalogie, la reconstitution de l'ensemble de ces événements et de ces éléments propres à chaque personnage d'un arbre est complexe. Toutefois, à partir des sources que nous avons en notre possession, nous pouvons proposer une histoire partielle de leur vie. Cette dernière s'inscrit dans un contexte géopolitique, économique, culturel et historique lié à son territoire, ainsi qu'à un contexte global.

Étudier une histoire de famille nécessite de connaître l'histoire de ce territoire afin de s'approcher au plus près de l'individu. Cette première partie a pour objectif de présenter le village de Couthenans, de ses origines à nos jours, ainsi que de proposer brièvement l'histoire de sa région dont on observe des conséquences sur la vie des membres de cette famille.

Chapitre 1. Le village de Couthenans, de ses origines à nos jours

1.1 Étymologie du nom Dormoy

D'après, les recherches conduites dans le cadre de cette étude de la famille Dormoy, elle est installée à Couthenans au moins depuis le XVII^e siècle et ses membres y sont restés sédentaires jusqu'au XX^e siècle. Après la Première Guerre mondiale, Charles Dormoy s'installe à Saint-Valbert, hameau de la commune d'Héricourt. Celui-ci est situé sur le chemin vicinal entre les communes de Couthenans et d'Héricourt, non loin de la manufacture de textile Méquillet-Noblot. D'après les documents en notre possession, nous supposons la date de l'installation de cette famille dans ce village de Couthenans, mais nous ne pouvons pas la confirmer.

Selon le dictionnaire étymologique des noms de famille³, le nom Dormoy a pour origine l'orme. Cette dénomination peut désigner un bois d'ormes proche de l'habitation ou préciser

2. Michel Bonetti, Vincent de Gaulejac, « L'individu, produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet », *Espaces Temps*, n° 37, « Je et moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme », 1988, p. 55-63.

3. Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, 1997.

une localit , celle d'Ormoy. Plusieurs villages en France portent ce nom comme en Haute-Sa ne, en Haute-Marne ou en Essonne. L'origine exacte de cette d nomination pour cette famille ne peut  tre  tablie, mais nous pouvons  mettre l'hypoth se qu'elle trouve son sens dans une de ces explications.

1.2 Un village de la porte d'Alsace

De nos jours, Couthenans est un village de 707 habitants⁴ localis  dans le d partement de la Haute-Sa ne, au nord de la r gion Franche-Comt . Il d pend du canton d'H ricourt, aussi nomm  « Pays d'H ricourt ». Il est  loign  de quelques kilom tres des villes de Belfort (Territoire de Belfort) et de Montb liard (Doubs) ainsi que de la fronti re suisse. Cet ensemble de villes se situe au centre d'une zone g ographique d sign e par la « porte d'Alsace ».



Figure 1 : Situation de Couthenans dans l'aire urbaine Belfort-Montb liard-H ricourt-Delle^{5 6}

Dans son essai g ographique, Bernard D zert d finit cet espace comme une « zone de contact⁷ », situ e entre les pays rh nans et la France. Cette situation g ographique favorise les  changes  conomiques et le passage des arm es. Louis XIV y installe un verrou en renfor ant la citadelle de Belfort apr s la conqu te de l'Alsace. Cette appellation de porte, en dehors du seul aspect militaire, trouve son sens comme le d montre Andr  Gibert dans son ouvrage

4. INSEE, statistiques et  tudes, recensement de la population [en ligne], consult  le 17 novembre 2022 sur <https://www.insee.fr/fr/information/2008354>.

5 G oportail, L'Institut national de l'information g ographique et foresti re (IGN) [En ligne] consult  le 12 f vrier 2023, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>.

6 Le village de Couthenans est indiqu  sur la carte par la fl che orange et sur la carte de France, en rouge.

7. Bernard D zert, *La Croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace*, Soci t  d' dition d'enseignement sup rieur, Paris, 1969, p. 10.

consacré à ce territoire⁸. Cette région connaît un essor industriel dû à la présence de la forêt, de l'eau et des ressources minières⁹. Par exemple, en 1586, des forges ont été construites à Chagey, à proximité de Couthenans¹⁰. La présence de nombreux moulins encourage cette expansion industrielle.



Figure 2 : Carte de Couthenans en 1750

En effet, Bernard D  zert d  montre par son   tude que les premiers sites industriels s'installent en lieu et place de moulins. L'exemple le plus connu est celui de la famille Peugeot qui construit,    la fin du XVIII   si  cle, un atelier de fabrication textile    proximit   d'un moulin familial. L'acquisition des moulins d'H  rimoncourt et de Valentigney (Doubs), proches de Montb  liard, lance les d  buts de la m  tallurgie de cette famille avant celle de l'automobile. Couthenans compte deux moulins    la fin du

XVIII   si  cle (voir figure 2¹¹). Celui situ   au lieu-dit de Chevret est achet   en 1809 par Georges Noblot pour installer une aci  rie. En 1818, le moulin est transform   en filature m  canique actionn  e par la force hydraulique. En 1860, elle comptabilise 296 ouvriers¹² alors que 275 habitants vivent    Couthenans¹³. En 1865, cette manufacture devient uniquement un tissage m  canique. L'activit   de cette usine cesse d  finitivement en 1965, faisant ainsi revenir Couthenans dans une   conomie principalement rurale. Sa proximit   avec les villes industrielles de Belfort et Montb  liard favorise une croissance d  mographique. Couthenans devient un village-dortoir.

1.3 Toponymie de Couthenans

Plusieurs sens quant    l'origine du nom de Couthenans sont propos  s. Selon Charles Duvernoy¹⁴, il trouve ses racines dans la pr  sence de nombreux ruisseaux. Le principal cours

⁸. Andr   Gibert, *La Porte de Bourgogne et d'Alsace (trou  e de Belfort)*, Armand Colin, Paris, 1930.

⁹. Bernard D  zert, *La Croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace, essai g  ographique sur la formation d'un espace r  gional en fonction de l'attraction industrielle*, tome 55, Soci  t   d'  dition d'enseignement sup  rieur, Paris, 1969, p. 2.

¹⁰. Claude Canard, *Chagey : la premi  re forge du Pays de Montb  liard*, SEM, bulletin n   118, Montb  liard, 1996, p. 47    94.

¹¹. Gallica, Biblioth  que nationale de France, carte de la principaut   de Montb  liard par Joseph-Fr  d  ric Fallot [en ligne], consult   le 12 f  vrier 2023 sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53027864j/f1.item.zoom>.

¹². AD70, 9M1, situation industrielle du canton d'H  ricourt au 19 mai 1860.

¹³. AD70, 6M285, recensement de la population pour l'ann  e 1861 de la commune de Couthenans.

¹⁴. Charles Duvernoy, *Recherches   tymologiques sur les noms de lieux du Pays de Montb  liard*, imprimerie Deckherr, Montb  liard, 1834, p. 10 [en ligne], consult   le 10 d  cembre 2022 sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5742310t/f11.item>.

d'eau est celui de la Carpière, un affluent de la Lizaine. Il est rejoint au cœur du village, dans la partie basse par un ruisseau provenant de Coisevaux. La jonction des eaux provoquerait une zone marécageuse. *Coth* ou *Koth* signifie en allemand « boue », et *an*, « habitation ». De ce fait, Couthenans signifierait « habitation dans la boue ». Cependant, selon le dictionnaire des communes de la Haute-Saône¹⁵, le nom de Couthenans trouve son origine du nom de personne germanique Godin, latinisé en *Cotinus*. Le suffixe *ingos* aurait été présent dans les premières appellations de ce lieu, ce qui signifierait le clan de Godin.

La première mention de Couthenans date de 1257 sous la dénomination de *Cothenans* puis en 1290, ce village est nommé *Quottenans*. À partir de 1300, l'appellation de Couthenans se fixe dans les différents écrits¹⁶, sous la forme orthographique *Coutenans*. Ce village aurait été fondé aux environs de l'an mille. Avant d'être intégré en 1583 au comté de Montbéliard, le village est vendu et donné successivement à plusieurs seigneurs de la région. En 1257, les droits sur le fief de Couthenans sont vendus par l'abbaye de Lure à Richard de Belfort, fils de Guillaume de Roppe, vassal du comte de Montbéliard. En 1290, Hugues de Bourgogne le reçoit du comte de Bourgogne. En 1349, le duc de Bourgogne, Eudes IV, le rend à Jeanne de Montbéliard, fille de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et comte de Belfort. À partir de cette date, le village est dans le domaine des comtes de Montbéliard, mais il forme une seigneurie détenue par la famille nommée de Couthenans. Aux environs de la moitié du XVI^e siècle, la seigneurie appartient aux seigneurs du Magny-Danigon. Ces derniers vendent Couthenans en 1583 au comte Frédéric de Wurtemberg. Le 4 novembre de la même année, les villageois de Couthenans sont affranchis par le comte de Montbéliard¹⁷.

Jusqu'en 1793, Couthenans suit la destinée du comté de Montbéliard et de la principauté du même nom. L'intégration à la France place le village successivement dans le département de la Haute-Saône le 10 octobre 1793, puis le 9 décembre dans celui du Doubs, le 29 juin 1797 dans le département du Mont-Terrible, en 1800 dans celui du Haut-Rhin. En 1816, il est de nouveau incorporé dans le Doubs. Il rejoint la Haute-Saône le 26 mars 1829¹⁸.

¹⁵. *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, Vesoul, 1970, p. 304.

¹⁶. *Ibidem*.

¹⁷. *Ibidem*.

¹⁸. *Ibidem*.

Chapitre 2. Du comté à la principauté de Montbéliard : une terre entre deux entités politiques

2.1 Un Pays stratégique

Henri III, empereur du Saint-Empire romain germanique, crée le comté de Montbéliard en 1042. À la fin du XIV^e siècle, il appartient à la famille de Montfaucon ainsi que les seigneuries de Granges-le-Bourg, Clerval, Passavant, Étobon et Porrentruy. En 1407, la comtesse Henriette de Montfaucon épouse Eberhard IV de Wurtemberg¹⁹. Ce mariage ne conduit pas à l'intégration du comté de Montbéliard et ses dépendances à celui de Wurtemberg. Ils conservent chacun leurs coutumes, leurs droits et leur langue. Cependant, la culture germanique influence cette région. En 1495, l'empereur Maximilien I^{er} élève le comté de Wurtemberg en duché. À partir de cette date, les textes mentionnent le comté de Montbéliard par le terme de principauté.



Figure 3 : Carte de la principauté de Montbéliard par Heinrich Schickhardt en 1616²⁰

¹⁹. *Le Pays de Montbéliard, du Wurtemberg à la France, 1793*, SEM, Montbéliard, 1992, p. 15.

²⁰. *Quelques enseignements tirés de la carte de H. Schickhardt*, SEM, mémoire n° 120, Montbéliard, 1997.

La position géographique stratégique de ce territoire au cœur de la porte d'Alsace conduit à une multitude de conflits. En 1444, le fils du roi Charles VII tente de conquérir le comté de Montbéliard. En 1534, François I^{er} l'achète au duc Ulrich VI. L'année suivante, l'empereur Charles Quint contraint le duc à le racheter. De 1633 à 1651, les troupes françaises investissent la principauté de Montbéliard (le comté et les quatre seigneuries) à la suite de la demande de protection par le prince au roi Louis XIII. La politique d'expansion vers l'Est de Louis XIV confirme la position stratégique de ce territoire et conduit à une occupation de longue durée. En effet, il conquiert l'Alsace en 1648 puis la Franche-Comté en 1674. La principauté de Montbéliard sépare les deux nouvelles conquêtes du roi.

En 1676, il décide de l'occuper. Le 31 août 1680, le parlement de Besançon déclare la principauté de Montbéliard au sein du royaume de France puisqu'elle fait partie de la Bourgogne. Le prince devient un vassal du roi de France. Le traité de Ryswick du 30 octobre 1697 confirme la possession de la principauté au duc. Son territoire est découpé en deux parties distinctes. Le comté de Montbéliard et la seigneurie d'Étobon sont des terres du Saint-Empire romain germanique. Les Quatre Terres (seigneuries de Blamont, Héricourt, Clémont et Châtelot) sont confirmées dans le comté de Bourgogne, soit dans le royaume de France. Le roi de France souhaite que le duc reconnaisse sa souveraineté sur les seigneuries. Les troupes françaises les occupent en 1700 pour le contraindre, puis à plusieurs reprises à partir de 1723. À cette date, les biens du prince sont mis sous séquestre. Le traité de Versailles de 1748 lui en rend la jouissance, mais il doit prêter hommage au roi de France²¹. Les Quatre Terres sont, à partir de cette date, intégrées au royaume de France, contrairement au comté de Montbéliard.

Le village de Couthenans, limitrophe à Héricourt, est situé dans le Saint-Empire romain germanique au même titre que le comté. Même si la principauté de Montbéliard conserve son entité avec les quatre seigneuries et le comté, une frontière s'installe en son cœur. La Révolution française entérine la volonté des rois de France en intégrant définitivement la principauté à la France en 1793.

2.2 La principauté de Montbéliard : terre protestante

En 1517, la publication des 95 thèses de Martin Luther marque le début de la Réforme protestante. Elle est diffusée à travers le Saint-Empire romain germanique par des théologiens.

²¹. *Le Pays de Montbéliard, du Wurtemberg à la France, 1793*, SEM, Montbéliard, 1992, p. 25 à 26.

Elle est introduite en 1524 à Montbéliard par le duc Ulrich VI de Wurtemberg. Le protestantisme devient la religion des sujets de la principauté en 1555, lors de la paix d'Augsbourg, par le principe que la religion du prince s'applique à l'ensemble de ses vassaux et sujets²². À cette date, Georges I^{er} de Wurtemberg est de confession luthérienne. La religion majoritaire et quasi unique de la principauté de Montbéliard est le protestantisme de la confession d'Augsbourg depuis 1555²³.

La principauté compte quelques anabaptistes venus principalement de Suisse. L'anabaptisme est un courant radical de la réforme protestante. Afin d'encourager l'élevage bovin, facilité par la présence de nombreuses prairies, les princes de Montbéliard invitent des fermiers anabaptistes à s'installer dans les villages de la principauté à partir du XVIII^e siècle. La famille Graber s'installe à Couthenans et devient, à la fin du XIX^e siècle, la seule famille de ce village à élever des bovins.

Le culte catholique est présent dans quelques villages de la principauté, mais surtout à la suite de la volonté du roi de France après sa prise de possession des seigneuries. En effet, la présence d'un État réformé entre l'Alsace et la Franche-Comté, conquises respectivement en 1648 et 1674, irrite Louis XIV. En 1699, il occupe militairement la seigneurie d'Héricourt, territoire de la principauté faisant partie de la Franche-Comté, et y impose le culte catholique. Le *simultaneum*, c'est-à-dire le partage de l'église aux deux confessions, est instauré en 1700 dans les églises d'Héricourt et de Chagey. Couthenans dépend de la paroisse de Chagey, mais le village possède son temple. Contrairement à celui de Chagey, il n'est pas concerné par le *simultaneum* puisque Couthenans est dans le comté de Montbéliard, terre du Saint-Empire romain germanique.

En 1790, 95 % de la population du Pays de Montbéliard est protestante. Ce chiffre est de 77 % en 1850 et de 51 % en 1900. Selon Jean-Marc Debard, la hausse du nombre de catholiques est la conséquence de l'industrialisation par l'installation sur ce territoire de nombreux ouvriers non originaires du Pays de Montbéliard²⁴. Le recensement de la population de 1851 est le seul à mentionner la question religieuse. Couthenans compte 249 protestants de la confession d'Augsbourg, 27 catholiques et 23 mennonites pour un total de 299 habitants²⁵.

²². *Ibidem*.

²³. *Ibidem*.

²⁴. Jean-Marc Debard, *Protestants et catholiques du Pays de Montbéliard et de Franche-Comté au XIX^e siècle : des rapports difficiles, une histoire polémique*, Société d'émulation de Montbéliard, bulletin n° 103, Montbéliard, 1980, p. 66.

²⁵ AD70, 6M-285, recensement de la population, Couthenans, 1851.

Chapitre 3. Couthenans et la guerre

3.1 La guerre de 1870-1871

Du 19 juillet 1870 au 21 janvier 1871, un conflit oppose la France à la Prusse²⁶. La région de Belfort-Montbéliard a été le siège de batailles pendant cette guerre. Du 15 au 17 janvier 1871, l'une d'elles se déroule dans la campagne d'Héricourt et elle se solde par une défaite française.

Dans un contexte européen tendu et de la dominance du nationalisme, la France déclare la guerre à la Prusse. En raison d'une mauvaise préparation de l'armée et des décisions stratégiques, l'empereur Napoléon III capitule le 2 septembre 1870 à Sedan. Deux jours après, la Troisième République est proclamée, mais la guerre continue. Le 20 septembre 1871, l'armée prussienne assiège Paris. Le 26 janvier 1871, la signature à Versailles d'un traité de paix préliminaire met fin à ce conflit. Il est confirmé par le traité de Francfort le 10 mai 1871. La Prusse obtient l'Alsace et la Moselle. Belfort et ses environs, territoire de Haute-Alsace, restent en France. Le siège de la ville a commencé le 3 novembre 1870. L'ordre formel du gouvernement au colonel Denfert-Rochereau de quitter la citadelle, alors qu'elle résiste toujours, met fin au siège le 18 février 1871.

Pour soutenir le siège de Belfort, le gouvernement envoie l'armée de l'Est en décembre 1870 afin de libérer la ville et couper les lignes arrière de l'ennemi. L'armée prussienne occupe la région depuis le mois de novembre 1870. Elle entre dans la ville d'Héricourt le 7 de ce mois et le 8 à Montbéliard sans rencontrer de résistance. Selon le pasteur Pierre-Frédéric Beurlin, l'absence de garnisons et de fortifications a simplifié la prise de ces villes²⁷. L'armée de l'Est arrive à Clerval, à une trentaine de kilomètres de Montbéliard, fin décembre. Le 9 janvier 1871, la bataille de Villersexel est une victoire française. L'armée prussienne décide de se replier le long de la Lizaine sur une ligne de front d'une vingtaine de kilomètres entre Frahier et

²⁶. François Roth, *La Guerre de 1870*, Pluriel, Paris, 1990.

²⁷. Pierre-Frédéric Beurlin, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt*, bibliothèque de Montbéliard, manuscrit 215, 1889, p. 259.

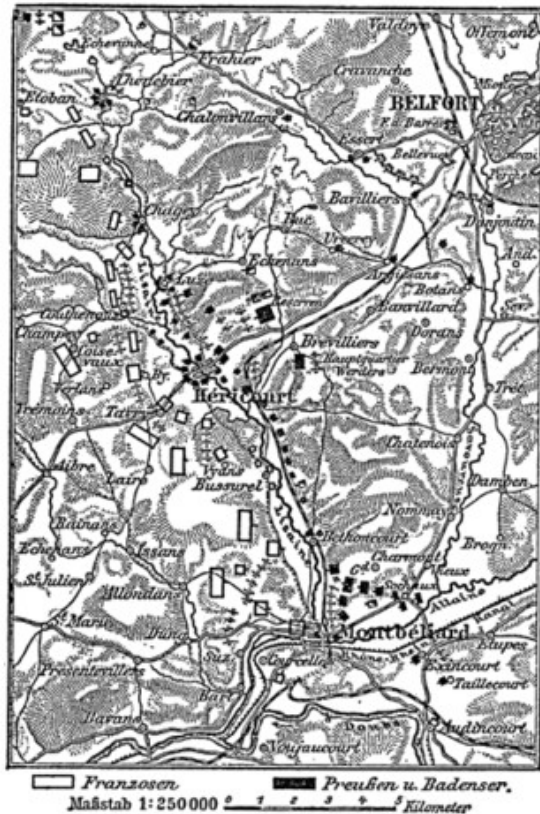


Figure 4 : Carte de la ligne de front de la bataille d'Héricourt (collection privée). En blanc, les positions françaises et en noir, les positions prussiennes.

de feu des combats. Étant donné la résistance prussienne et l'impossibilité de délivrer la ville de Belfort, l'armée de l'Est se retire vers Besançon le 18 janvier 1871.

3.2 Les deux guerres mondiales

L'objectif de ce paragraphe n'est pas de détailler tous les événements de ces deux conflits mondiaux, mais d'y positionner Couthenans et sa région. La Franche-Comté est loin de la ligne de front lors de la Première Guerre mondiale. Couthenans ne subit pas les réquisitions et les dommages de la guerre de 1870. Toutefois, les hommes du village partent grossir les rangs de l'armée française. Les garnisons de Belfort sont envoyées, lors du premier mois de la guerre, en Alsace. À partir du mois de septembre 1914, les troupes sont envoyées pour la Champagne. Toutefois, il est à souligner que les premiers soldats morts de cette guerre, Jules André Peugeot (français) et Albert Mayer (allemand), sont tués à Joncherey (Territoire de Belfort) le 2 août 1914.

²⁸. *Ibidem*.

Montbéliard. Elle occupe la rive gauche de la Lizaine, entre Montbéliard et Héricourt, en appuyant ses positions sur le monticule du chemin de fer. L'armée française arrive le 13 janvier dans ce secteur, et repousse l'ennemi le 15 janvier des villages de Bussurel, Vyans, Tavey, Coisevaux, Couthenans et Étobon et prend position sur la rive droite de la rivière. Pendant trois jours, les combats sont acharnés, particulièrement entre Héricourt et Chagey. Selon le pasteur Pierre-Frédéric Beurlin, « trois maisons et deux granges à Bussurel, trois maisons à Vyans, une maison à Étobon, une maison à Chenebier, et la filature de chanvre de Saint-Valbert [...] et une maison située sur le territoire d'Héricourt²⁸ » sont détruites. De ce constat, le nombre de destructions de bâtiments est plutôt faible en comparaison à la puissance

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Couthenans est loin des zones de conflits. Des bombardements ont lieu principalement à Belfort et à Montbéliard, dans les quartiers industriels et des gares. La particularité de la région réside dans le fait qu'elle est située dans la zone dite « interdite ». En effet, à la signature de l'armistice le 22 juin 1940, la France est découpée en plusieurs zones. L'Alsace et la Moselle sont annexées au Reich. Le Nord du pays est en zone occupée et une large partie Sud est en zone libre. À ces découpages s'ajoute une ligne à l'Est, dite « ligne du Führer » qui relie la Somme à la frontière suisse. Les territoires situés entre cette ligne et les départements annexés forment une zone « interdite », aussi nommée « zone réservée »²⁹ où sont situés les départements de la Franche-Comté. Hitler souhaite germaniser ce territoire. Le 9 juillet 1940, le franchissement de cette ligne est interdit en dehors de quelques exceptions. Puis, le commandement allemand assouplit les modalités de passage en mai 1941. En décembre 1941, il supprime les postes de contrôle. Néanmoins, l'interdiction de franchissement de la ligne demeure jusqu'au 1^{er} mars 1943.

À partir du printemps 1944, les populations de Franche-Comté subissent des représailles et une répression nazie et vichyste sévère. Les nazis fusillent quarante hommes du village d'Etobon le 27 septembre 1944 en réponse aux actes de sabotages de la résistance et à la mort d'un général nazi. Etobon est libéré le 18 novembre. Jusqu'à cette date, les habitants ont dû subir tous les jours les brimades, les vols et les travaux forcés.

Après le débarquement en Normandie, le 6 juin 1944, Paris est libérée le 25 août, la capitale franc-comtoise, Besançon, l'est le 8 septembre et le 12 concernant la ville de Vesoul. Ensuite, une ligne de front s'installe dans la région de Belfort et Montbéliard. Jusqu'à la fin du mois de novembre 1944, l'armée du général de Lattre de Tassigny affronte l'armée allemande. Héricourt est libérée le 18 novembre et Belfort, le 25 novembre 1944.

²⁹. Université de Franche-Comté, En direct, Vers une histoire de la « zone réservée » en France [En ligne] consulté le 02 mars 2023 sur <https://endirect.univ-fcomte.fr/publication/vers-une-histoire-de-la-%E2%80%AFzone-reservee%E2%80%89-en-france/>.

Partie II. La famille Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod

Jacques Dormoy est le point de départ de cette étude. À partir des archives à notre disposition, nous allons essayer de reconstituer sa famille, son parcours de vie et son patrimoine. Son acte de mariage communique des informations sur sa naissance, ses parents, sa profession et son lieu de vie. À partir des recensements de la population, nous pouvons établir qu'il a vécu toute sa vie à Couthenans. Les dates de décès de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod sont déterminées à partir de la consultation des tables décennales des décès de la commune de Couthenans. Le parcours militaire est connu par la consultation des archives militaires des conseils de révision de la Haute-Saône ainsi que par une recherche dans les archives communales, où sont conservés les recensements militaires.

Reconstituer le patrimoine de ce couple nécessite d'étudier plusieurs sources différentes. Tout d'abord, la consultation de la table des successions et absences nous oriente vers la déclaration de mutation par décès. Ce document est une photographie de la situation patrimoniale d'un individu à son décès. De plus, il contient des informations sur les héritiers et il précise si le défunt a laissé un testament. Pour dessiner une évolution du patrimoine tout au long de sa vie, nous pouvons nous référer aux matrices de propriétés et au cadastre napoléonien. Les archives notariales apportent des précisions sur les transferts des biens et les contrats passés dans le cadre des événements de la vie comme un contrat de mariage, un testament ou un inventaire après décès.

À partir de l'ensemble de ces sources, la vie de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod se dessine et nous éclaire sur leur famille, leur condition sociale et leur destinée. Leur mariage en 1843 est l'union de deux familles paysannes dans un village où l'agriculture n'apporte pas les revenus suffisants. Exercer plusieurs professions est une nécessité d'autant plus que la famille à nourrir est nombreuse. Toutefois, la transmission et la possession d'un patrimoine sont une valeur qui guide les choix de Jacques au cours de sa vie.

Chapitre 4. L'union entre deux familles de cultivateurs-artisans

Un seul mariage est célébré à Couthenans pendant l'année 1843. L'adjoint au maire, Pierre Ferrand, unit Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod dans la maison commune de Couthenans le 23 février de cette année. L'acte rédigé par l'officier de l'état civil nous indique les dates de naissance et les noms des parents de chacun des jeunes mariés, ainsi que les professions (voir annexe 1).

4.1 Jacques Dormoy : cultivateur et charpentier

4.1.1 Naissance à Couthenans le 18 novembre 1811

Jacques Dormoy est né le 18 novembre 1811 à Couthenans à 15 heures. Son père, Pierre Jacques, est décédé le 2 mai 1842 à Couthenans, quelques mois avant le mariage de son fils. Il exerçait la profession de maréchal-ferrant comme l'acte de naissance et l'acte de mariage de son fils le précisent. Ces deux documents administratifs le nomment de deux façons différentes. Le prénom de Pierre Jacques apparaît sur l'un et celui de Jacques sur le second. Sa mère est Catherine Lods. Aucun des deux actes ne mentionne sa profession.

La naissance de Jacques est déclarée à la mairie de Couthenans le lendemain de celle-ci. Le maire Pierre Ferrand l'enregistre en présence de Jacques Dormoy et Pierre Dormoy. Ils exercent respectivement la profession de cultivateur et de maréchal-ferrant. En dehors de cette information et de leur âge, le lien de parenté avec Pierre Jacques Dormoy n'est pas indiqué. Toutefois, nous pouvons établir une hypothèse. En effet, l'âge de Pierre Dormoy et sa profession sont des informations qui nous orientent vers le père de Pierre Jacques. Comme nous le verrons ultérieurement, Pierre Dormoy, né en 1754, exerce également la profession de maréchal-ferrant. L'acte de naissance précise qu'il est âgé de cinquante-trois ans, soit une année de naissance en 1758. Le fait qu'en 1811, Pierre Dormoy soit toujours vivant laisse penser qu'il est le témoin figurant sur cet acte de naissance. Jacques Dormoy, frère de Pierre, est sans doute le second témoin. Il est né en 1759 et exerce la profession de cultivateur jusqu'à son décès en 1833 à Couthenans³⁰.

³⁰. AD70, 3E184/05, NMD et table décennale Couthenans, 1833-1842.

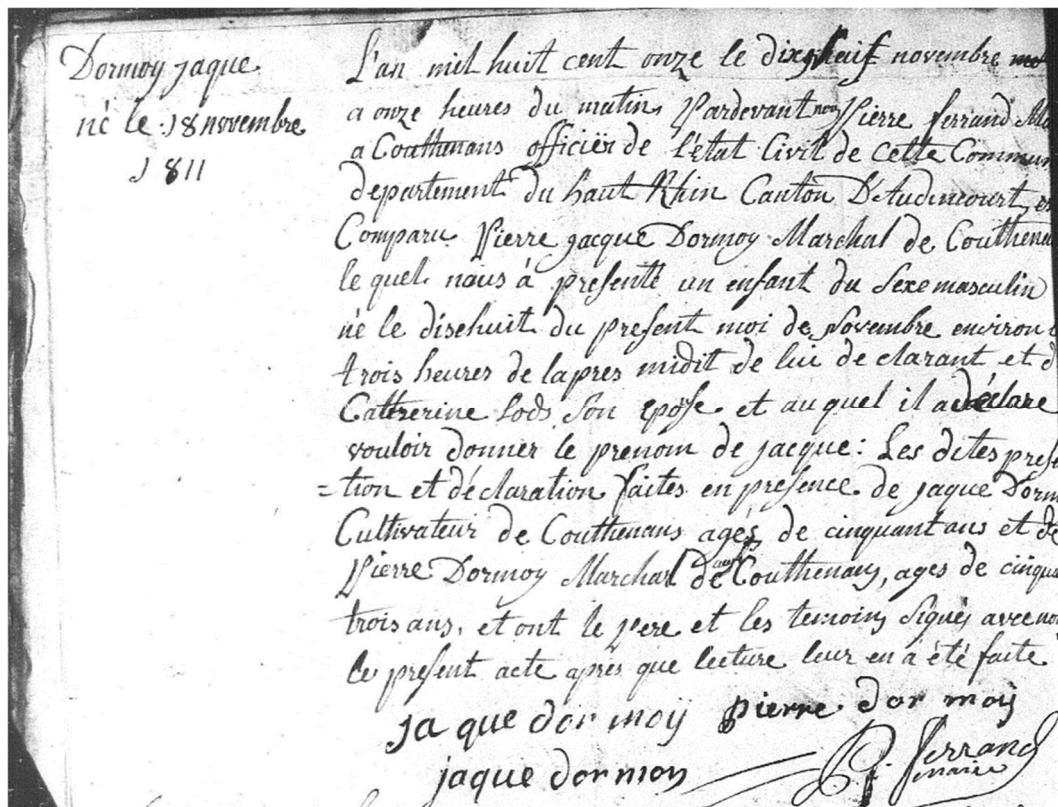


Figure 5 : Acte de naissance de Jacques Dormoy³¹

4.1.2 Paysan et artisan : un double métier ?

Jacques exerce, le jour de son mariage, la profession de cultivateur, une profession qu'il semble allier avec celle de charpentier. En effet, entre 1831 et 1888, selon les différents écrits, une alternance de ces deux métiers s'observe, mais avec une prédominance de celle de cultivateur.

En 1831, il est cultivateur puis il exerce la profession de charpentier, lors du recensement de population de 1836. À cette date, son domicile se situe chez ses parents. En 1837, c'est le même métier qui est précisé lorsqu'il est nommé comme témoin dans l'acte de mariage de son frère, Georges Frédéric, ainsi que dans les actes notariés de partage anticipé des biens de ses parents en 1840 et 1842. À la naissance de son premier enfant, Suzanne Catherine, le 21 janvier 1845 à Couthenans, le métier de cultivateur côtoie pour la première fois celui de charpentier. Cependant, à compter de 1846, les différents actes et écrits le mentionnent uniquement comme cultivateur. Georges Frédéric et Pierre Jacques, ses deux frères, effectuent la déclaration de décès à la mairie de leur père. Nous n'avons pas d'information sur son métier

³¹. AD70, 3E184/02, NMD, Couthenans, 1803-1812.

à cette date. Toutefois, nous pouvons supposer qu'à compter du décès de son père, il décide de s'occuper un peu plus des terres agricoles tout en continuant son activité de charpentier. C'est ce métier qui figure sur son contrat de mariage rédigé le 14 février 1843 et celui de cultivateur quelques jours plus tard. En dehors de l'année 1856, seule la mention de son activité agricole figure dans les différents documents jusqu'à son décès en 1887. Lors de la déclaration de mutation par décès effectuée par son fils, Jacques, le 18 avril 1888, la profession de charpentier est précisée.

Tout au long de sa vie, Jacques Dormoy est identifié par ces deux professions. Après son décès, il semble naturel de retenir de lui qu'il était charpentier. Ces éléments nous permettent de confirmer que Jacques Dormoy alliait plusieurs métiers, sans doute pour avoir des revenus suffisants pour vivre. La question se pose sur la mention de ces métiers dans les documents officiels du quotidien. Le métier de cultivateur est retranscrit le plus souvent et essentiellement après le décès de son père. Le métier de charpentier est sa qualification quasi unique avant cet événement. C'est aussi celui qui apparaît le plus souvent dans les actes notariés et de l'administration fiscale. Au sein du village, Jacques Dormoy est connu pour son statut de propriétaire de terres. Il doit les cultiver pour en obtenir des revenus et subvenir à ses besoins. L'officier d'état civil, à la rédaction des documents d'état civil, utilise le métier qui donne la position sociale au sein du village. La notion de propriété apparaît comme prioritaire. En effet, avant d'hériter des terres de son père, il est reconnu comme charpentier. Quant à l'administration et les notaires, ils retiennent le métier qu'il doit occuper le plus de temps à l'année et, sans doute, par lequel il est identifié en dehors du village.

Il est certain que tout au long de sa vie, Jacques Dormoy exerçait le métier de charpentier et de cultivateur.

Tableau 1 : Mention des métiers de Jacques Dormoy

Date	Métier	Source
1831	Cultivateur	Recensement militaire ³²
1836	Charpentier	Recensement population ³³
1837	Charpentier	Acte mariage frère ³⁴
1840	Charpentier	Acte notarié ³⁵
1842	Charpentier	Acte notarié ³⁶
1843	Charpentier	Contrat mariage ³⁷
1843	Cultivateur	Acte de mariage ³⁸
1845	Charpentier et cultivateur	Acte naissance de sa fille ³⁹
1846	Cultivateur	Recensement de la population ⁴⁰
1848	Cultivateur	Acte naissance de son fils ⁴¹
1850	Cultivateur	Acte naissance de son fils ⁴²
1851	Cultivateur	Acte décès de son fils ⁴³ Recensement de la population ⁴⁴
1856	Charpentier	Recensement de la population ⁴⁵
1861	Cultivateur	Recensement de la population ⁴⁶
1865	Cultivateur	Acte décès de son épouse ⁴⁷ Déclaration mutation par décès de son épouse ⁴⁸
1868	Cultivateur	Acte mariage de sa fille ⁴⁹
1871	Cultivateur	Déclaration de mutation par décès de sa mère ⁵⁰
1872	Charpentier	Acte notarié ⁵¹
1873	Cultivateur	Acte décès de sa fille ⁵²
1887	Cultivateur	Testament ⁵³ Acte de décès ⁵⁴
1888	Charpentier	Déclaration mutation par décès ⁵⁵

³². AD70, 184E17, archives communales, Couthenans, recensement militaire 1831.

³³. AD70, 6M203, recensement de la population, Couthenans, 1836.

³⁴. AD70, 3E184/05, NMD et table décennale Couthenans, 1833-1842.

³⁵. AD70, 2E1150, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes (1840), minute 612/80 du 30 avril 1840.

³⁶. AD70, 2E1152, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1841-1842), minute 42 du 23 janvier 1842.

³⁷. AD70, 2E1153, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1843), minute 155 du 14 février 1843.

³⁸. AD70, 3E184/06, NMD et table décennale Couthenans, 1843-1852.

³⁹. AD70, 3E184/06, NMD et table décennale Couthenans, 1843-1852.

⁴⁰. AD70, 6M203, recensement de la population, Couthenans, 1846.

⁴¹. AD70, 3E184/06, NMD et table décennale Couthenans, 1843-1852.

⁴². AD70, 3E184/06, NMD et table décennale Couthenans, 1843-1852.

⁴³. AD70, 3E184/06, NMD et table décennale Couthenans, 1843-1852.

⁴⁴. AD70, 6M203, recensement de la population, Couthenans, 1851.

⁴⁵. AD70, 6M203, recensement de la population, Couthenans, 1856.

⁴⁶. AD70, 6M203, recensement de la population, Couthenans, 1861.

⁴⁷. AD70, 3E184/08, NMD et table décennale Couthenans, 1863-1872.

⁴⁸. AD70, 3Q2849, Bureau de Héricourt - Déclarations de mutations par décès : 21 octobre 1865 - 2 novembre 1866 Cote du bureau : 69.

⁴⁹. AD70, 3E184/08, NMD et table décennale Couthenans, 1863-1872.

⁵⁰. AD70, 3Q2855, Bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès : 17 mai 1871 - 17 août 1871 Cote du bureau : 75.

⁵¹. AD70, 2E1195, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1872).

⁵². AD70, 3E184/09, NMD et table décennale Couthenans, 1873-1882.

⁵³. AD70, 2E1418, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1887), testament du 18 septembre 1887.

⁵⁴. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

⁵⁵. AD70, 3Q2870, Bureau de Héricourt - Déclarations de mutations par décès : 16 décembre 1887 - 15 novembre 1888 Cote du bureau : 90.

4.1.3 Service militaire : un tirage au sort favorable pour Jacques

L'année de sa vingtième année, Jacques se déplace à la mairie de Couthenans pour s'inscrire au recensement militaire⁵⁶. Il réside chez ses parents et il travaille comme cultivateur.

La loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 instaure le service militaire universel et obligatoire. Un décret impérial de 1804 modifie cette loi par la mise en place du conseil de révision et le tirage au sort. La loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818 réaffirme le principe de conscription de 1798. Le tirage au sort a lieu chaque année jusqu'en 1909. Le nombre de conscrits est fixé annuellement par canton. Ils doivent se présenter à la mairie de leur lieu d'habitation pour se faire recenser par le maire. Ce dernier établit, courant décembre de chaque année, la liste des jeunes hommes de vingt ans de sa commune. Ce tableau de recensement est ensuite affiché devant la porte de la mairie les deux premiers dimanches du mois de janvier. C'est à partir de ce document que nous apprenons que Jacques s'est présenté à la mairie afin de s'inscrire sur cette liste.

En février de l'année suivant le recensement, les appelés sont rassemblés au chef-lieu du canton pour le tirage au sort⁵⁷. Nous pouvons penser que Jacques s'est déplacé à Héricourt pour cet événement majeur de sa vie. Chaque garçon tire un carton numéroté. Le hasard attribue à Jacques le numéro 94. Ce chiffre est reporté sur le tableau de recensement de la commune de Couthenans.

Ensuite, le conseil de révision vérifie les aptitudes physiques des recrues, examine leurs réclamations et statue en connaissance de cause. Une liste du recrutement cantonal est établie. Le procès-verbal des opérations du conseil de révision de la Haute-Saône pour le canton d'Héricourt indique que trente-cinq hommes pour le contingent sont à recruter⁵⁸. Soixante-cinq noms figurent dans ce document, ce qui signifie que tous les jeunes hommes, dont le numéro est supérieur à 66, ne sont pas incorporés. Le numéro 94 lui a été favorable.

Cependant, le tirage au sort ne l'est pas pour tous ses frères. Pierre Jacques, l'aîné, a tiré le chiffre 14 en 1827. Le conseil de révision de l'année 1829 décide d'exempter Georges Frédéric, le second de la fratrie, car son frère est dans l'armée. En 1837, Frédéric, le dernier frère, tire le numéro 34. Ainsi, il doit effectuer son service militaire.

⁵⁶. AD70, 184E17, archives communales, Couthenans, recensement militaire, 1831.

⁵⁷. Annie Crépin, « Gouvion-Saint-Cyr et la loi fondatrice de 1818 », *La Plume et le Sabre*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2002.

⁵⁸. AD70, 4Rp15, Affaires militaires, procès-verbaux des opérations de conseil de révision de la Haute-Saône.

CLASSE DE 1831

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE										EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU par le sous-préfet		RÉSULTATS des opérations DU CONSEIL DE RÉVISION		DÉCISIONS par le conseil de révision	
1. NOMS de famille	2. LIEU DE NAISSANCE des JUSSES	3. DATE de NAISSANCE	4. TABLE	5. RÉSIDENCE	6. PROFESSION	7. SORTS des JUSSES	8. INDICATION			11. 1. Indication des révisions effectuées	12. 2. Décisions du conseil de révision	13. 1. Décisions	14. 2. Résultats de la décision	15. 1. Décisions	16. 2. Résultats de la décision
							9. 1. Classe	9. 2. Classe	9. 3. Classe						
1. Dorebon	1. Couthenans	1725		1. Couthenans		1. Jean George	1. 1. Classe			1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe
2. Pierre Bénédict	2. Héricourt	1741		2. Héricourt		2. Dorebon	2. 2. Classe			2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe
3.	3. Haute-Saône	1781		3. Haute-Saône		3. Dorebon	3. 3. Classe			3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe
1. Dormay	1. Couthenans	1718		1. Couthenans		1. Jacques	1. 1. Classe			1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe	1. 1. Classe
2. Jacques	2. Héricourt	1741		2. Héricourt		2. Dorebon	2. 2. Classe			2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe	2. 2. Classe
3.	3. Haute-Saône	1781		3. Haute-Saône		3. Dorebon	3. 3. Classe			3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe	3. 3. Classe

Figure 6 : Liste du recensement communal de Couthenans, classe 1831

4.2 Marie Marguerite Billod, fille et femme de cultivateurs-artisans

4.2.1 Naissance le 22 juin 1814 à Bussurel

Le 23 juin 1814, Pierre Jacques Billod déclare, à la mairie de Bussurel, la naissance de sa fille. Sa femme, Marie Judith Bainier, a accouché la veille à 2 heures du matin. Ce village est situé au sud d'Héricourt alors que Couthenans est au nord de ce bourg. Avant 1793, le village était coupé en deux ; une partie faisait partie du comté de Montbéliard et l'autre partie, de celle de la seigneurie d'Héricourt. Il dépend de la paroisse de Vyans-le-Val pour les protestants et de la paroisse de Tavey pour les catholiques.

L'acte de naissance de Marie Marguerite a été rédigé en présence des témoins Jacques et Pierre Jacques Jonte. Ils exercent la profession de cultivateur à Bussurel comme Pierre Jacques Billod. Le lien de parenté entre les témoins et le déclarant n'est pas mentionné. Néanmoins, nous pouvons émettre une hypothèse. Jacques et Pierre Jacques Jonte sont certainement les cousins de Pierre Jacques Billod. Après la consultation des tables décennales, nous apprenons que Pierre Jacques Billod et Marie Judith Bainier se sont mariés le 8 avril 1813⁵⁹ à Bussurel. Les parents du marié sont Pierre Billod et Catherine Elisabeth Jonte. En l'absence des tables décennales avant 1793, une recherche des registres paroissiaux de Vyans-le-Val nous permet d'obtenir le nom des frères et sœurs de Catherine Elisabeth Jonte. Son frère, Jean Georges, a deux fils. Le premier, Jacques, est né en 1789, et le second, Pierre Jacques, est né en 1794⁶⁰. Les âges indiqués sur l'acte de naissance de Marie Marguerite coïncident avec leur année de

⁵⁹. AD70, 3E108/3, NMD, Bussurel, 1813-1822.

⁶⁰. AMM, 1Z235 bis, archives paroissiales, paroisse : Vyans, village : Bussurel, Vyans, baptêmes (1748 – 1795), mariages (1749 – 1794), sépultures (1748 – 1794).

naissance. De plus, la consultation du registre des baptêmes sur cette période n'indique pas d'autres individus avec le même patronyme. Bien sûr, ils peuvent être nés dans une autre paroisse que celle de Vyans-le-Val. De ce fait, il s'agit d'une hypothèse dont les indices nous laissent penser que les témoins sont de la famille du père de Marie Marguerite Billod.

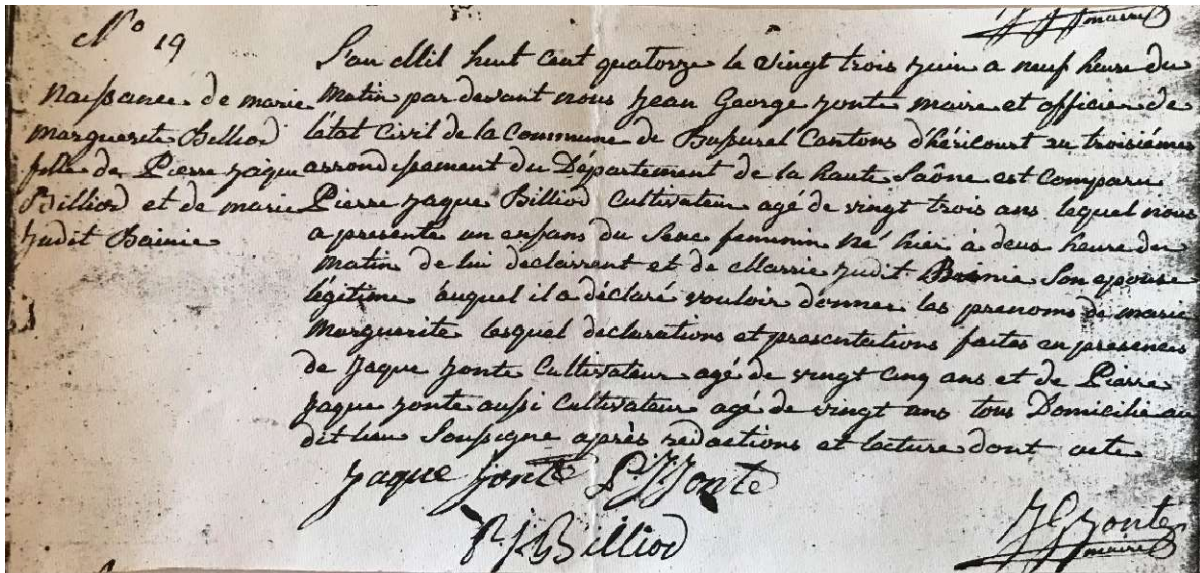


Figure 7 : Acte de naissance de Marie Marguerite Billod⁶¹

L'orthographe retenue dans ce mémoire du nom de famille de Marie Marguerite est celle la plus communément adoptée en région Franche-Comté, c'est-à-dire Billod. Selon le *Dictionnaire étymologique des noms de famille*⁶², ce nom fait référence à la bille, une pièce de bois destinée à être découpée en planches. Marie Marguerite Billod signe son nom « Billods » lors de son mariage. L'officier d'état civil retient l'orthographe « Billiod ». Son père, Pierre Jacques, signe « Billod », alors que sur l'acte de naissance de sa fille, il signe « Billiod ». Sur le contrat de mariage rédigé le 14 février 1843⁶³, Pierre Jacques signe aussi « Billod » et sa fille, « Billods ». Selon les rédacteurs, nous pouvons penser que la prononciation conduit à ajouter la lettre *i* entre la double consonne *l* et la voyelle *o*. D'après la consultation des registres paroissiaux du XVIII^e siècle, l'orthographe « Billod » est généralement employée. À compter du XIX^e siècle, le nom sous l'orthographe « Billiod » apparaît le plus souvent.

⁶¹. AD70, 3E108/3, NMD, Bussurel, 1813-1822.

⁶². Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, 1997.

⁶³. AD70, 2E1153, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1843).

4.2.2 D'une famille de cultivateurs à une autre ?

Lors de son mariage, Marie Marguerite Billod est sans activité. Par la suite, elle est désignée comme cultivatrice par les différents documents où elle est mentionnée. Contrairement à son mari, Jacques Dormoy, elle occupe une seule activité. Nous pouvons entrevoir une organisation de la structure familiale à travers ces indications. En effet, la femme s'affaire aux tâches agricoles toute l'année et le mari occupe une seconde profession afin d'apporter des revenus complémentaires.

Le père de Marie Marguerite, Pierre Jacques Billod, est issu d'une famille de cultivateurs comme nous l'indique la récurrence de ce métier des membres des familles Billod et Bainier lors de son mariage en 1813. Toutefois, en 1816, c'est la profession de tisserand qui figure dans l'acte de naissance de sa fille, Suzanne Catherine⁶⁴. Une nouvelle fois, la complémentarité de ces deux métiers se pose comme nous l'avons abordé précédemment concernant Jacques Dormoy.

Selon Gwynne Levis, les paysans ne sont pas à considérer comme un groupe distinct des artisans⁶⁵. D'après Pierre Deyon⁶⁶, l'artisanat est exercé à temps partiel dans le but d'un complément de ressources. Le morcellement des terres, conséquence d'une natalité élevée, conduit le monde agricole à se tourner vers d'autres activités complémentaires. Les périodes d'accalmies des travaux des champs pendant les mois d'hiver encouragent ce double emploi. Cette alternance de ces deux métiers tout au long de la vie de Jacques Dormoy est un indicateur de la situation socio-économique d'une famille, mais aussi de cette région. L'historien Claude Fohlen la qualifie de pauvre⁶⁷ dans sa thèse dédiée à la famille d'industriels Méquillet-Noblot. L'agriculture au Pays d'Héricourt paraît comme une agriculture de subsistance plutôt qu'une agriculture de rendement. « Les habitants, incapables de vivre de la seule exploitation de leurs terres, ont été obligés de chercher un complément de ressources dans des occupations industrielles à domicile⁶⁸. » Dans sa *Notice historique et statistique sur les paroisses de Bussurel et Vyans*⁶⁹, le pasteur Charles Roy indique que les habitants « étaient tous ou presque tous tisserands ». Surtout, il y précise qu'une majorité exerce cette activité à temps plein toute l'année alors qu'une minorité ne l'exerce que pendant les périodes hivernales.

⁶⁴. AD70, 3E108/3, NMD, Bussurel, 1813-1822.

⁶⁵. Gwynne Levis, « Proto-industrialization in France », *Economic History Review*, XLVII, n° 1, 1994, p. 155.

⁶⁶. Pierre Deyon, « L'enjeu des discussions autour du concept de proto-industrialisation », *Revue du Nord*, janvier-mars 1979, vol. 61, n° 240, p. 10.

⁶⁷. Claude Fohlen, *Une affaire de famille au XIX^e siècle, Méquillet-Noblot*, Armand Colin, Paris, 1955, p. 10.

⁶⁸. *Ibidem*. p. 11.

⁶⁹. AD70, 1J443, Charles Roy, *Notice historique et statistique sur les paroisses de Bussurel et Vyans*, 1877.

Jacques Billod devient tisserand en raison des besoins de main-d'œuvre dans ce domaine pendant le premier quart du XIX^e siècle. Il n'abandonne pas les travaux agricoles comme nous pouvons le constater par la référence du métier de cultivateur tout au long de sa vie.

Chapitre 5. Du mariage à leur décès, une vie de famille à Couthenans

5.1 Un mariage consenti par les parents

Le jour de leur mariage, Jacques Dormoy est âgé de trente et un ans et Marie Marguerite Billod de vingt-huit ans. L'acte de mariage fait mention de la majorité des futurs mariés. À cette date, la majorité pour se marier est de vingt-cinq ans pour les hommes et de vingt et un ans pour les femmes. Elle est fixée par l'article 148 du Code civil napoléonien de 1804. Le consentement des parents n'est plus obligatoire une fois l'âge de la majorité atteint. Toutefois, il est attendu que les enfants se marient avec l'accord des parents. En effet, l'article 151 stipule que les mariés doivent demander le conseil de leurs parents avant de contracter mariage. Lors de la rédaction de l'acte de mariage, l'officier de l'état civil mentionne que la mère de Jacques est consentante ainsi que les parents de Marie Marguerite.

À la lecture de l'acte de mariage, nous apprenons qu'il a fait l'objet de publication des bans les dimanches 5 et 12 février par un affichage aux portes des mairies de Couthenans et de Bussurel. Le Code civil, par l'article 166, rend obligatoire la publication des bans. L'objectif est de rendre publique la célébration future d'un mariage afin de permettre à toute personne de s'y opposer en raison d'empêchements codifiés par le droit. Par exemple, l'article 161 précise qu'« en ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels et les alliés dans la même ligne⁷⁰ ». L'officier de l'état civil de Couthenans écrit dans l'acte de mariage qu'aucune opposition n'a été formulée. Il précise aussi que les mariés ont consenti individuellement à s'unir. Le Code civil stipule aussi que le mariage doit être contracté avec le libre et plein consentement des deux mariés. Ils doivent l'exprimer publiquement lors de la cérémonie du mariage.

Après s'être assuré de tous ces points, l'adjoint au maire déclare Jacques et Marie Marguerite unis par le mariage en présence de quatre témoins. Ce sont Pierre et Georges Dormoy, les frères de Jacques, ainsi que Pierre Roland et Georges Dormoy, des amis des mariés.

L'acte de mariage ne mentionne pas la signature d'un contrat de mariage. Toutefois, la consultation de la table des contrats de mariage⁷¹ indique la mention d'un contrat signé le

⁷⁰. Jean Sutter et Claude Lévy, « Les dispenses civiles au mariage en France depuis 1800 », *Population, revue trimestrielle de l'Institut national d'études démographiques*, n° 2, avril-juin 1959, p. 286.

⁷¹. AD70, 3Q2917, table de contrats mariage.

14 février 1843 devant le notaire Hyppolite-François Lardier⁷² à Héricourt. D'après Charles Roy, l'établissement d'un contrat de mariage est assez rare dans le milieu paysan du Pays de Montbéliard. Il est coûteux en comparaison des faibles revenus du monde agricole de cette région⁷³. Celui de Jacques et Marie Marguerite a coûté la somme de 11 francs, dont 5 francs liés à la donation.

5.2 L'adoption du régime de la communauté réduite aux acquêts

Le contrat de mariage signé par Jacques et Marie Marguerite est composé de sept articles. Le premier précise que « les futurs époux adoptent pour loi de leur union le régime de la communauté réduite aux acquêts ». Par ce choix, chacun conserve et gère ses biens propres, c'est-à-dire les biens acquis avant le mariage. Les biens reçus après le mariage par héritage, donation ou testament sont considérés comme des biens propres. Le régime de la communauté réduite aux acquêts considère comme des biens communs ceux acquis pendant le mariage ainsi que les revenus des époux.

Les dettes acquises avant le mariage sont incluses dans les biens propres. L'article 2 du contrat confirme cette disposition. Il précise que si le remboursement d'une dette n'est pas effectif avant le mariage, seul celui qui l'a contractée doit en supporter la charge.

Les articles 3 et 4 concernent les biens possédés par les futurs mariés. Après la mort de son père, Jacques a hérité de celui-ci, mais le contrat de mariage ne détaille pas tous les biens. Il fait uniquement mention d'immeubles. Quant à Marie Marguerite, elle ne possède aucun bien en dehors de ses habits et de son trousseau. L'estimation de celui-ci n'a pas été effectuée.

L'article 7 est une donation entre vifs. Jacques Dormoy concède à sa future femme une maison, jardin, verger et dépendances ainsi que tous les biens lui appartenant le jour de son décès. Cet article ne détaille pas les biens possédés par Jacques Dormoy. Cependant, nous pouvons supposer qu'il a des biens en plus de ceux de la donation entre vifs. Cet ensemble de biens appartiendra à Marie Marguerite seulement après le décès de Jacques. Dans un premier temps, cette donation semble concerner leur lieu de vie et quelques terres pour subvenir à ses besoins. De son côté, Marie Marguerite apporte dans les biens communs du couple un lit complet avec ses rideaux. En cas de décès de celle-ci, le lit devient la propriété de Jacques.

⁷². AD70, 2E1153, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1843), minute 155 du 14 février 1843.

⁷³. Charles Roy, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, Éditions de la Tour Gile, 1986, p. 56.

5.3 Une vie établie à Couthenans

Interrogeons-nous, maintenant, sur les enfants nés de cette union. Dans un premier temps, il convient de consulter les tables décennales des naissances des années 1843 à 1863 du village de Couthenans. Vingt-sept enfants avec le nom de famille Dormoy sont nés sur cette période. La lecture de chacun de ces actes permet d'identifier trois enfants nés pour le couple Jacques et Marie Marguerite :

- Suzanne Catherine, née le 21 janvier 1845
- Jacques Frédéric, né le 30 août 1848
- Pierre Louis, né le 25 août 1850

D'après le recensement de la population de 1846, Jacques et Marie Marguerite vivent avec leur fille, Suzanne Catherine, la mère de Jacques ainsi que son frère, Pierre Jacques, et sa sœur, Marguerite. Cinq plus tard, le couple occupe une maison du village avec leurs deux enfants, Suzanne Catherine et Jacques Frédéric, la mère de Jacques et son frère. Leur dernier-né, Pierre Louis, ne figure pas dans ce document. Il en est de même pour les années suivantes alors que les deux premiers enfants sont présents au domicile des parents. Une recherche dans les tables décennales des décès permet d'identifier la mort de Pierre Louis le 30 janvier 1851 à Couthenans.

Catherine Lods vit au foyer de son fils, Jacques. Elle décède en 1871⁷⁴. De 1846 à 1861, les recensements indiquent qu'elle vit au domicile de son fils avec son autre fils, Pierre Jacques (tableau 2). Malgré l'absence des recensements entre 1861 et 1911, nous pouvons supposer qu'elle a vécu jusqu'à son décès dans la maison de son fils, ainsi que son frère Pierre Jacques. Il décède célibataire en 1883 à Couthenans⁷⁵. Toutefois, à l'étude du patrimoine, la maison qu'occupe la famille a été divisée en deux. Chacun des deux frères est propriétaire d'une moitié.

Jacques Dormoy occupe une maison située de la grande rue du village. D'après le recensement de 1851, il est cultivateur propriétaire. Cette indication ne vise pas la propriété d'une maison, mais celle de terres qui permettent d'effectuer son activité. Son contrat de mariage précise qu'il a hérité d'immeubles de son père. Ce terme comprend aussi bien des bâtiments que des terres.

⁷⁴. AD70, 3 E184/08, NMD et table décennale de Couthenans, 1863 à 1872.

⁷⁵. AD70, 3E184/10, NMD et table décennale de Couthenans, 1883 à 1892.

Tableau 2 : Composition du foyer de Jacques et Marie Marguerite de 1846 à 1861 d'après les recensements de populations

	1846 ⁷⁶	1851 ⁷⁷	1856 ⁷⁸	1861 ⁷⁹
Jacques Dormoy	X	X	X	X
Marie Marguerite Billod	X	X	X	X
Suzanne Catherine, fille	X	X	X	X
Jacques Frédéric, fils		X	X	X
Catherine Lods, mère de Jacques	X	X	X	X
Pierre Jacques Dormoy, frère de Jacques	X	X	X	X
Suzanne Marguerite Dormoy, sœur de Jacques	X			

5.4 Les réquisitions de la guerre de 1870-1871

Avant le déplacement de la ligne de front entre Frahier et Montbéliard, au mois de janvier 1871, le village de Couthenans était occupé par les Prussiens. La population a été victime de réquisitions. Après la guerre, la commune de Couthenans effectue auprès de ces habitants un état des pertes subies et des dommages⁸⁰. Jacques Dormoy a dû loger des militaires ainsi que les nourrir. Il a aussi dû fournir du foin et de la paille. Il estime avoir donné 1200 kg de foin et 200 kg de pailles. Il a aussi perdu un cochon de 80 kg, sans doute tué par les militaires pour se nourrir. À la lecture des archives de la commune, nous apprenons que Jacques a dû se rendre à Lachapelle. L'état-major prussien s'est installé dans ce village situé au nord de Belfort. Les motifs de ces deux jours de voyages ne sont pas précisés. Nous pouvons supposer qu'il devait transporter des marchandises réquisitionnées.

Comme tous les habitants de la commune, à la fin de la guerre, Jacques Dormoy demande un dédommagement des pertes subies des réquisitions et pour l'occupation de son logement par

⁷⁶. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1846.

⁷⁷. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1851.

⁷⁸. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1856.

⁷⁹. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1866.

⁸⁰. AD70, 184 E dépôt 18, archives communales de Couthenans, mesures d'exception et faits de guerre, guerre de 1870, réquisitions et dommages.

l'armée prussienne. Il réclame 94,95 francs correspondant aux réquisitions, 53,75 francs pour l'occupation du logement et 245,20 francs pour vols.

5.5 Décès du couple

Lors de la rédaction de l'acte de mariage de Jacques Frédéric Dormoy, le 21 juillet 1888 à Couthenans, la date et le lieu de décès de ses parents, Jacques et Marie Marguerite sont précisés⁸¹.

Marie Marguerite décède le 9 novembre 1865 à 23 heures dans sa maison d'habitation à Couthenans, selon son acte de décès⁸². Pierre et Georges Dormoy, les frères de Jacques, le déclarent à la mairie de Couthenans le lendemain à 9 heures. Après l'obtention du permis d'inhumation délivré le 11 novembre par l'officier de l'état civil de la commune de Couthenans, elle est enterrée dans le cimetière du village le même jour, à 11 heures, par le pasteur Georges David Durot. L'acte de sépulture est rédigé à nouveau en présence de Pierre et Georges Dormoy⁸³.

D'après la consultation de la table des successions et absences, la déclaration a été effectuée au bureau d'Héricourt le 7 mai 1866⁸⁴. Cette information permet de consulter l'enregistrement de la déclaration de succession à cette date⁸⁵.

Ses héritiers sont ses enfants, Jacques Frédéric et Suzanne Catherine. Son fils est âgé de 18 ans et exerce la profession d'horloger. Sa fille, sans profession, a 21 ans. Ce document rappelle que Marie Marguerite Billod et Jacques Dormoy se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Elle ne possède pas de biens propres à son décès. Le document précise que ses parents ne sont pas décédés. Elle n'a donc pas hérité de ces derniers. Les biens sous le régime de la communauté sont constitués au jour du décès de meubles et objets ainsi que de trois champs. Il est aussi fait mention de l'acquisition d'une partie de maison par Jacques Dormoy le 7 mars 1846 par acte passé devant le notaire Hyppolite-François Lardier. Le régime adopté par le couple intègre cet achat dans les biens de la communauté. Lors de la signature du contrat de mariage et de la donation entre vifs, seule une partie de la maison était

⁸¹. AD70, 3E184/10, NMD et table décennale de Couthenans, 1883-1892.

⁸². AD70, 3E184/08, NMD et table décennale Couthenans, 1863-1872.

⁸³. AMM, Registres paroissiaux, 1Z271, paroisse de Couthenans, registre des sépultures, 1865.

⁸⁴. AD70, 3Q2937, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, cote du bureau 11, 08/1857-12/1866.

⁸⁵. AD70, 3Q2849, Enregistrement, bureau de Héricourt, déclarations de mutations par décès, bureau 69, 21 octobre 1865-2 novembre 1866.

possédée par Jacques. Comme il l'est mentionné dans la partie consacrée au patrimoine, il achète auprès de ses frères et sœurs, leur part afin d'obtenir la moitié de cette maison.

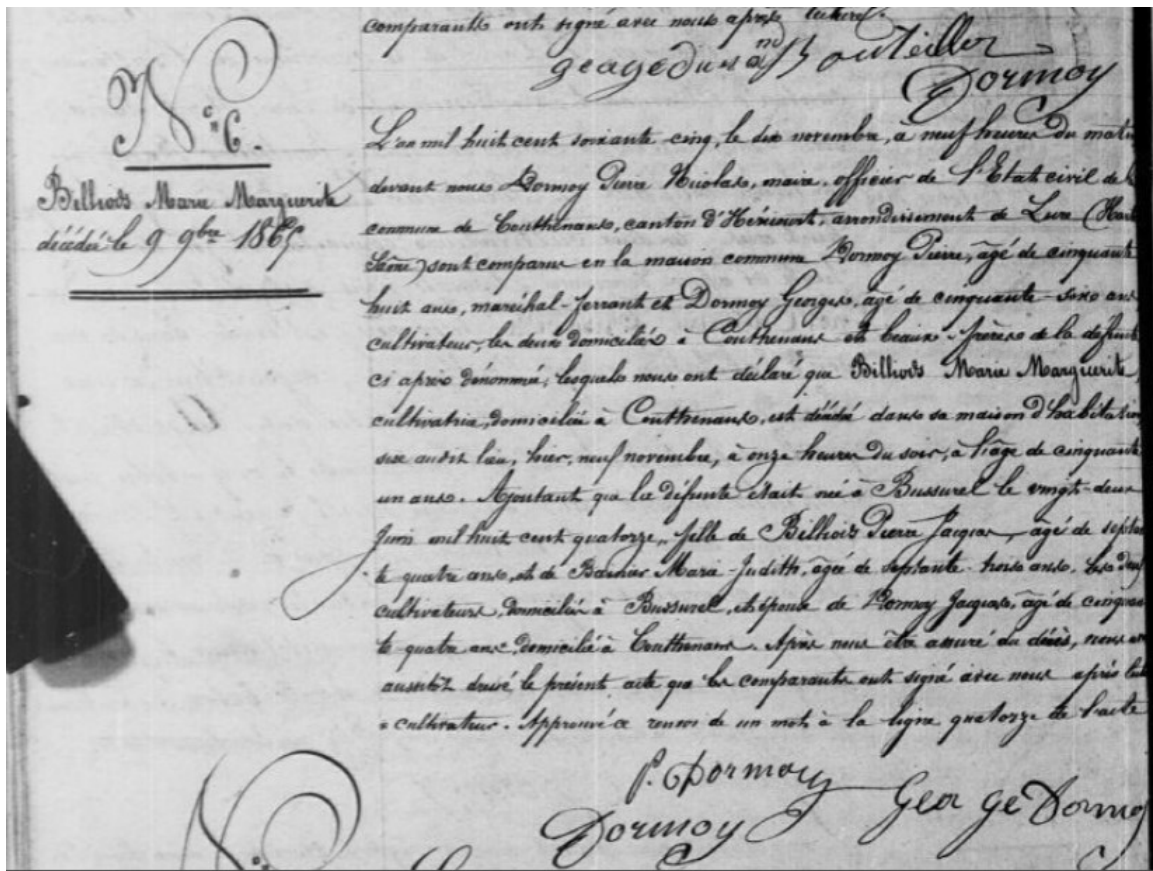


Figure 8 : Acte de décès de Marie Marguerite Billod⁸⁶

Quant à Jacques, il décède à Couthenans le 10 novembre 1887 à 7 heures. La déclaration de décès est effectuée le jour même à 11 heures à la mairie du village par son fils, Jacques Frédéric et son neveu, Louis Dormoy⁸⁷. L'acte de sépulture rédigé par le pasteur Auguste Reyss précise qu'il est décédé à son domicile. Il est inhumé au cimetière de Couthenans le 11 novembre 1887⁸⁸. Son cercueil a coûté la somme de 18 francs selon l'inventaire d'après-décès. Il n'est pas précisé la nature du bois utilisé. Selon Charles Roy, « les cercueils étaient de la plus grande simplicité » dans la région. Ils étaient faits de lambris et noircis avec de la paille demi-brûlée et recouverts d'un drap noir⁸⁹. Nous ne disposons d'aucune information sur les caractéristiques de ce cercueil, mais nous pouvons faire le rapprochement avec la coutume

⁸⁶. AD70, 3E184/08, NMD et table décennale Couthenans, 1863-1872.

⁸⁷. AD70, 3E184/10, NMD de Couthenans, 1883-1892.

⁸⁸. AMM, Registres paroissiaux, 1Z271, paroisse de Couthenans, registre des sépultures, 1887.

⁸⁹. Charles Roy, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, Éditions de la Tour Gile, 1986, p. 69.

exposée par Charles Roy. D'après cet inventaire, nous savons qu'un repas pour les funérailles a été organisé à l'auberge du village pour la somme de 10 francs⁹⁰. Il a lieu juste après le service religieux selon les us et coutumes. Quels que soient les revenus de la famille endeuillée, un repas doit avoir lieu pour honorer le défunt⁹¹.

La table des successions et absences nous indique que la déclaration de mutation par décès a été effectuée le 19 avril 1888. Ses héritiers sont Jacques Frédéric, son fils, et Suzanne Lucie Surleau, sa petite-fille. La mère de cette dernière et fille de Jacques, Suzanne Catherine, est décédée à Couthenans le 7 mai 1873. Suzanne Lucie est la seule enfant vivante en 1887. Celle-ci a renoncé à la succession de son grand-père. Cette table nous informe de l'établissement d'un testament enregistré le 18 septembre 1887 par le notaire Théodore-Albert Durot et d'un inventaire après-décès effectué le 15 novembre 1887 par le même notaire. La déclaration de mutation par décès précise les immeubles en possession de Jacques Dormoy le jour de son décès.

Par testament, Jacques lègue à son fils Jacques Frédéric la quotité disponible, c'est-à-dire la part des biens qu'il peut donner par testament selon la loi⁹². Elle se distingue de la réserve, soit la partie de la succession que la loi attribue aux héritiers. Ainsi, Jacques Dormoy souhaite que son fils hérite d'une part plus importante de ses biens que sa petite-fille. En effet, en 1887, il a deux héritiers, Jacques Frédéric et Suzanne Lucie Surleau. La loi lui permet de léguer un tiers de la succession en quotité disponible. La réserve est constituée de deux tiers, soit un tiers pour son fils et un tiers pour sa petite-fille. En cumulant la réserve et la quotité disponible, Jacques Frédéric hérite de deux tiers de la succession et Suzanne Lucie, d'un tiers.

⁹⁰. AD70, 2E1418, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1887).

⁹¹. Charles Roy, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, Éditions de la Tour Gile, 1986, p. 73.

⁹². AD70, 2E1418, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1887).

N:4
Dormoy Jacques
18 novembre 1887

N:4 mil huit cent quatre-vingt-sept, le dix novembre, à onze heures du matin, devant nous, Not et Edmond, mari, officier de l'état civil de la commune de Couthenans, canton d'Héricourt (Haute-Meuse), sont comparus en la maison commune, Lemoy Jacques, âgé de trente-neuf ans, cultivateur, domicilié à Couthenans, fils du défunt ci-après désigné, et Lemoy Eugène, âgé de trente-neuf ans, abbé, domicilié à Couthenans, veuve du même défunt; lesquels nous ont déclaré que Dormoy Jacques, âgé de soixante-seize ans, cultivateur, domicilié à Couthenans, est décédé dans cette commune ce jour d'hui, dix novembre, à sept heures du matin apurant que le défunt était né à Couthenans le dix huit novembre mil huit cent onze, fils de feu Dormoy Jacques, marichal jurant, et de feu Louise Catherine sans profession, en leur vivant domiciliés à Couthenans où ils sont décédés; veuf de Billivi Marie Marguerite, sans profession, en son vivant domiciliée à Couthenans. Après nous être assuré du décès en nous rendant auprès de la personne décédée, nous avons aussitôt dressé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après lecture.

J. Dormoy J. Lemoy Not

Figure 9 : Acte de décès de Jacques Dormoy

5.6 L'inventaire effectué après le décès de Jacques Dormoy

Quelques jours après le décès de Jacques Dormoy, un inventaire de la succession est effectué le mardi 15 novembre 1887 à 9 h 30 à la demande Jacques Frédéric, son fils⁹³. Il agit à trois titres. Il est héritier, légataire de la quotité disponible et subrogateur de sa nièce, Suzanne Lucie. Elle est mineure et réside à Boston (États-Unis d'Amérique).

Il est proposé la restitution de cette liste afin d'avoir un regard sur l'intérieur de la maison de ce couple et ainsi entrer dans leur quotidien. À sa mort en 1887, Jacques Dormoy ne vit pas seul dans sa maison. Même si nous n'avons pas les recensements de population après 1861, nous supposons que son fils Jacques Frédéric a élu domicile chez son père. Cet état récapitule dans un premier temps les objets et meubles acquis dans la communauté puis liste l'ensemble des objets et des meubles de la succession de Jacques.

⁹³. AD70, 2E1418, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1887).

❖ **Les objets et meubles de la communauté établie avec Marie Marguerite.**

- Un lit comprenant un bois de sapin avec rideaux, deux oreillers, un drap de lit. L'ensemble est estimé à 15 francs. La description de ce lit est quasi identique à celui figurant dans le contrat de mariage de Jacques et Marie Marguerite.
- Une armoire en sapin à un battant d'une valeur de 3 francs
- Un coffre en sapin d'une valeur de 2 francs
- Un banc en sapin d'une valeur de 2 francs
- Deux chaises en sapin d'une valeur de 0,78 franc
- Une armoire en sapin à deux battants d'une valeur de 3 francs
- Un bois de lit en sapin d'une valeur de 5 francs
- Un buffet de cuisine en sapin d'une valeur de 5 francs
- Une table en chêne d'une valeur de 8 francs
- Fourches, râtaux et pioche d'une valeur de 1,25 franc
- Deux taies et trois draps de lit en mauvais état d'une valeur de 2 francs
- Une charrue dans la grange d'une valeur de 3 francs

❖ **Les biens relevant de la succession de Jacques Dormoy.**

○ **Chambre du rez-de-chaussée**

- Une table en chêne d'une valeur de 8 francs
- Un fourneau de campagne avec quatre marmites d'une valeur de 6 francs
- Une horloge avec sa boîte d'une valeur de 10 francs
- Deux chaises en bois d'une valeur de 50 centimes
- Douze jattes en terre d'une valeur de 60 centimes
- Deux scies d'une valeur de 50 centimes

○ **Cuisine**

- Un buffet en sapin à deux portes d'une valeur de 5 francs
- Dix-huit assiettes en terre, deux plats, un saladier et deux pots en terre d'une valeur de 2 francs
- Un pot en grès, douze couverts, trois sceaux en fer blanc et deux verres d'une valeur de 5 francs
- Quatre terrines en terre, une fourchette, une écumoire, une râpe, un moulin à café et quatre tasses en faïence d'une valeur de 2 francs
- Une marmite, deux haches, une lanterne, une poche à frire, une casserole trouée d'une valeur de 5 francs

- Un marteau et des tenailles d'une valeur d'un franc
- Vingt fourchettes et cuillères, deux couteaux d'une valeur d'un franc
 - **Chambre du 1^{er} étage**
 - Un banc en sapin d'une valeur d'un franc
 - Une cafetière d'une valeur de 25 centimes
 - Un lit complet comprenant un bois de lit en sapin, deux oreillers avec leur taie et un drap de lit d'une valeur de 15 francs
 - Un pantalon, une paire de souliers, une casquette, un manteau, six chemises d'une valeur de 3 francs
 - Quatre paniers d'une valeur de 1,5 franc
 - **Grange**
 - Deux colliers de chevaux d'une valeur de 10 francs
 - Une voiture d'une valeur de 50 francs
 - 5000 kg de foin d'une valeur de 200 francs
 - Cinq sacs d'une valeur de 2,5 francs
 - **Cave**
 - Une baratte d'une valeur de 0,50 centime
 - Un lot de pommes de terre d'une valeur de 25 francs
 - **Écurie**
 - Un vieux cheval aveugle aux poils rouges d'une valeur de 25 francs
 - Une vache aux poils rouges et blancs d'une valeur de 150 francs
 - Une coche (truie) avec six petits d'une valeur de 30 francs
 - Un veau d'une valeur de 50 francs
 - Quatre pigeons d'une valeur de 1 franc
 - Quatre poules d'une valeur de 4 francs

Cet inventaire témoigne de l'activité agricole typique de cette région. La polyculture y est majoritaire chez les paysans. L'élevage est peu important jusqu'au XIX^e siècle et occupe peu de familles. Il est difficile de vivre uniquement de l'agriculture. Les animaux présents dans l'écurie permettent à la famille Dormoy de subvenir à ses besoins quotidiens. Le nombre confirme qu'il ne s'agit pas d'élevage.

Jacques possède un cheval qualifié de vieux et d'aveugle. Ces précisions révèlent deux faits. Les paysans du Pays de Montbéliard possèdent rarement un cheval. C'est un animal considéré comme prestigieux. Sa possession par Jacques révèle une certaine richesse du

propriétaire. Néanmoins, celle-ci semble passée, car le cheval n'a pas été remplacé alors qu'il n'a plus la capacité d'être utile.

D'ailleurs, l'inventaire des meubles et objets de la maison est modeste. Sa principale richesse est dans la propriété des terres détaillées dans la partie consacrée à son patrimoine, mais pas dans leur exploitation. L'occupation d'un second emploi est une nécessité afin d'avoir des revenus complémentaires.

À son décès, Jacques Dormoy a de nombreuses dettes passives. Elles sont listées dans cet inventaire. La somme de 4 970 francs est due au titre d'obligations passées auprès d'habitants de la région. Par exemple, le 27 janvier 1884, Jacques emprunte la somme de 1 000 francs par une obligation auprès de Jean-Baptiste Bourel, taillandier d'Héricourt, et 2 500 francs à Joséphine Olympe Claudel d'Héricourt. Selon Charles Roy, le recours à l'obligation est courant dans le pays de Montbéliard⁹⁴. Dans son étude sur l'usure dans les campagnes françaises au XIX^e siècle, André Gueslin écrit qu'il y existe des besoins de crédit important dans le milieu agricole et que cette méthode de financement est habituelle depuis le XVII^e siècle. « Le paysan emprunte dans ce milieu d'interconnaissances qu'est le village⁹⁵. »

Jacques n'a pas seulement des dettes liées à ses obligations, mais il possède des sommes à devoir pour des faits de la vie courante. Par exemple, il doit la somme de 15 francs pour la location de terres et 10 francs à l'épicerie. Le montant total s'élève à 191 francs. À cela s'ajoute la dette liée aux dépenses pour ses obsèques, soit la somme de 28 francs. Ces dettes importantes sont sans doute à l'origine de la renonciation à la succession par sa petite-fille, Suzanne Lucie Surleau.

⁹⁴. Charles Roy, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, Éditions de la Tour Gile, 1986, p. 69.

⁹⁵. André Gueslin, « Usure et usuriers dans les campagnes françaises du XIX^e siècle », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 24, 1992, p. 135-144.

Chapitre 6. Le patrimoine de Jacques Dormoy et de Marie Marguerite Billod

La connaissance du patrimoine du couple s'effectue par le croisement de plusieurs sources. La liste détaillée dans la déclaration des mutations par décès nous apporte une photographie du patrimoine détenu le jour du décès. Ensuite, la consultation de la table des hypothèques nous permet de retrouver, à partir des noms, les transactions conduites par les individus et reportées dans le répertoire des formalités hypothécaires. La difficulté observée dans ces recherches est la popularité du nom de Jacques Dormoy. Les prénoms Jacques, Pierre, Georges et Frédéric sont récurrents à chaque génération et ils sont portés par plusieurs individus d'une même génération. Cette situation est aussi complexe pour les agents de l'administration pour les identifier. Cela s'observe par les nombreuses ratures sur les documents et l'utilisation de sobriquets. Le nom « Jacques Dormoy » figure à plusieurs reprises sur la table des hypothèques des répertoires des formalités hypothécaires⁹⁶. Ce document nous indique le numéro de la case ouverte pour un individu. À partir des numéros des cases correspondantes, la consultation des données ne nous permet pas d'être assurés d'avoir les informations pour notre recherche. Par exemple, la case 117 indique plusieurs notions d'identification⁹⁷. Les termes « horloger », « charpentier » et « garde champêtre » côtoient le nom de son épouse Marie Marguerite Billod. La case 499 indique les professions de maréchal, cultivateur ou voiturier ainsi que le nom Jonte pour sa femme. De ce constat, il est nécessaire de relever toutes les cases au nom de Jacques Dormoy pour vérifier ensuite les informations des registres des transcriptions identifiés pour chacune des cases. Une autre difficulté apparaît à cette étape. En effet, une grande partie des registres d'inscriptions a été détruite par les archives départementales de la Haute-Saône en 2017.

Les actes notariés permettent d'identifier les biens achetés et vendus. Cependant, il est difficile de tous les retrouver en raison de l'absence de répertoires pour certains notaires et certaines années. De plus, certains répertoires sont une compilation par ordre chronologique et non alphabétique des minutes enregistrées. Le peu d'éléments quelques fois renseignés ne permet pas d'identifier un individu par certitude. L'emploi du sobriquet est une solution mise en œuvre par certains notaires. Par exemple, Jacques Dormoy est nommé *Canon* par un notaire lors de l'inventaire après décès. Ce sobriquet n'est pas mentionné sur les autres documents,

⁹⁶. AD70, 4Q2/40, Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires : Devillers-Doulet Volume 34, 1876.

⁹⁷. AD70, 4Q2/316, Répertoire des formalités hypothécaires ouvert le 13 décembre 1869, volume 207, cases 1 à 597.

mais la mention de son fils et de sa petite-fille nous assure l'identité de l'individu. Le métier est aussi un élément de différenciation employé par les notaires. L'emploi du sobriquet est aussi une source de confusion, car il est aussi attribué à son frère, Pierre Jacques, lors de la rédaction de son acte de sépulture en 1883⁹⁸. Il en est de même pour les matrices cadastrales où nous observons l'emploi de sobriquets et des métiers pour identifier les homonymes.

Un nombre important de documents sont à consulter afin d'avoir un état complet des biens possédés par Jacques Dormoy tout au long de sa vie. Leur exploitation démontre cette complexité liée aux homonymes. Par exemple, la maison accolée (parcelle 188) à celle de Jacques Dormoy appartient à un autre dénommé Jacques Dormoy. Ce dernier est surnommé « le petit » et il est marié à Catherine Jonte. Il exerce le métier de cultivateur et de garde champêtre. Les registres des hypothèques confondent ces deux individus. Deux cases sont à leur nom et comportent des données concernant aussi bien l'un que l'autre.

Dans le cadre de ce mémoire, il n'est pas possible d'étudier tous les documents retrouvés aux archives en raison de la volumétrie importante et du temps pour finaliser cette étude.

La méthode principale retenue pour dessiner le patrimoine de cette famille est l'analyse des déclarations des mutations par décès, les testaments, les inventaires et actes de donation. À partir de ces documents, nous avons une idée du patrimoine détenu lors des successions.

6.1 Propriétaire d'une moitié de maison

La déclaration des mutations par décès mentionne sur le territoire de Couthenans la possession par Jacques Dormoy d'une moitié de maison composée de quatre chambres, une grange et une écurie. Elle est située sur la parcelle 189 de la section A du cadastre de la commune.

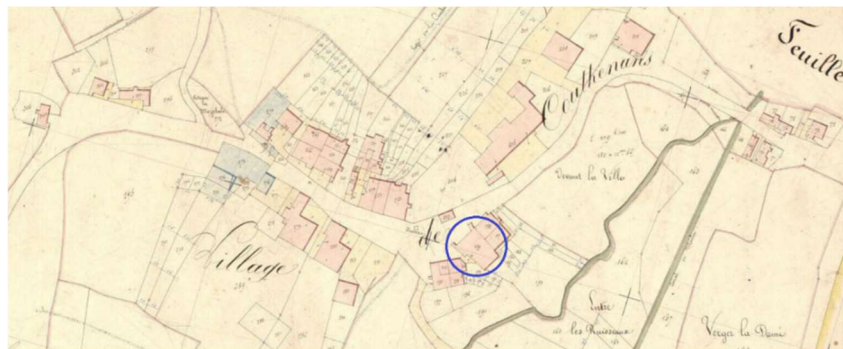


Figure 10 : Cadastre napoléon du village de Couthenans⁹⁹

⁹⁸. AMM, 1Z271, Registres de la paroisse de Couthenans, sépultures, 1864-1978.

⁹⁹. AD70, CP, cadastre Napoléon, Couthenans.

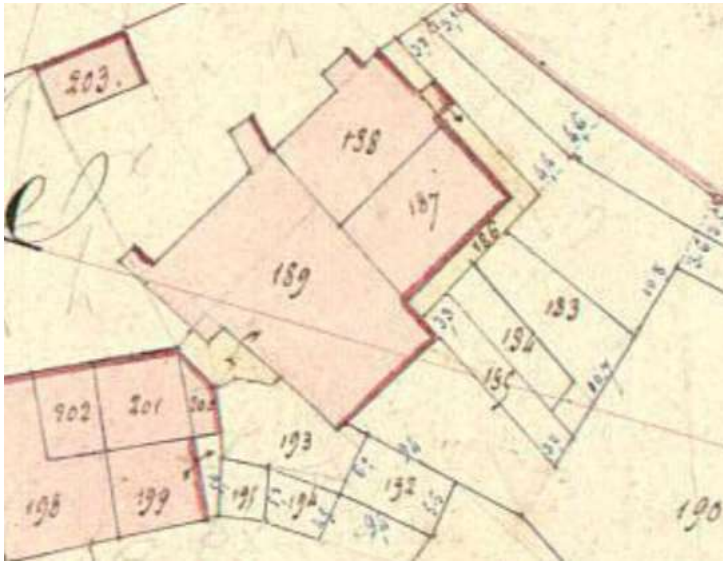


Figure 11 : Parcelle 189 du cadastre Napoléon de Couthenans

Cette maison est située au cœur du village de Couthenans, au bord de la route conduisant à Héricourt. Jacques Dormoy est propriétaire de cette maison depuis la donation effectuée le 30 avril 1840 par ses parents, Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods¹⁰⁰. Il reçoit un tiers de cette maison. Le 27 mars 1846, il achète la part de sa sœur, Suzanne Marguerite, soit un sixième¹⁰¹. Au

27 mars 1846, la maison est possédée pour un sixième par son frère Pierre Jacques, deux sixièmes par son frère Georges Frédéric et trois sixièmes par Jacques¹⁰². Le 24 mai 1846, Georges Frédéric vend ses parts à Pierre Jacques¹⁰³. Quelques semaines auparavant, la maison avait été partagée en deux par les trois frères Dormoy.

Cette division a été effectuée lors d'un partage le 27 mars 1846. Les trois frères Dormoy déterminent les parties de la maison qu'ils possèdent. Jacques détient la partie au nord, soit du côté de la route. Elle est composée d'un poêle, d'une chambre, d'une cuisine, d'un corridor et d'une cave au rez-de-chaussée, et d'une chambre et d'un grenier au premier étage. Une grange et une écurie accompagnent le tout (figures 15 et 16).

La seconde partie, située au sud, côté rivière, appartient à Georges Frédéric et Pierre Jacques. Elle est composée, au rez-de-chaussée, d'un poêle, d'une cuisine, d'une cave et du corridor cité dans la partie précédente. À l'étage, elle est composée d'une chambre et d'un grenier (voir figures 15 et 16). Une écurie et une grange complètent le bien. Cette maison a été photographiée au début du XX^e siècle (figure 12). Elle est, de nos jours, située au numéro 9 de la grande rue (figure 13). À partir du plan cadastral de nos jours (figure 14)¹⁰⁴, il est possible d'effectuer les rapprochements entre les différentes données en notre possession.

¹⁰⁰. AD70, 2E1150, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes (1840).

¹⁰¹. AD70, 2E1158, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

¹⁰². *Ibidem*.

¹⁰³. *Ibidem*.

¹⁰⁴. Ministère de l'action et des comptes publics, cadastre, Couthenans [En ligne] consulté le 25 février 2023 sur https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteFeuille.do?CSRF_TOKEN=E0XH-J1GN-MFLR-DEFS-QNQ0-LMSP-384R-5FFS&f=RC1840000A03&dontSaveLastForward&keepVolatileSession=.



Figure 12 : Carte postale représentant la maison de la famille Dormoy¹⁰⁵



Figure 13 : Photographie de l'ancienne maison de la famille Dormoy de nos jours

¹⁰⁵. Carte postale de Couthenans, début du XX^e siècle, collection privée.

Entre le cadastre Napoléon et le cadastre actuel (parcelle n° 153), on observe peu d'évolution du plan de la maison, mais aussi de son environnement. Elle est déjà accolée à un autre bâtiment et au centre d'un ensemble de constructions. Une fontaine est située en face de la maison. Au début du XX^e siècle, il s'agit d'une fontaine-lavoir. De nos jours, le lavoir a disparu ainsi que la fontaine, même si celle-ci figure toujours sur le cadastre (figure 14). Cette maison est située non loin du ruisseau la Carpière. En 1887, Jacques Dormoy est propriétaire du pré situé entre la maison et le ruisseau (parcelle 190 du cadastre Napoléon ; figure 11).



Figure 14 : Cadastre actuel de l'ancienne maison Dormoy (parcelle n° 153)

Cette ferme est une maison rurale traditionnelle du Pays de Montbéliard¹⁰⁶. Elle est en forme de rectangle, constitué en pierre de calcaire et surmontée d'un toit volumineux couvert de tuiles plates. Auparavant, il était recouvert de chaume, mais ce type de couverture disparaît au XIX^e siècle, car les assurances ne souhaitent pas les assurer contre les incendies. La maison rurale du Pays de Montbéliard est le reflet d'une activité agricole tournée vers la polyculture. Elle est adaptée à un climat rigoureux. Elle est divisée en trois parties afin de rassembler les habitants, les animaux et les récoltes. L'emplacement et l'orientation répondent à des besoins pratiques et rationnels. Elle est orientée vers la rue pour faciliter la circulation et les manœuvres. Les ouvertures sont peu nombreuses et uniquement sur la façade principale. La pièce dite le « poêle » est aussi nommée « belle chambre ». Cette pièce possède une fenêtre. Lorsqu'elle est située sur le chemin, elle est dite en patois « loup oille devant » et « loup oille derrie » lorsque cette pièce est du côté du verger¹⁰⁷. Les familles sont souvent composées de plusieurs générations sous le même toit. Afin de pouvoir offrir un couchage à tous les membres, l'étage est aménagé d'une chambre. La plupart des maisons existantes encore de nos jours comportent un étage et un grenier. L'accès s'effectue par un escalier droit en bois ou une échelle depuis la cuisine. La description de la maison précise la présence d'une cave au rez-de-chaussée, « au

¹⁰⁶. Robert Cuisenier, *Les maisons rurales traditionnelles du Pays de Montbéliard*, SEM, mémoire n° 116, 1993.

¹⁰⁷. *Ibidem*, p.48.

couchant et à laquelle on arrive par une porte donnant dans le poêle ». La majorité des maisons rurales du Pays de Montbéliard ne comporte pas de caves creusées. La cave est une pièce de la maison.

Un essai de reconstitution de la maison (parcelle 189) est proposé en figure 15 pour le rez-de-chaussée et figure 16 pour le premier étage. La partie au nord (partie haute sur le plan) correspond à la moitié appartenant à Jacques Dormoy. L'autre moitié (bas du plan) est la propriété de Pierre Jacques Dormoy depuis le 24 mai 1846. Cette reconstitution est basée sur la description de la maison lors du partage entre les frères Dormoy le 27 mars 1846¹⁰⁸.

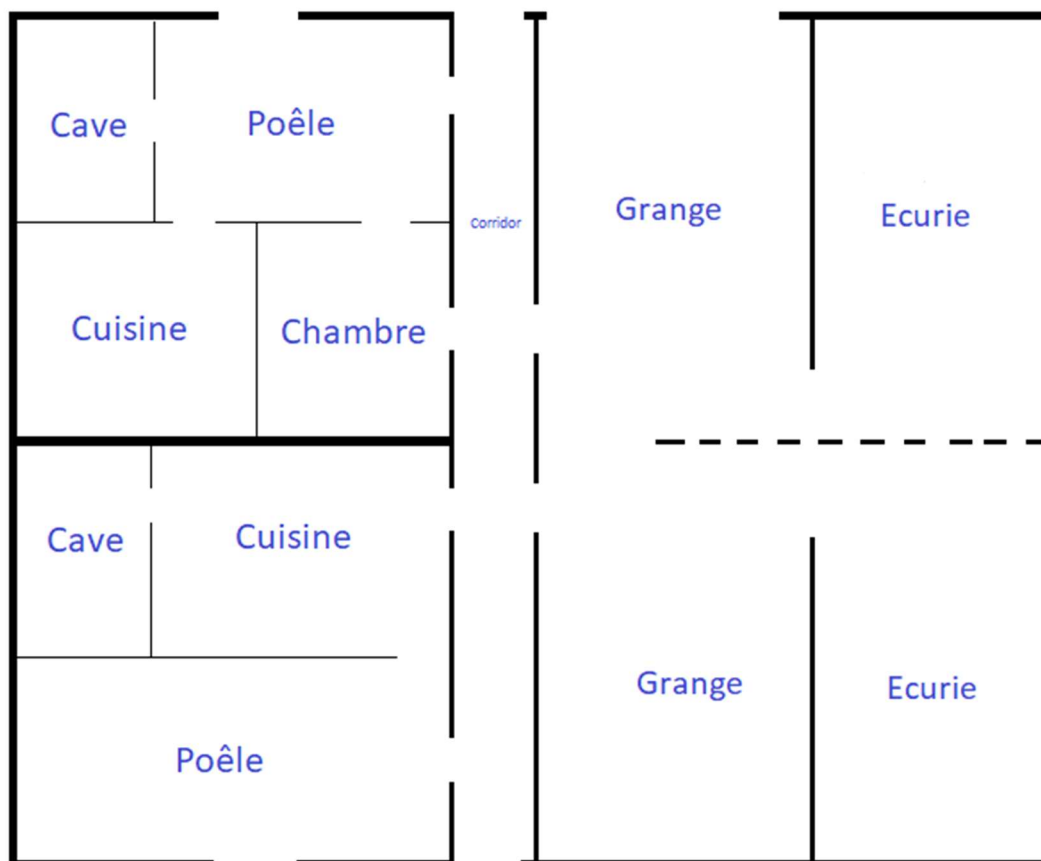


Figure 15 : Plan du rez-de-chaussée de la maison des frères Dormoy

¹⁰⁸. AD70, 2E1158, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

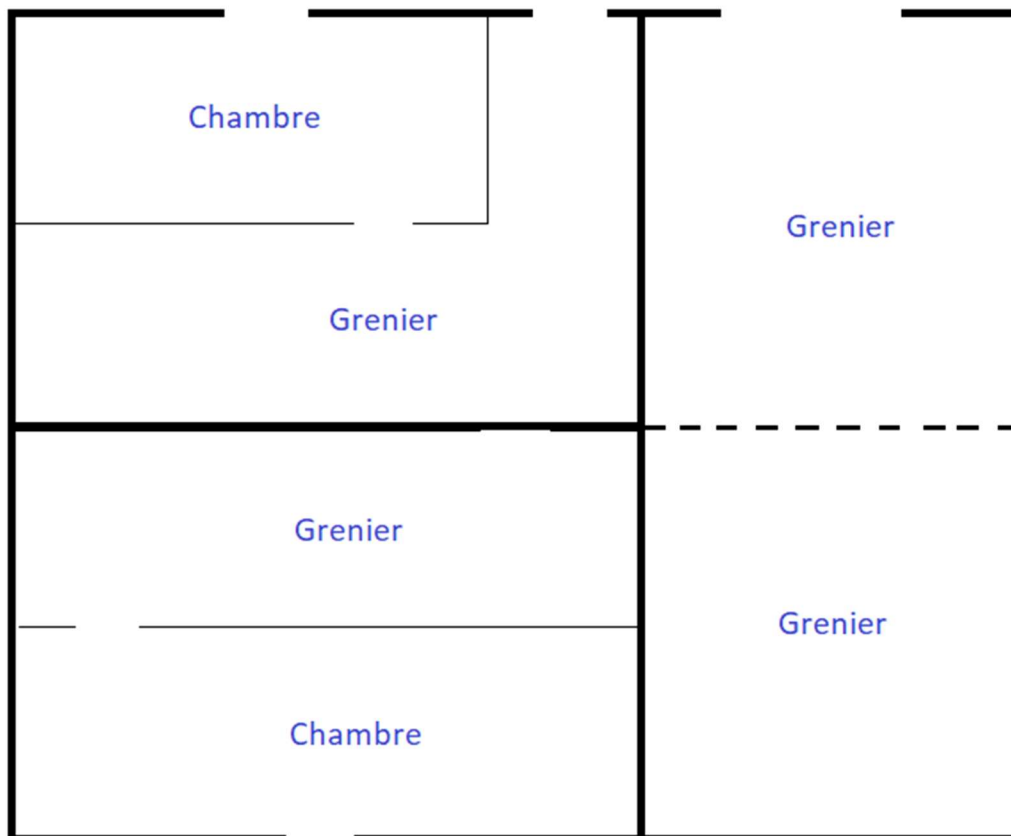
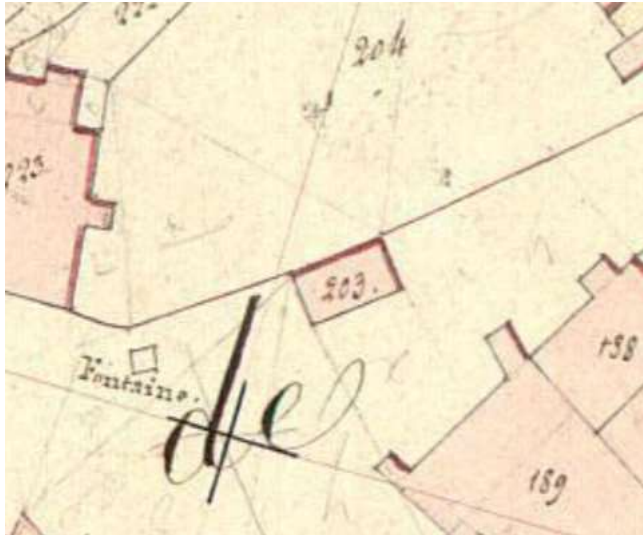


Figure 16 : Plan du 1er étage de la maison des frères Dormoy

6.2 Une forge familiale

Lors de la donation des biens de Pierre Jacques et Catherine Lods, la forge a été divisée en six parts¹⁰⁹. Suzanne Marguerite et Pierre Jacques reçoivent chacun un sixième. Georges Frédéric et Jacques obtiennent chacun un tiers. Le 7 mars 1846, Suzanne Marguerite vend sa part de ce bâtiment à son frère Jacques. Il exerce les professions de cultivateur et de charpentier. Ses frères, Pierre Jacques et Georges Frédéric travaillent à la forge puisqu'ils exercent respectivement les professions de maréchal-ferrant et de charron. En 1846, Jacques, Pierre Jacques et Georges Frédéric se partagent les biens qu'ils ont reçus de leurs parents. La forge est attribuée en totalité à Jacques. Il n'est pas fait mention de la jouissance par Pierre Jacques, mais il est supposé qu'il y travaille.

¹⁰⁹. AD70, 2E1150, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes (1840).



La forge est située sur la parcelle 203 au centre du village, en face de la maison de Jacques et Pierre Jacques (parcelle 189) et à côté de la fontaine-lavoir. Elle a été construite au bord du chemin vicinal conduisant à Héricourt. La consultation des matrices cadastrales conduit à penser que la forge appartient uniquement à Jacques Dormoy. En effet, la parcelle 203 ne figure pas dans les indications des folios attribués à ses frères et sœurs¹¹⁰. En 1887, elle est désignée dans les biens en possession de Jacques Dormoy au moment de son décès. Nous pouvons en déduire qu'il était le seul propriétaire à cette date.

Cette répartition interroge, car les différents documents n'expliquent pas les raisons de l'attribution de la forge à Jacques au lieu de Pierre Jacques. Ce dernier exerce la profession de maréchal-ferrant. Il est mentionné ainsi sur la plupart des documents. Ceux de 1871 et 1872 concernant les dédommagements réclamés par les habitants à la suite de l'occupation prussienne indiquent que trois personnes sont maréchaux-ferrants. Les matrices cadastrales précisent que le village possède une seule forge. Par conséquent, ces trois individus travaillent ensemble. Frédéric, frère des deux précédents, occupe la fonction de charron. La fabrication et l'entretien des attelages avec la motorisation nécessitent un complément du forgeron pour la partie en métal. Nous pouvons supposer que les frères Dormoy travaillaient en famille, mais Jacques est le seul propriétaire.

6.3 Des prés et champs éparpillés sur trois communes

6.3.1 Un patrimoine hérité

En 1842¹¹¹ et en 1846¹¹², Jacques Dormoy reçoit de ses parents plusieurs terres dans le cadre des partages avant décès.

¹¹⁰. AD70, 3P760, matrice des propriétés foncières, Couthenans.

¹¹¹. AD70, 2E1152, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1841-1842).

¹¹². AD70, 2E1158, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

Lors du partage en 1842 des biens de son père et des biens de la communauté formée par ses parents, il obtient des champs et un pré à Couthenans et à Coisevaux.

- Un champ de 16 ares au lieu-dit *Bergenot* (Coisevaux)
- Un champ de 18 ares au lieu-dit *champs Pierre Nicolas* (Couthenans)
- Un champ de 24 ares (Couthenans)
- Deux champs accolés au lieu-dit *sur les Murgers* (Coisevaux)
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *pré Robert* (Coisevaux)
- Un sixième d'un champ de 48 ares situé au lieu-dit *au faulté* (Couthenans)

De sa mère, il reçoit en 1846 des champs, des prés, une chènevière et des vergers répartis sur le territoire de Coisevaux et de Couthenans.

❖ Coisevaux

- Un champ de 16 ares au lieu-dit *en la fosse*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *en meunier*
- La moitié d'un champ de 20 ares au lieu-dit *aux grandes Pesses*
- Un verger de 14 ares au lieu-dit *derrière Baquelis*
- Un pré de 10 ares au lieu-dit *devant la ville*
- La moitié d'une chènevière de 4 ares au lieu-dit *derrière les vergers*

❖ Couthenans

- Un sixième de la quatrième portion d'un champ de 38 ares au lieu-dit *aux champs du creux*

6.3.2 Son patrimoine à son décès

La déclaration des mutations par décès communique un état des terres possédées par Jacques Dormoy. Ce document est intéressant puisqu'il offre un état de ses possessions à la fin de sa vie. Elles sont réparties sur le territoire de trois communes : Couthenans, Coisevaux et Luze. Les deux dernières possèdent une frontière commune avec Couthenans.

Jacques Dormoy possède à Couthenans un pré (section A) et cinq champs (section B). Le pré est situé au sud de sa maison jusqu'au ruisseau. Son patrimoine n'est pas seulement constitué des biens hérités. L'inventaire des terres à son décès démontre qu'il a acquis d'autres biens au cours de sa vie et qu'il a vendu une partie du patrimoine hérité. La faible surface des terres et leur dispersion ne permettent pas une exploitation rentable.

❖ Couthenans, section A (figure 17)

- Parcelle 190 : pré dans le village
- Parcelle 327 : champ au lieu-dit *Les grands champs*

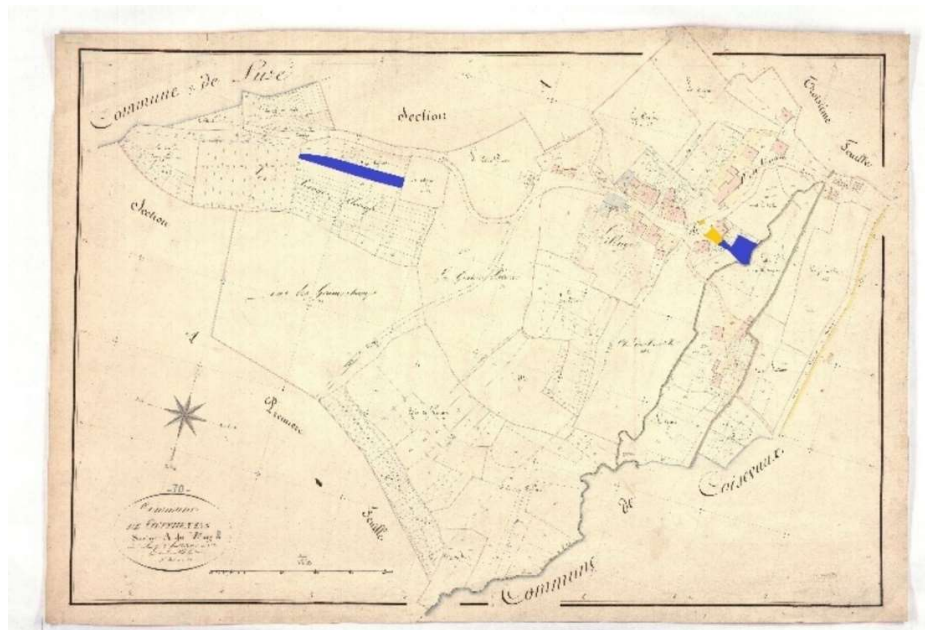


Figure 17 : Possessions de Jacques Dormoy à Couthenans (section A)

❖ Couthenans, section B (figure 18) située au sud du village sur le flanc de la colline du bois de la Côte

- Parcelle 4 : champ au lieu-dit *Champs de la Sauce*
- Parcelle 7 : champ au lieu-dit *Champs de la Sauce*
- Parcelle 52 : champ au lieu-dit *Champs du creux*

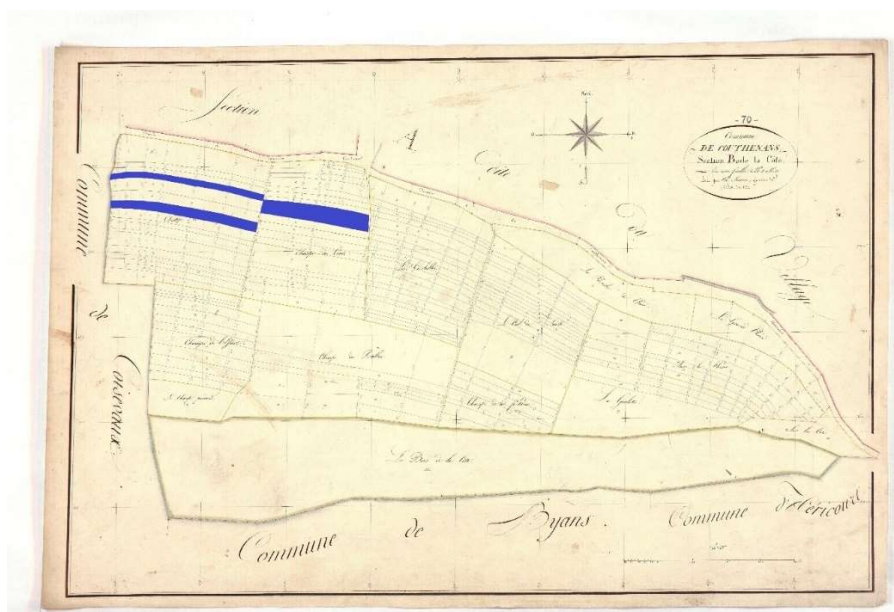


Figure 18 : Possessions de Jacques Dormoy à Couthenans (section B)

❖ Coisevaux, section B1 (figure 19) située au nord-ouest de Couthenans

- Parcelle 47 : champ au lieu-dit *Sur les Murgers* (bien de la communauté compris dans la succession de Marie Marguerite Billod)
- Parcelle 138 : pré au lieu-dit *Pré Robert*
- Parcelle 144 : pré au lieu-dit *Pré Robert*

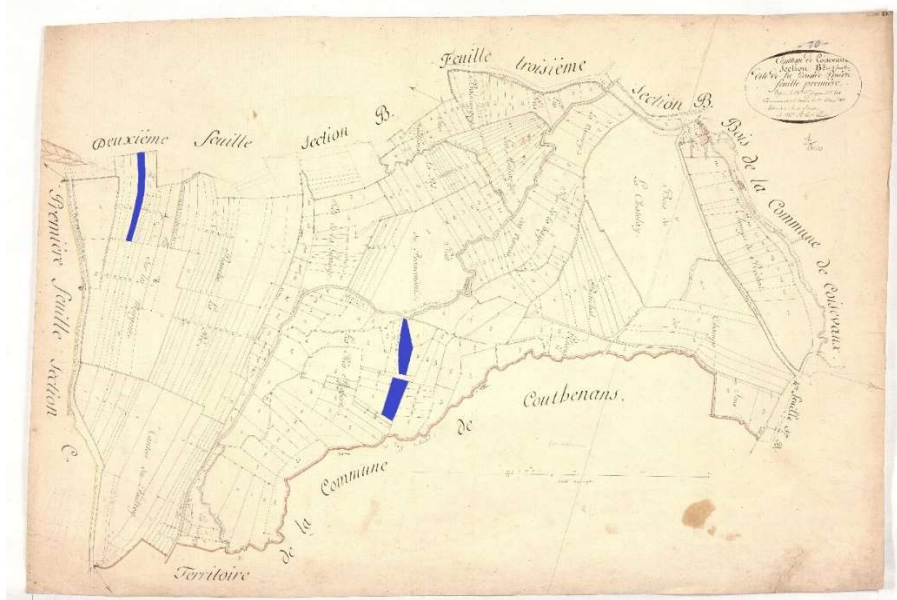


Figure 19 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section B1)

❖ Coisevaux, section B2 (figure 20) située à l'ouest de la section B1

- Parcelle 356 : champs au lieu-dit *Sur les Murgers*
- Parcelle 701 : pré au lieu-dit *Pré sous la vie*

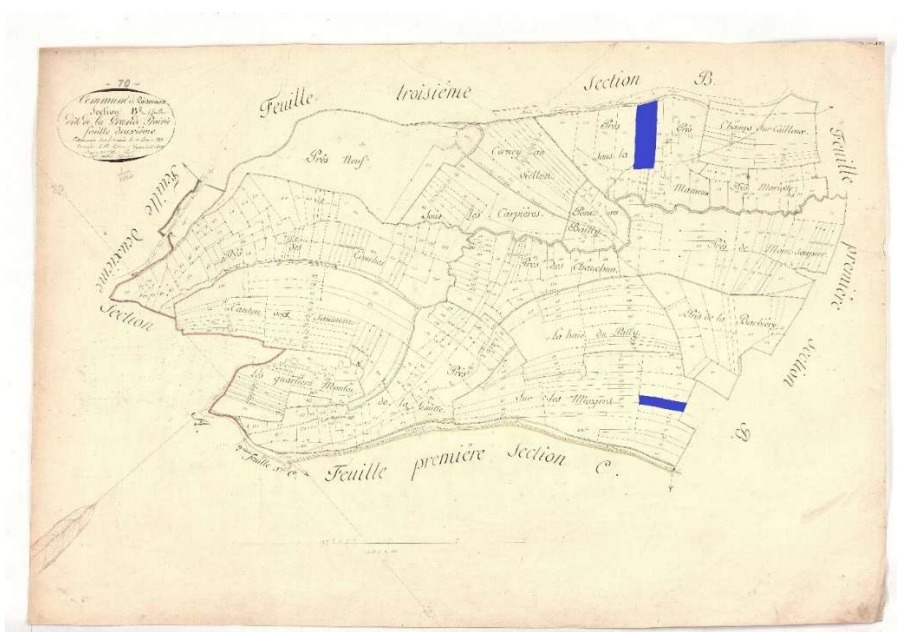


Figure 20 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section B2)

❖ Coisevaux, section C1 (figure 21) située au sud de la section B2 et à l'ouest de la commune de Couthenans

- Parcelle 51 : champ au lieu-dit *Les grands champs*
- Parcelle 160 : champ au lieu-dit *Champs des Langeots*
- Parcelle 193 : champ au lieu-dit *Champs des Bergerots*

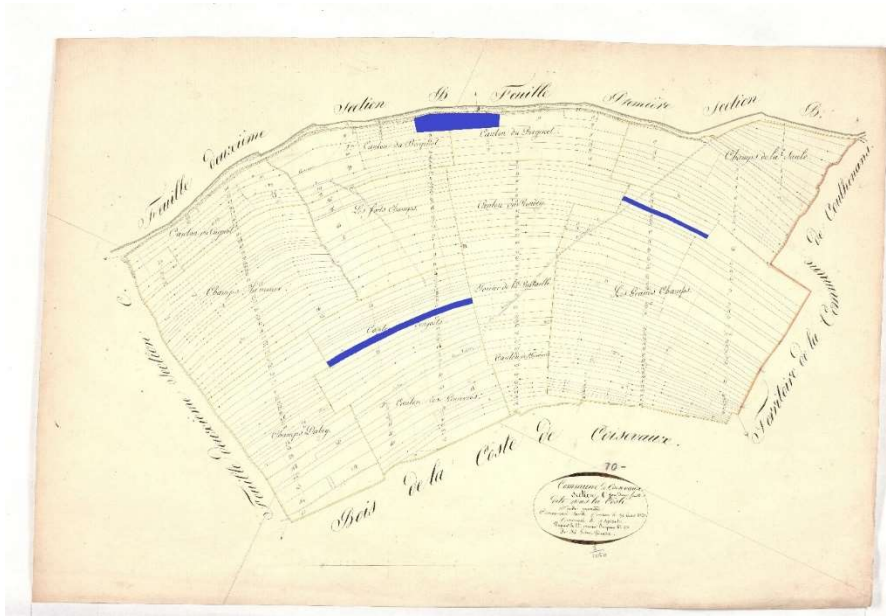


Figure 21 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section C1)

❖ Luze, section A1 (figure 22) située à l'est de Couthenans à sa frontière

- Parcelle 68 : champ au lieu-dit *Derrière le moulin* (bien de la communauté compris dans la succession de Marie Marguerite Billod)

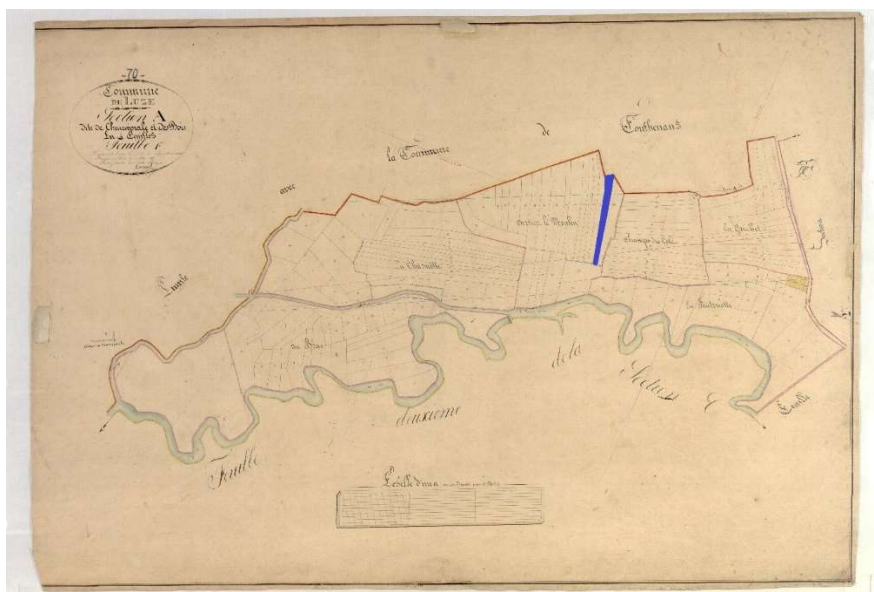


Figure 22 : Possession de Jacques Dormoy à Luze (section A1)

Le patrimoine de Jacques est éparpillé sur ces trois communes. Il consiste principalement en des champs réservés à la culture. L'inventaire de sa ferme en 1887 n'indique pas d'outillage spécifique à la culture. Nous pouvons supposer qu'une partie des champs était réservée à la culture de pomme de terre et du blé (supposition basée sur l'inventaire après décès et la liste de dédommagement de 1871). La dispersion des terres ne facilite pas une exploitation optimisée. À partir des différentes sources étudiées dans ce mémoire, il est possible d'affirmer que Jacques Dormoy ne vivait pas uniquement de l'agriculture. L'éparpillement des terres et l'absence d'animaux d'élevage conduisent à penser qu'il pratiquait de la polyculture, mais insuffisamment pour en tirer des revenus.

Nous n'avons pas d'informations sur les revenus qu'il pouvait en bénéficier de la possession de la forge. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il travaillait à la forge avec son frère, Pierre Jacques. Ce dernier est identifié à travers les différents documents uniquement par la profession de maréchal-ferrant. Il est aussi envisageable qu'il verse un loyer à Jacques. Le rôle du troisième frère, Frédéric, se pose aussi. Il exerce le métier de charron. Dans le cadre de la construction et des réparations du matériel roulant agricole, une partie ferrée est nécessaire. Une économie familiale semble être mise en place alliant les métiers de cultivateur, charpentier, charron et maréchal-ferrant.

Partie III. La descendance de Jacques Dormoy et de Marie Marguerite Billod

Cette partie est consacrée à l'étude de la descendance de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod. Le couple a trois enfants et huit petits-enfants. Bien étendu, il n'est pas effectué une présentation détaillée de tous les membres de cette famille. L'étude s'attache principalement à la ligne agnatique.

Elle est limitée à la Seconde Guerre mondiale afin de respecter les délais légaux sur la communication des données personnelles. Ainsi, la dernière génération citée est celle de leurs arrière-petits-enfants de la ligne agnatique pour lesquels sont juste précisés les noms, dates de naissances et de décès (voir annexe 2).

Chapitre 7. Jacques Frédéric Dormoy marié à Julie Botans

Trois enfants sont nés de l'union de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod, Suzanne Catherine, Jacques Frédéric et Pierre Louis. Comme nous l'avons vu précédemment, Pierre Louis est décédé quelques mois après sa naissance. Suzanne Catherine se marie le 18 janvier 1868 à Couthenans à Georges Louis Surleau, un ouvrier vivant à Valentigney (Doubs ; Pays de Montbéliard)¹¹³. Trois enfants sont nés de cette union, mais seule Suzanne Lucie atteint l'âge adulte. Elle a quitté la France pour les États-Unis.

La ligne masculine se poursuit uniquement à travers Jacques Frédéric Dormoy.

7.1 Jacques Frédéric Dormoy : de sa naissance à son mariage

Jacques Frédéric est né dans la maison de ses parents à Couthenans le 30 août 1848 à 9 heures. La déclaration à la mairie a été effectuée le jour même par son père, Jacques¹¹⁴. L'acte de naissance a été rédigé par le maire de la commune, Pierre Nicolas Dormoy, en la présence de deux témoins, Frédéric Dormoy et Pierre David Dormoy. Le lien de parenté n'est pas précisé. Toutefois, nous pouvons supposer que le premier témoin est le frère de Jacques. En effet, l'âge et le métier correspondent à celui-ci.

¹¹³. AD70, 3E184/08, NMD et table décennale de Couthenans, 1863-1872.

¹¹⁴. AD70, 3E184/06, État civil de la commune de Couthenans, 1843-1852.

Jacques Frédéric a été baptisé le 9 septembre 1848 dans le temple de Couthenans¹¹⁵. Il a pour parrain Frédéric Billod de Bussurel, frère de sa mère. Sa marraine est Marguerite Dormoy de Couthenans, sœur de son père.

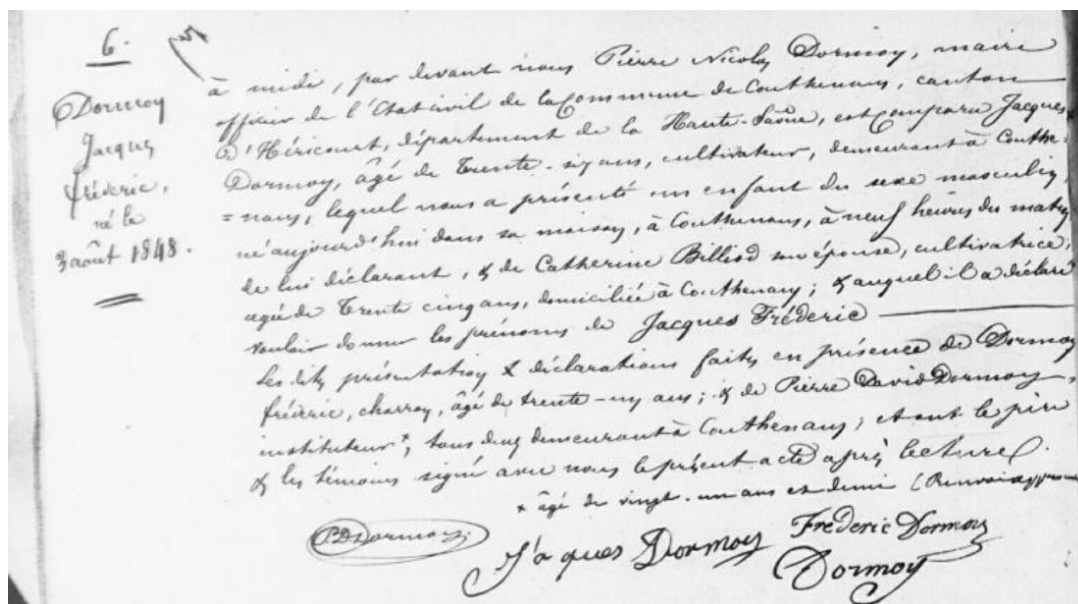


Figure 23 : Acte de naissance de Jacques Frédéric Dormoy

7.1.1 La défense de Belfort

À vingt ans, il s'inscrit sur la liste de recensement des jeunes gens pour la classe de 1868. Il indique exercer la profession d'horloger. Il tire le numéro 88¹¹⁶. Comme son père, il tire un numéro favorable qui l'évite d'être dans l'armée active. Cependant, la loi du 1^{er} février 1868 instaure la garde nationale mobile. Il s'agit d'un corps auxiliaire de l'armée qui a pour mission de défendre les places fortes, les villes, les côtes et les frontières de l'Empire ainsi que de faire du maintien de l'ordre. Lorsqu'un jeune homme n'est pas incorporé dans l'armée active et qu'il est apte, alors il doit rejoindre la garde nationale mobile.

De ce fait, Jacques Frédéric est enrôlé dans ce nouveau corps de l'armée de réserve sous le matricule 1063. Son inscription sur les registres de la liste départementale de la garde mobile donne une description physique de Jacques. Il mesure 1,69 alors que le registre des matricules militaires indique 1m63. Ses cheveux sont de la couleur châtain foncé et ses yeux sont de la couleur grise.

¹¹⁵. AMM, 1Z71, Archives paroissiaux, registres de la paroisse de Couthenans.

¹¹⁶. AD70, Archives communales, Affaires militaires, recrutement : tableaux de recensement des jeunes gens.

La déclaration de guerre de la France à la Prusse le 19 juillet 1870 change à nouveau le parcours de vie de Jacques Frédéric Dormoy. À partir du registre des matricules des soldats de la classe 1868¹¹⁷, nous apprenons qu'il a participé à la défense de la citadelle de Belfort lors de son siège du 3 novembre 1870 au 18 février 1871. Étant dans l'armée de réserve du

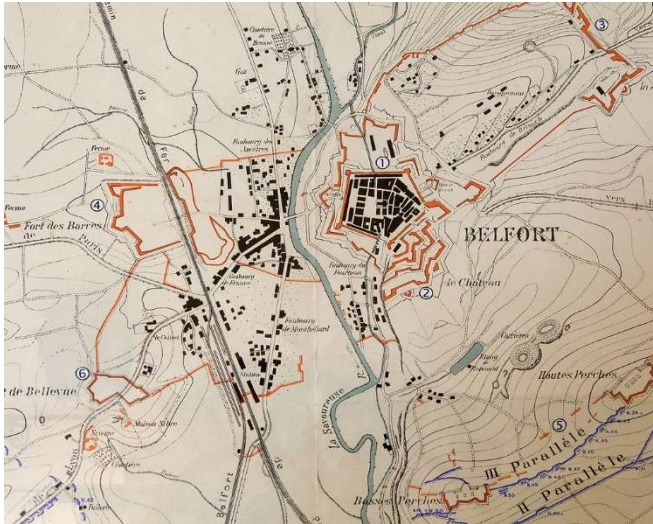


Figure 24 : Carte d'état-major de Belfort pendant le siège de 1870-1871

57^e régiment des mobiles de la Haute-Saône, il est envoyé à Belfort. 12 800 mobiles composent la garnison affectée à la citadelle et à la ville, soit les trois quarts de l'effectif total. Belfort bénéficie des fortifications construites par Vauban à la fin du XVIII^e siècle. L'armée prussienne se présente aux portes de la ville le 3 novembre. À partir du 23 novembre, la ville et la citadelle subissent 83 jours consécutifs de bombardement. En 1882, Louis Dussieux écrit, dans son ouvrage

sur *le siège de Belfort*¹¹⁸, que certains jours il tombait jusqu'à 5000 obus. Le nombre total est estimé à environ 400 000 obus tombés sur Belfort pendant son siège. On compte 4750 soldats et 336 civils morts. En hommage à cette résistance, le monument le *Lion de Belfort* est construit de 1875 à 1879 par Bartholdi sur le flanc du château. Aucune mention de blessure et d'une autre campagne militaire ne figure sur le registre matriculaire de Jacques Frédéric.

7.1.2 D'horloger à cultivateur : la pratique d'une activité agricole dans une région en mutation économique

Lors de son recrutement à l'armée, Jacques Frédéric exerce la profession d'horloger. Il occupe déjà ce métier en 1865 au décès de sa mère¹¹⁹. D'après une minute du notaire Camille Guiornaud¹²⁰, son métier est horloger en 1872. En 1877, il est mentionné dans un registre comme propriétaire et horloger¹²¹.

¹¹⁷. AD70, RM4, Affaires militaires, organismes du temps de guerre, registres matricules, 1868.

¹¹⁸. Louis Dussieux, *Le siège de Belfort*, Édition Cerf, Paris, 1882.

¹¹⁹. AD70, 3Q2937, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, cote du bureau 11, 08/1857-12/1866.

¹²⁰. AD70, 2E1195, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1872).

¹²¹. AD70, 4Q2/1036, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 488, 4 juin 1877-16 juillet 1877.

Selon le pasteur Pierre-Frédéric Beurlin, l'industrie horlogère s'installe en 1863 à Héricourt¹²². En 1876, Couthenans compte un atelier d'horlogerie qui embauche 54 personnes¹²³. Il est la propriété de David Frédéric Dormoy. Il a pour ancêtre commun Jean Nicolas Dormoy avec Jacques Frédéric (voir annexe 2 ; le grand-père de David Frédéric est Jean Georges Dormoy). En l'absence de données, nous ne pouvons confirmer que Jacques Frédéric a travaillé pour son cousin éloigné, David Frédéric.

Cependant, nous pouvons faire le lien entre cette installation de l'activité horlogère à Couthenans et l'exercice de cette profession par Jacques Frédéric en 1865. La date précise d'ouverture de l'atelier d'horlogerie de David Frédéric n'est pas connue. Toutefois, il est supposé qu'elle se soit effectuée entre 1860 et 1866. En effet, en 1860, David Frédéric réside à Valentigney (Doubs, Pays de Montbéliard) et exerce la profession de tisserand selon l'acte de mariage de son frère, Georges Frédéric, le 1^{er} mars 1860¹²⁴. D'après l'acte de naissance de son fils, en 1866, il est fabricant d'horlogerie à Couthenans¹²⁵.

Toutefois, il est possible d'envisager que Jacques Frédéric travaille à son compte à domicile. En effet, comme cela a été observé auparavant pour les métiers du textile, des paysans travaillent chez eux dans le domaine de l'horlogerie en complément des travaux des champs. Dans les deux cas, il semble cesser cette activité d'horloger vers 1880. Cette période correspond à celle de crise que traverse l'économie horlogère dans cette région. Dans son rapport de 1876 sur la situation économique¹²⁶, le commissaire de police écrit que l'horlogerie de petit volume est en difficulté en raison du marché limité. En effet, les fabricants du canton d'Héricourt écoulent leurs marchandises uniquement à Besançon.

À partir de 1888, la profession citée de Jacques Frédéric est uniquement celle de cultivateur, accompagnée quelques fois de la mention « d'ancien horloger ». En effet, en 1890, lors de la rédaction de la minute concernant l'adjudication d'une partie de ses biens, le notaire Théodore-Albert Durot écrit la profession « ancien horloger, cultivateur »¹²⁷.

Contrairement à son père qui a occupé les métiers de cultivateur et de charpentier tout au long de sa vie, Jacques Frédéric cesse son métier d'horloger pour s'atteler uniquement à celui de cultivateur.

¹²². Pierre-Frédéric Beurlin, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt*, bibliothèque de Montbéliard, manuscrit 215, 1889, p. 316.

¹²³. AD70, 9M1, Situation industrielle du canton d'Héricourt, 4^e trimestre 1876.

¹²⁴. AD70, 3E184/07, NMD Couthenans, 1853-1862.

¹²⁵. AD70, 3E184/08, NMD Couthenans, 1863-1872.

¹²⁶. AD70, 9M1, Situation industrielle du canton d'Héricourt, 4^e trimestre 1876.

¹²⁷. AD70, 2E1421, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1890).

7.2 Une union tardive ?

Le 21 juillet 1888, Jacques Frédéric se marie à Couthenans à Julie Botans¹²⁸. Il est âgé de 40 ans et Julie est âgée de 22 ans. L'âge du marié laisse penser qu'il a éventuellement convolé en noce avant ce mariage. Cependant, il n'est fait aucune mention d'un autre mariage dans l'acte de 1888 (annexe 3). Le constat est le même à la consultation des tables décennales des années de la fin de son service militaire à 1888. Jacques Frédéric Dormoy se marie pour la première fois à cette date, quelques mois après le décès de son père. Ce document révèle la naissance d'un garçon le 14 mai 1888 de Julie et reconnu par Jacques Frédéric. Son acte de naissance¹²⁹ est rédigé à la mairie de Couthenans d'après la déclaration de Jacques Frédéric. Les parents sont considérés comme célibataires. Julie Botans réside chez Joseph Graber où elle exerce la profession de servante. C'est un cultivateur voisin de la famille Dormoy. Ce mariage tardif et cette naissance interrogent sur la nature des liens qu'avait Jacques Frédéric et Julie ainsi que l'avis de Jacques Dormoy sur cette relation. Aucun élément ne permet d'étayer une thèse ou une autre. Nous pouvons juste établir les faits portés à notre connaissance.

7.2.1 La famille de Julie Botans

Julie Botans est née le 5 décembre 1866 à Belfort (Territoire de Belfort)¹³⁰. Elle est la fille de Joseph et de Marie Anne Dubail. Son père réside à Argiésans (Territoire de Belfort), une commune située entre Héricourt et Belfort. L'année du mariage de sa fille, il exerce la profession d'aiguilleur au chemin de fer de l'Est. Il s'est marié le 22 mai 1862 à Dorans (Territoire de Belfort) avec Marie Anne Dubail¹³¹. Cette dernière est décédée le 5 avril 1875 à Bavilliers (Territoire de Belfort)¹³².

¹²⁸. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

¹²⁹. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

¹³⁰. AD90, 1E10 N72-78/2, registre des naissances de la ville de Belfort.

¹³¹. AD90, 1E35 1-3, NMD de la commune de Dorans.

¹³². AD90, 1E8 5-7, NMD de la commune de Bavilliers.

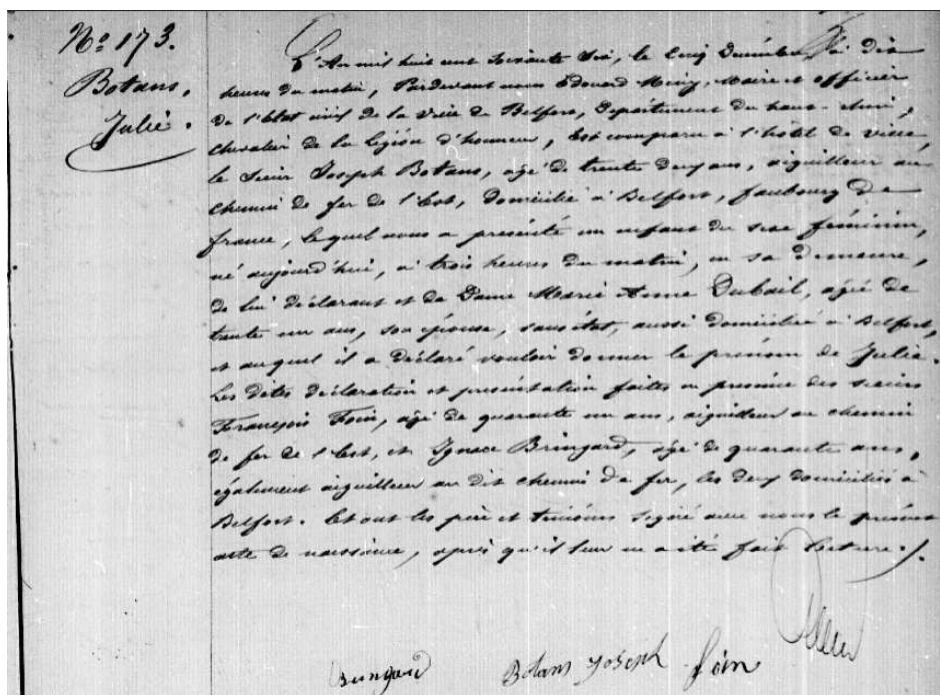


Figure 25 : Acte de naissance de Julie Botans

En 1876, la famille Botans réside au quartier de l'église à Bavilliers. Joseph Botans vit seul avec ses six enfants¹³³ après le décès de sa femme. Le recensement de la population de 1876 précise qu'ils sont tous nés à Belfort sauf le dernier-né. La consultation des tables décennales de la commune de Belfort et de Bavilliers entre 1862 et 1876 permet d'obtenir les dates de naissances des frères et sœurs de Julie Botans, à savoir :

- Marie Sophie née le 25 janvier 1863¹³⁴
- Joseph né le 28 août 1864¹³⁵
- Eugène né le 6 décembre 1868¹³⁶
- Emile né le 26 décembre 1870
- Jules né le 5 novembre 1874 à Bavilliers¹³⁷

À la lecture de ses différents actes, Joseph Botans travaille depuis son mariage pour la compagnie du chemin de fer de l'Est. En 1863, la famille réside au faubourg de Montbéliard à Belfort, non loin de la gare de la ville, puis rue des Capucins. En 1874, elle est installée à Bavilliers, non loin de l'église.

¹³³. AD90, 6M123/9, recensement de la population, Bavilliers, 1876.

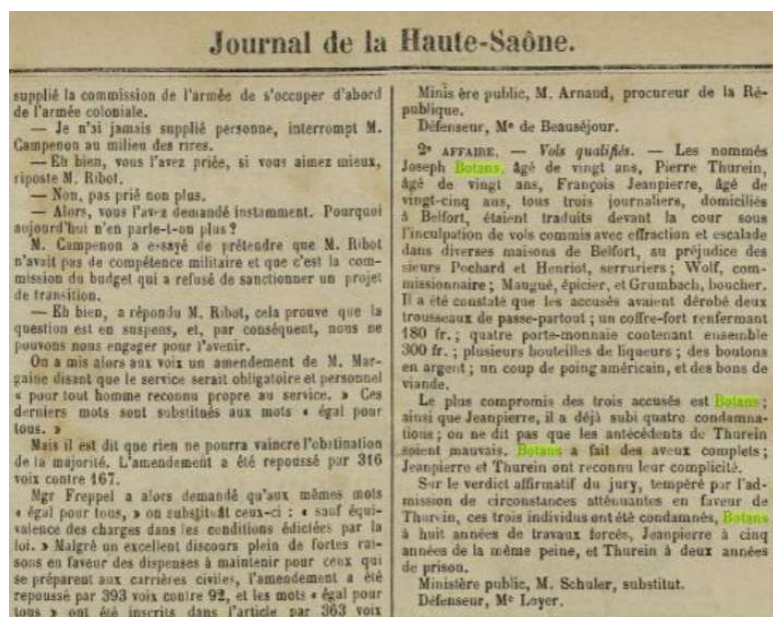
¹³⁴. AD90, 1E10 N59-71, registre des naissances de la ville de Belfort.

¹³⁵. AD90, 1E10 N72-78/2, registre des naissances de la ville de Belfort.

¹³⁶. AD90, 1E10 N72-78/2, registre des naissances de la ville de Belfort.

¹³⁷. AD90, 1E8 5-7, NMD de la commune de Bavilliers.

Une recherche du nom de Botans dans les archives de la presse de Haute-Saône, pour vérifier la présence d'une annonce du mariage, nous permet de découvrir l'histoire du frère de Julie. Un article de quelques lignes lui est consacré dans l'édition du 31 mai 1884 du *Journal de la Haute-Saône*, organe des conservateurs¹³⁸. Il y est fait



« vols commis avec effraction et escalade dans diverses maisons de Belfort » par Joseph Botans, âgé de vingt ans. À la tête d'un groupe de deux compères, ils réalisent plusieurs vols entre janvier et mars 1884. Joseph a été condamné par la cour d'assises de la Haute-Saône à une peine de huit ans de travaux

Figure 26 : Article de presse concernant la condamnation de Joseph Botans

forcés. Avant 1871, Belfort est une ville du département du Haut-Rhin. À la suite de l'annexion de l'Alsace par la Prusse, Belfort reste en territoire français. Pour permettre la continuité des services de l'État, la ville est rattachée aux entités administratives des départements voisins.

Joseph Botans est écroué le 16 juin 1884 et il embarque le 7 novembre 1884 sur le navire la *Loire* pour la Nouvelle-Calédonie. Ce bateau arrive à Nouméa le 15 mars 1885 avec à son bord 319 forçats.

Joseph a commis son premier vol le 14 juin 1875 à Belfort. Aucune peine n'est retenue contre lui, car le juge retient qu'il agit « sans discernement ». Il est ensuite arrêté et condamné à trois mois de prison le 3 mars 1881 pour vol et vagabondage, puis à 10 mois pour vol le 12 août de la même année¹³⁹. Il est désigné comme « libertin et débauché » ainsi que de « voleur incorrigible ». Selon la description physique de son dossier de bague, il mesure 1m90, la couleur de ses cheveux est blonde et ses yeux sont de la couleur grise. Il a plusieurs cicatrices, dont deux sur le visage et une sur la main gauche. Il décède à Koumac le 29 mars 1906¹⁴⁰. Une fois sa peine terminée, il semble être resté vivre en Nouvelle-Calédonie.

¹³⁸. AD70, 1PJ2, Journal de la Haute-Saône, trimestre 2, 1884.

¹³⁹. Archives nationales d'Outre-Mer, FR ANOM COL H668, dossier individuel de bague, Nouvelle-Calédonie, 1884, registre matricule H2520.

¹⁴⁰. Archives nationales d'Outre-Mer, Registre des décès de la commune de Koumac, 1906.

Lors de son mariage en 1888, Julie a pour témoins deux voisins, Joseph Graber et Henri Dormoy. Aucun de ses frères n'est présent comme témoin. Quant à son père, il est présent et consentant à ce mariage. Le jour même à 17 heures, le couple est uni au temple par le pasteur Auguste Reyss¹⁴¹. L'acte rédigé par le pasteur ne précise pas la religion de la mariée. Le registre du matricule de bapteme de son frère précise qu'il était catholique. Étant née à Belfort, nous pouvons penser qu'elle était aussi de cette religion. Le fait qu'elle se marie avec un protestant, a-t-il pu provoquer des tensions dans la famille ? Des ressentiments que pouvait peut-être aussi exprimer le père de Jacques Frédéric à l'encontre de sa future belle-fille, d'autant plus que son frère était un bagnard. Évidemment, il s'agit uniquement d'interrogations et de suppositions. Selon le témoignage d'un habitant du Pays de Montbéliard au début du XX^e siècle, les catholiques et les protestants ne s'apprécient pas¹⁴².

Julie choisit comme témoin son ancien employeur. À la lecture de l'acte de naissance de son fils, Abel Jacques Paul¹⁴³, son lieu de résidence est au domicile de Joseph Graber. D'ailleurs, c'est aussi le lieu de naissance de l'enfant. Elle exerce le métier de domestique pour ce cultivateur. La relation de Jacques Frédéric et de Julie a commencé au plus tard pendant l'été 1887. Nous n'avons pas d'éléments qui permettent de connaître la date exacte de l'installation à Couthenans de Julie Botans. En 1886, elle réside chez son père à Argiésans où elle est journalière¹⁴⁴. Elle travaille sans doute à compter de 1887 chez Joseph Graber.

7.2.2 Un mariage sans contrat

Lorsque Julie Botans se marie, le maire de Couthenans indique qu'elle n'exerce aucune profession. Par conséquent, elle n'est plus domestique à la ferme Graber. La profession de cultivatrice est mentionnée sur quelques documents d'état civil, mais, en général, il n'est indiqué aucune profession pour sa part.

Comme il se doit, les bans ont été publiés les dimanches 8 et 15 juillet 1888 à la mairie de Couthenans et d'Argiésans¹⁴⁵. Ce mariage ne fait pas l'opposition d'un tiers en fonction des empêchements régis par la loi et le seul parent vivant est consentant. L'acte de mariage précise qu'aucun contrat de mariage n'a été rédigé par les mariés. Ceci est confirmé par un document

¹⁴¹. AMM, 1Z272, registres paroissiaux, paroisse de Couthenans.

¹⁴². Association des professeurs d'histoire et de géographie régionale de Besançon, *Histoire de la Franche-Comté de 1789 à nos jours, la vie sociale, politique et culturelle*, Besançon, Archives et documents, Centre régional de documentation pédagogique de Besançon, 1988, p. 88.

¹⁴³. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

¹⁴⁴. AD90, 6 M 119/11, recensement de la population, Argiésans, 1886.

¹⁴⁵. AD90, 1E4, NMD de la commune d'Argiésans, promesse de mariage, 1870-1900.

de l'administration lors d'une vente en 1895. Ainsi, ils sont mariés sous le régime de la communauté légale de biens.

7.3 Julie décède avant Jacques Frédéric

Le 27 janvier 1922, Julie Botans meurt à son domicile de Couthenans à 16 heures¹⁴⁶. Son décès est déclaré à la mairie le lendemain matin par son époux et par son fils, Charles Louis. Elle est inhumée le dimanche 29 janvier 1922 à 14 heures¹⁴⁷. Quant à Jacques Frédéric, il décède à son domicile quelques années plus tard, le 25 avril 1928¹⁴⁸. Charles Louis effectue la déclaration auprès du maire, Henri Sahler.

Arrondissement
de Vire
Haute-Saône

Le vingt sept janvier mil neuf cent vingt deux, quatre heures du soir,
Julie Botans, née à Belfort le cinq décembre mil huit cent soixant
seize, sans profession, domiciliée à Couthenans, fille de Joseph Botans,
et de Marie Anne Dubois, décédée, épouse de Jacques Frédéric
Dormoy, domicilié à Couthenans, est décédée en son domicile à Couthenans.
Dreus le vingt huit janvier mil neuf cent vingt deux, huit heures
du matin, sur déclaration faite par Jacques Frédéric Dormoy sur
nommé et Charles Louis Dormoy, héritier, domicilié à Couthenans,
lesquels, lecture faite, ont signé avec nous Henri Sahler, maire de
Couthenans.

Jacques Dormoy
Charles Dormoy

Figure 27 : Acte de décès de Julie Botans

N° 2

Dormoy
Jacques Frédéric
décédé le 25 avril 1928

Le vingt cinq avril mil neuf cent vingt huit, à deux
heures, est décédé à Couthenans, en son domicile
Jacques Frédéric Dormoy, né à Couthenans le
hensie août mil huit cent quarante huit, cultivateur
seul, fils des époux décédés Jacques Dormoy et
Catherine Billiot, veuf de Julie Botans.
Dreus le vingt cinq avril mil neuf cent vingt huit,
deux heures, sur la déclaration de Charles Dormoy
âge de hensie quatre ans, tisserand, domicilié à
Saint-Vallbert, commune d'Héricourt, fils de
depuis, qui, lecture faite a signé avec nous Henri
Sahler, maire de Couthenans.

Dormoy H. Sahler

Figure 28 : Acte de décès de Jacques Frédéric Dormoy

¹⁴⁶. AMC, NMD et table décennale Couthenans, 1913-1922.

¹⁴⁷. AMM, 1Z271, Registres de la paroisse de Couthenans, sépultures, 1864-1978.

¹⁴⁸. AMC, NMD et table décennale Couthenans, 1923-1932.

Selon la table des successions et absences¹⁴⁹, la déclaration de mutation par décès a été effectuée le 2 juin 1922 concernant Julie Botans¹⁵⁰. Les héritiers désignés dans ce document sont ses trois enfants, Charles, Juliette et Pierre. Il n'est pas fait mention d'un testament ni d'un inventaire après décès. Le seul bien listé est au titre de la communauté actif. Il s'agit d'un champ situé dans la commune de Coisevaux.

La déclaration de mutation par décès rédigée le 4 juillet 1929,¹⁵¹ à la suite du décès de Jacques Frédéric, précise qu'aucun testament n'a été rédigé et qu'aucun inventaire après décès n'a été rédigé. Il détenait au jour de sa mort une maison et un pré à Couthenans ainsi deux champs dans cette commune, trois autres à Bussurel et trois à Coisevaux.

7.4 Un patrimoine hérité mis en vente

À partir des sources à notre disposition, il est proposé de dessiner une évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy. La déclaration de mutation par décès indique le patrimoine détenu à la mort d'un individu. La consultation du répertoire des droits permet d'identifier les acquisitions et les ventes de Jacques Frédéric Dormoy¹⁵². En parallèle, une étude des matrices cadastrales apporte une confirmation des données précédentes.

7.4.1 La maison familiale

En 1887, Jacques Frédéric Dormoy hérite de la moitié de la maison située sur la parcelle 189 au cœur du village de Couthenans. À cette date, la maison dans sa totalité est en sa possession. En effet, le 9 octobre 1872, il achète à son oncle, Pierre Jacques Dormoy, l'autre moitié pour la somme de 1300 francs¹⁵³. Sur cette somme, 1200 francs remboursent les dettes de Pierre Jacques. Le contrat de vente comprend une clause de jouissance par son oncle d'une partie de la maison. L'acquéreur doit lui laisser jusqu'à sa mort l'occupation d'une chambre, l'utilisation du verger et du jardin ainsi que la place suffisante dans l'écurie pour ses bêtes.

¹⁴⁹. AD70, 3Q9972, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences : 16 mars 1921 - 31 décembre 1931, Cote du bureau : 17.

¹⁵⁰. AD70, 3Q12181, Bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès, cote de bureau 32, 13 octobre 1921-28 juin 1922.

¹⁵¹. AD70, 3Q1288, Bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès, bureau 39, 2 août 1928 - 4 juillet 1929.

¹⁵². AD70, 3Q2945, Bureau de Héricourt, Répertoire des enregistrements et déclarations pour servir à la recherche des droits celés, côte du bureau 2, 1865.

¹⁵³. AD70, 2E1195, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1872).

D'après le registre de transcription des actes translatifs des propriétés d'immeubles, le 22 novembre 1895, Jacques Frédéric vend la moitié de la maison reçue en héritage par son père, soit la partie nord, à Henri Louis Dormoy¹⁵⁴, fils de David Frédéric (fabricant horloger), pour la somme de 2500 francs. Ainsi, il occupe la partie sud, celle appartenant avant à son oncle. Jusqu'à cette vente, la maison était occupée par les mêmes membres de la famille Dormoy. Cette fois, elle est partagée avec un cousin éloigné. D'après l'acte de vente, la panne faîtière délimite chacune des parties, soit l'arrête du sommet de la toiture. La description de la partie vendue correspond à celle effectuée lors du partage de 1846 (voir les figures 15 et 16)¹⁵⁵.

Lors de son décès en 1928, Jacques Frédéric est propriétaire de la partie sud de la maison. Cette partie est qualifiée de « ruine » lors de sa mise en vente en 1934¹⁵⁶.

7.4.2 Quel destin concernant la forge ?

La forge ne figure pas dans la déclaration des mutations par décès de Jacques Frédéric Dormoy. Lors de la mort de son père, il hérite du bâtiment, mais nous pouvons nous interroger sur son utilisation. Il n'exerce pas la profession de maréchal-ferrant. De plus, Pierre Jacques est décédé sans enfant en 1883. Il est précisé sur le registre de la table des successions et absence

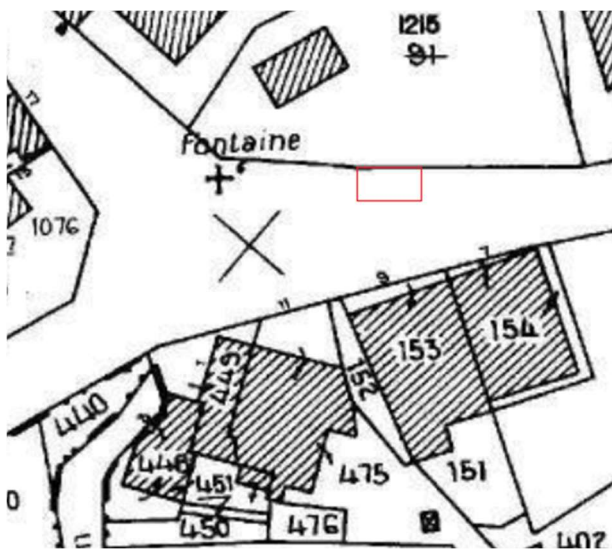


Figure 29 : Emplacement de la forge, cadastre rénové de Couthenans (en rouge, la restitution de son emplacement)

qu'il ne possède aucun bien¹⁵⁷. L'inventaire, effectué en 1887, ne mentionne pas la forge ni les outils de forgeron. Cette activité semble avoir cessé depuis quelques années. Le répertoire des droits celés de Jacques Frédéric Dormoy (case 146) ne précise pas la vente d'une forge.

La consultation des matrices cadastrales est une piste afin d'essayer de tracer le destin de ce bâtiment. La matrice des propriétés bâties à Couthenans de 1910 ne mentionne plus la parcelle 203¹⁵⁸. La

¹⁵⁴. AD79, 4Q2/1356, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 808, 18 novembre 1895-13 janvier 1896.

¹⁵⁵. AD70, 2E1431, Marie-Aloyse NAEGELEN, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1895).

¹⁵⁶. AD70, 4Q2/2087, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 314, 2 juillet 1934-23 juillet 1934.

¹⁵⁷. AD70, 3Q2939, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, côte du bureau 13, janvier 1876 — décembre 1889.

¹⁵⁸. AD70, 3P3753, matrice des propriétés bâties de Couthenans, 1910.

numérotation des parcelles de Couthenans dépend toujours du cadastre napoléonien. Le cadastre rénové est en place à partir de 1931. On observe l'absence d'une parcelle à l'emplacement de la forge sur ce nouveau cadastre. On remarque aussi que le bâtiment n'apparaît pas sur la carte postale sur laquelle figurent la fontaine-lavoir et la maison Dormoy (figure 12). Cette photographie a été prise après 1904. En effet, au premier plan figure les rails du chemin de fer vicinal. Il a été mis en service en janvier 1904 et¹⁵⁹ il relie Héricourt à Lure et il passe au cœur de Couthenans.

La matrice cadastrale des propriétés bâties de 1881 indique la présence d'une forge à Couthenans, mais la parcelle 203 est absente de ce document. La matrice des propriétés foncières de 1861 apporte une précision. En 1897, cette parcelle est attribuée à Henri Louis Dormoy ainsi que la parcelle 189. Toutefois, l'acte de vente de 1895 concerne uniquement la moitié de maison. À ce stade des recherches, aucune information ne permet de connaître l'évolution de la forge, mais la consultation des minutes du notaire Naegelen pour le mois de novembre lève le voile à son sujet.

En effet, deux jours après la vente d'une partie de la maison, une autre vente est effectuée entre Jacques Frédéric et Henri Louis Dormoy pour la somme de 200 francs¹⁶⁰. Il s'agit d'un « terrain en nature de jardin » d'une superficie d'un are. Selon la description de son emplacement, il est situé le long du chemin vicinal à côté de la fontaine-lavoir et au sud d'un terrain appartenant à Graber. Ce jardin est clos par deux murs et deux palissades. L'acte précise qu'il servait « autrefois de forge ». Ainsi, nous avons la confirmation que la forge a été abandonnée. L'utilisation du terme « autrefois » laisse penser que l'activité de ce bâtiment a cessé depuis de nombreuses années. Selon ces informations, la cession de l'activité de la forge est estimée entre 1871 et 1883.

7.4.3 Acquisition, héritage et vente progressive d'un patrimoine agricole

À partir du répertoire des droits celés et de la déclaration des mutations par décès, puis des actes notariés recensés, il est possible d'avoir une évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy qui se situe à Couthenans, Coisevaux, Luze, Bussurel, Vyans-le-Val et Bethoncourt. Ce patrimoine se compose de l'héritage de son père, de la donation de son grand-père maternel et d'achats de sa part.

¹⁵⁹. Henri Rameau, *Chemins de fer vicinaux, réseau de la Haute-Saône, La Haute-Saône en tramway au début du siècle*, Gy, 1995.

¹⁶⁰. AD70, 2E1431, Marie-Aloyse NAEGELEN, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1895).

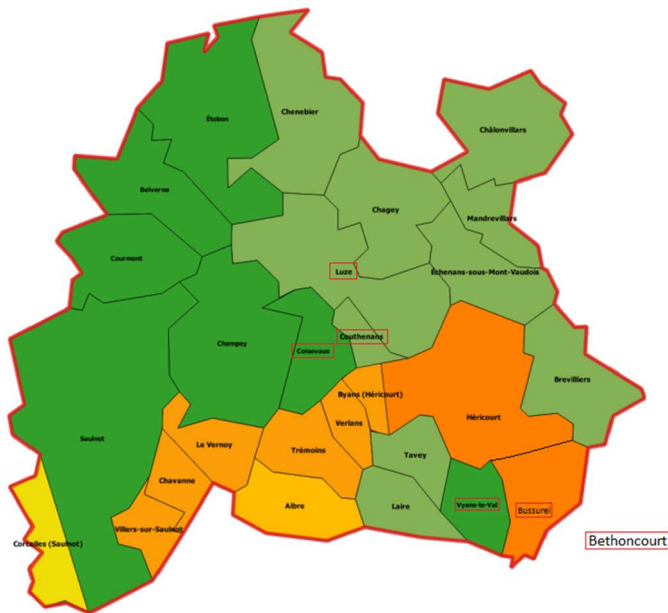


Figure 30 : Carte du Pays d'Héricourt¹⁶¹

❖ Couthenans, section A (figure 31)

- Parcelle 190 : pré dans le village
- Parcelle 327 : champ au lieu-dit *Les grands champs* a été vendu par Jacques Frédéric le 15 juin 1890
- Parcelle 98 : pré au lieu-dit *Les Prévôts* acheté le 9 octobre 1872¹⁶² à son oncle Pierre Jacques et vendu le 15 juin 1890¹⁶³
- Parcelle 309 : champ au lieu-dit *Les grands champs* acheté à la commune le 11 mai 1872¹⁶⁴ (partie D de la parcelle divisée en quatre par la commune)

Code couleur des parcelles des cadastres ci-après :

- Bleu : biens hérités par son père et vendus avant le décès de Jacques Frédéric
- Vert : biens achetés par Jacques Frédéric et vendus avant son décès
- Orange : biens possédés le jour de son décès

¹⁶¹. Les noms villages où sont situés les biens de Jacques Frédéric sont encadrés en rouge. Bethoncourt est une ville du Pays de Montbéliard.

¹⁶². AD70, 2E1195, Archives notariales, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes (deuxième semestre 1872).

¹⁶³. AD70, 2E1421, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1890).

¹⁶⁴. AD70, 2E1400, Archives notariales, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes (1872).

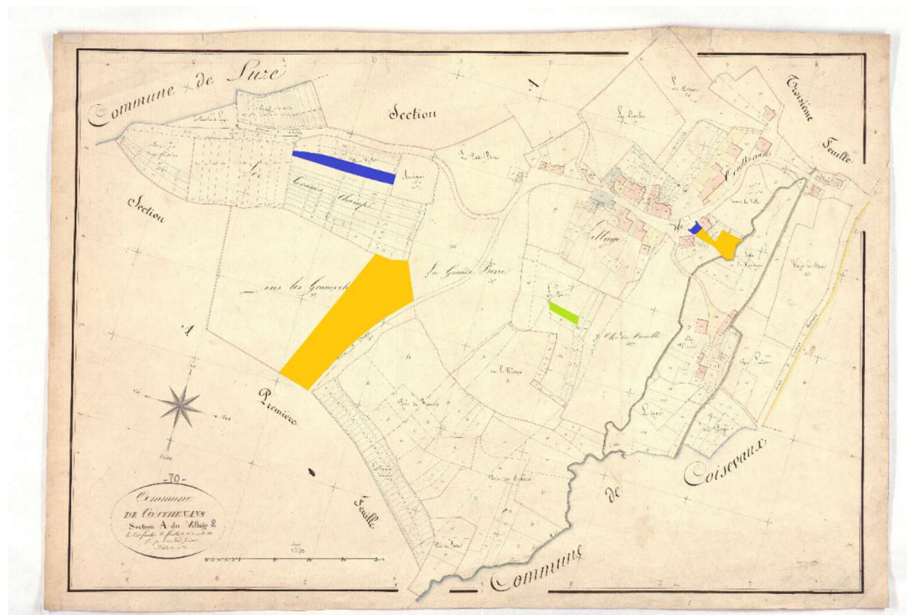


Figure 31 : Évolution des biens de Jacques Frédéric Dormoy à Couthenans (section A)

❖ Couthenans, section B (figure 32) située au sud du village sur le flanc de la colline du bois de la Côte

- Parcelle 4 : champ au lieu-dit *Champs de la Sauce* vendu le 15 juin 1890¹⁶⁵
- Parcelle 7 : champ au lieu-dit *Champs de la Sauce*
- Parcelle 52 : champ au lieu-dit *Champs du creux* vendu le 15 juin 1890¹⁶⁶

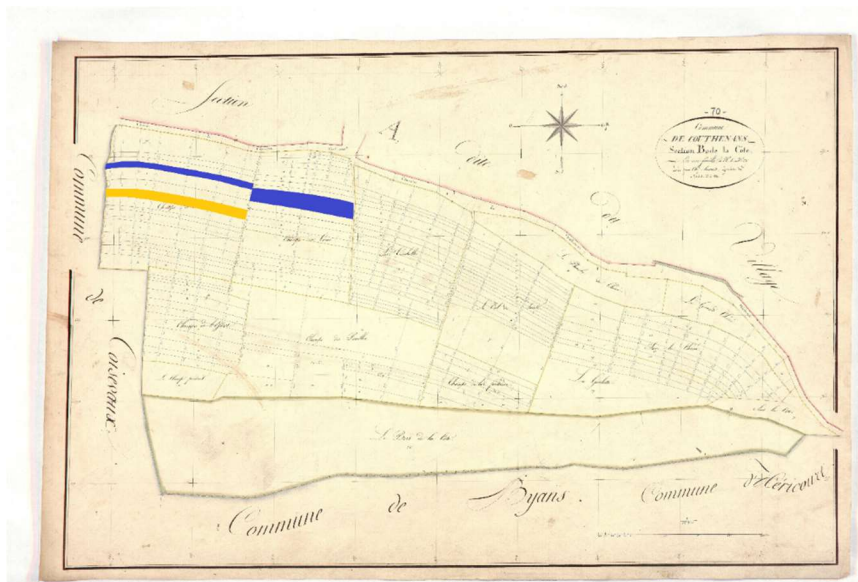


Figure 32 : Évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Couthenans (section B)

¹⁶⁵. AD70, 2E1421, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1890).

¹⁶⁶. AD70, 2E1421, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1890).

❖ Coisevaux, section B1 (figure 33) située au nord-ouest de Couthenans

- Parcelle 47 : champ au lieu-dit *Sur les Murgers* vendu le 15 juin 1890¹⁶⁷
- Parcelle 138 : pré au lieu-dit *Pré Robert* vendu le 15 juin 1890¹⁶⁸
- Parcelle 144 : pré au lieu-dit *Pré Robert* vendu le 15 juin 1890¹⁶⁹

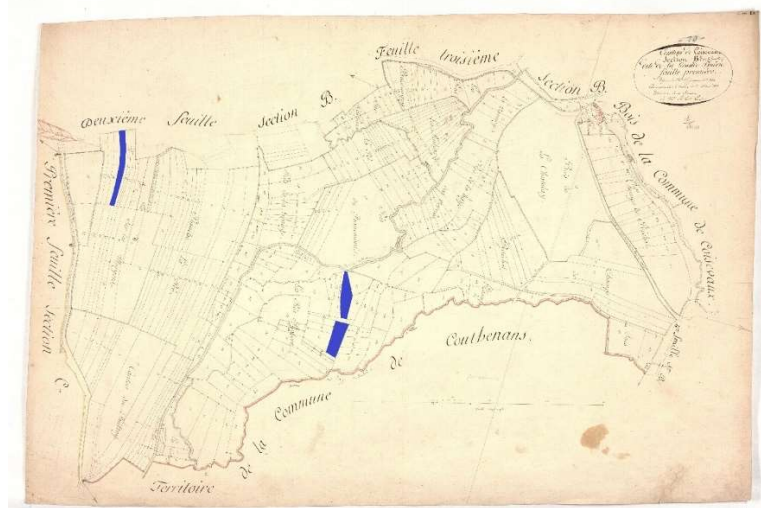


Figure 33 : Évolution patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section B1)

❖ Coisevaux, section B2 (figure 34) située à l'ouest de la section B1

- Parcelle 356 : champs au lieu-dit *Sur les Murgers* vendu le 15 juin 1890¹⁷⁰
- Parcelle 701 : pré au lieu-dit *Pré sous la vie* vendu le 15 juin 1890¹⁷¹

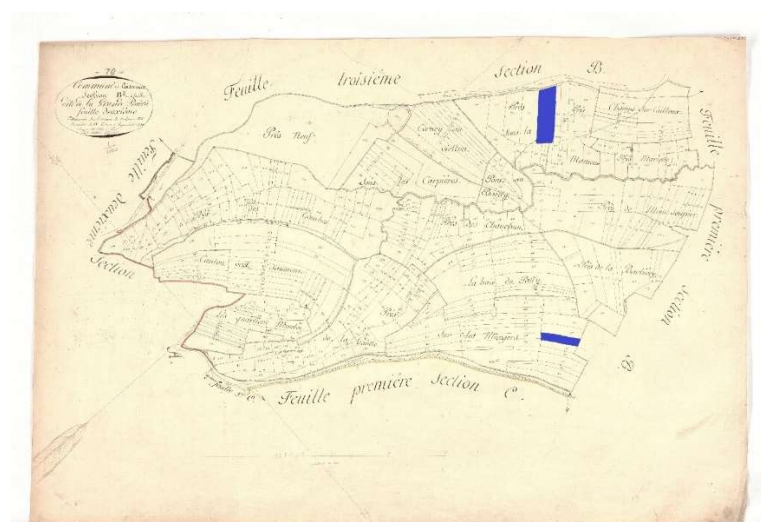


Figure 34 : Évolution patrimoine Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section B2)

¹⁶⁷. AD70, 2E1421, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes (1890).

¹⁶⁸. *Ibidem*.

¹⁶⁹. *Ibidem*.

¹⁷⁰. *Ibidem*.

¹⁷¹. *Ibidem*.

❖ Coisevaux, section C1 (figure 35) située au sud de la section B2 et à l'ouest de la commune de Couthenans

- Parcelle 47 : champs au lieu-dit canton du Rondey acheté le 14 octobre 1878 par Jacques Frédéric
- Parcelle 51 : champ au lieu-dit *Les grands champs*
- Parcelle 160 : champ au lieu-dit *Champs des Langeots* (bien dans la communauté active de la déclaration de mutation par décès de Julie Botans)
- Parcelle 193 : champ au lieu-dit *Champs des Bergerots* vendu le 15 juin 1890¹⁷²

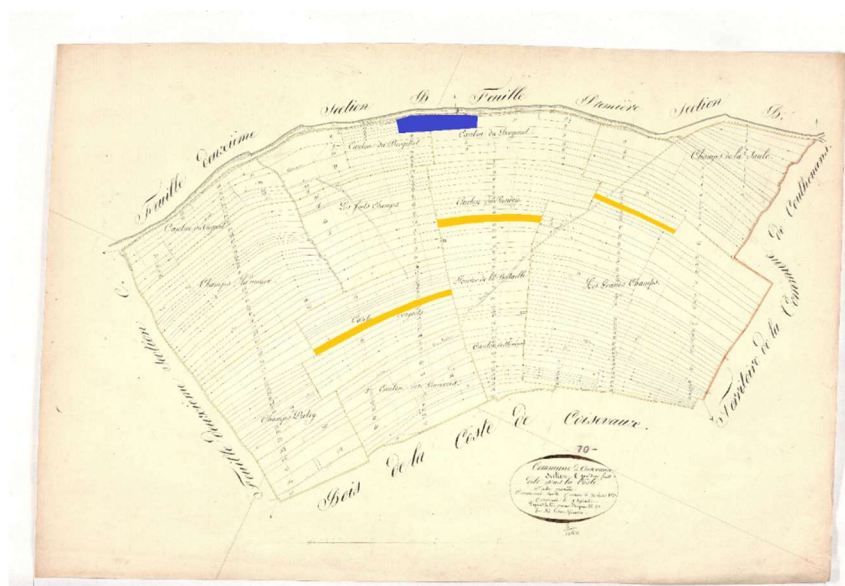


Figure 35 : Évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section C1)

❖ Luze, section A1 située à l'est de Couthenans à sa frontière

- Parcelle 68 : champ au lieu-dit *Derrière le moulin* ne figure pas dans la déclaration de mutation par décès et pas d'éléments retrouvés sur la vente. Le pré a certainement été vendu.

❖ Donation de son grand-père, Pierre Jacques Billod

Le 27 juillet 1873, le grand-père maternel de Jacques Frédéric, Pierre Jacques Billod, âgé de 82 ans, effectue une donation à ses héritiers. Ils sont au nombre de cinq, Julie, Marguerite, Louis, Frédéric et Marie Marguerite. Cette dernière étant décédée quelques mois auparavant, Jacques Frédéric Dormoy et Suzanne Lucie Surleau se partagent sa part. Les biens du donateur sont divisés en cinq parts égales. Un tirage au sort détermine le partage. Le lot cinq est attribué à Jacques Frédéric et Suzanne Lucie. Ce lot comprend :

¹⁷². *Ibidem*.

- Un champ de 24 ares à Bethoncourt (Doubs), commune limitrophe à Bussurel
- Le quart d'un champ à Bussurel soit 10 ares (ce champ d'une superficie totale de 40 ares est divisé en quatre pour partage avec les héritiers).
- Un champ de 21 ares à Vyans-le-Val (Haute-Saône), commune limitrophe à Bussurel
- Un champ de 19 ares à Vyans-le-Val
- Un champ de 19 ares à Bussurel
- La moitié d'un champ de 13 ares à Bussurel
- Un champ de 17 ares à Bussurel
- Un champ de 19 ares à Bussurel
- La moitié d'un pré de 30 ares à Bussurel
- Le huitième de la maison de Pierre Jacques Billod

De la moitié de cet héritage, Jacques Frédéric ne possède à son décès que deux champs et un pré. Le nombre important de documents à rechercher et à étudier pour retracer l'ensemble des ventes et le partage avec sa nièce ne permet pas de faire un état complet. De plus, le répertoire des enregistrements et déclarations pour servir à la recherche des droits celés indique uniquement une seule vente de biens à Bussurel. Il s'agit du champ de 17 ares¹⁷³. Il est certain que Jacques Frédéric a vendu la majorité de la donation de son grand-père comme il l'a fait pour les biens de son père.

En 1872, Jacques Frédéric fait l'acquisition d'un pré, d'un champ et de la moitié de la maison familiale. En 1873, il reçoit plusieurs terres de son grand-père et en 1878 et il achète un champ dans la commune de Coisevaux. En 1887, il hérite de l'ensemble des biens de son père puisqu'à la suite de la renonciation de l'héritage par sa nièce, il est le seul héritier. Le jour de son mariage, son patrimoine immobilier est relativement conséquent pour un petit cultivateur. Julie Botans ne possède aucun bien avant de se marier. À partir de 1890, des ventes successives délitent ce patrimoine qui est l'outil de travail de Jacques Frédéric puisqu'il exerce la seule activité de cultivateur. 140,25 ares sont vendus soit la moitié de son patrimoine pour la somme de 3100 francs. On observe que ces terres sont éparpillées sur plusieurs communes. Il est probable qu'il n'exploite pas lui-même celles situées dans la commune de Bussurel et qu'elles soient mises en location afin de lui apporter des revenus. Il se sépare également d'une partie de la maison familiale pour la somme de 2500 francs. Le père de Jacques Frédéric avait à son décès

¹⁷³. AD70, 2E1206, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes (premier semestre 1877).

une dette passive d'un montant de 5189 francs. Les ventes de 1890 et de 1895 ont dû permettre le remboursement de cette somme.

Lors de son décès, il possède cinq champs à Couthenans et Coisevaux d'une superficie de 78,88 ares. À Bussurel, la superficie de ces biens est de 38,3 ares. Ses trois enfants héritent chacun d'un tiers d'une moitié de maison et de 117,18 ares de terres.

Chapitre 8. Les enfants de Jacques Frédéric et de Julie

À partir des tables décennales des naissances de la commune de Couthenans à compter de l'année 1888, il est constaté 13 enfants nés portant le nom Dormoy jusqu'en 1911. La consultation des actes de naissance permet de déterminer cinq enfants nés de l'union de Jacques Frédéric Dormoy et de Julie Botans, à savoir :

- Abel Jacques Paul, né le 14 mai 1888¹⁷⁴
- Abel Jacques, né le 20 janvier 1890¹⁷⁵
- Charles Louis, né le 3 septembre 1893¹⁷⁶
- Juliette Marguerite, née le 16 juillet 1902¹⁷⁷
- Pierre Jacques Georges, né le 16 novembre 1903¹⁷⁸

D'après le recensement de la population de l'année 1911¹⁷⁹, la famille vit dans la commune de Couthenans. Seul Abel Jacques Paul est absent de ce document. En plus de ce dernier, Abel Jacques est absent du recensement de 1921¹⁸⁰. Une recherche dans les tables décennales des décès détermine la mort d'Abel Jacques Paul le 16 janvier 1889¹⁸¹ et celle d'Abel Jacques le 11 mai 1918¹⁸². La succession de Jacques Frédéric en 1928 permet de confirmer que le couple a ses trois enfants vivants à cette date.

8.1 Abel, un prénom pour deux enfants

8.1.1 Le premier né est mort en bas âge

Abel Jacques Paul est le premier enfant de Jacques Frédéric et de Julie. Il est né au domicile de Joseph Graber le 14 mai 1888. Ce dernier est un voisin de Jacques Frédéric et un important éleveur de vaches laitières. Il a obtenu 186 prix dans des concours agricoles régionaux. En 1872, dans l'un de ces concours, il présente une vache sous la dénomination

¹⁷⁴. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

¹⁷⁵. *Ibidem*.

¹⁷⁶. AD70, 3E184/11, NMD Couthenans, 1893-1902.

¹⁷⁷. *Ibidem*.

¹⁷⁸. AD70, 3E184/12, NMD et table décennale Couthenans, 1903-1912.

¹⁷⁹. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1911.

¹⁸⁰. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1921.

¹⁸¹. AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

¹⁸². AD70, 3E184/13, NMD et table décennale Couthenans, 1913-1922.

« Montbéliarde »¹⁸³. Cette race était connue sous l'appellation de « vache d'Alsace », mais il n'est plus envisageable de continuer à utiliser cette appellation après l'annexion de cette région par la Prusse. En hommage aux princes de Montbéliard qui ont invité ses ascendants à s'installer dans la principauté de Montbéliard, il choisit de renommer cette race par « vache Montbéliarde ». Elle est reconnue officiellement lors de l'Exposition universelle de Paris en 1889 par l'action de Jules Viette, député du Doubs et ministre de l'Agriculture de 1887 à 1889. Joseph Graber reçoit la Légion d'honneur le 31 juillet 1889 pour les services rendus à l'agriculture et pour la multitude de ses récompenses.

En 1888, Julie Botans travaille pour Joseph Graber en tant que domestique. Elle est célibataire à la naissance de son fils. Toutefois, Jacques Frédéric déclare l'enfant à la mairie de Couthenans le lendemain de sa naissance à 17 heures. En 1886, Julie est domiciliée chez son père à Argiésans. Elle a dû commencer à travailler pour Joseph Graber au cours du premier semestre de l'année 1887. La rencontre avec Jacques Frédéric a conduit rapidement à la naissance hors mariage d'un garçon. Il est légitimé par le mariage de ses parents le 21 juillet 1888. Il meurt quelques mois après, le 16 janvier 1889 à Couthenans. Il est inhumé le 17 janvier à 14 heures au cimetière de Couthenans après une cérémonie au temple par le pasteur Auguste Reyss¹⁸⁴.

8.1.2 Le second né est mort pour la France

Un an après, Julie donne naissance à son domicile à Abel Jacques, le 20 janvier 1890¹⁸⁵. Il porte quasiment les mêmes prénoms que son frère décédé. À l'âge de vingt ans, il effectue son service militaire. Sa fiche matriculaire nous précise sa description physique¹⁸⁶. Il mesure 1m61. Ses yeux sont « bleus foncés » et des cheveux « châtain clair ». Il sait lire et écrire, mais n'a pas une instruction primaire plus développée. En 1890, il exerce la profession de tisserand. La manufacture Méquillet-Noblot située au lieu-dit de Chevret à Couthenans nécessite une main-d'œuvre importante dans les métiers textiles. La proximité de l'usine laisse penser qu'il y travaille.

Il est incorporé le 7 octobre 1911 au 42^e régiment d'infanterie à Belfort. Depuis le traité de Francfort, ce régiment est en garnison à Belfort. La loi du 21 mars 1905 instaure le service

¹⁸³. Mathieu Kalyntschuk, « Les anabaptistes-mennonites dans les exploitations agricoles de Montbéliard (XVIII^e-XX^e siècles) », *Bulletin et mémoires, Société d'émulation de Montbéliard*, n° 136, p. 163-200, 2013, p. 182.

¹⁸⁴. AMM, 1Z271, Archives paroissiales, registres de la paroisse de Couthenans, 1864-1978

¹⁸⁵. AD70, 3E184/10, État civil de la commune de Couthenans, 1883-1892

¹⁸⁶. AD70, RM155, registres matriculaires, classe 1910

militaire pour tous les hommes de vingt ans pour une durée de deux ans. Abel Jacques reçoit la distinction de soldat de première classe le 14 février 1913, quelques mois avant la fin réglementaire de son service militaire. Cependant, il est maintenu dans l'armée au-delà de cette date. L'article 33 de la loi du 21 mars 1905 permet de prolonger d'une année dans le cas de circonstances l'exigeant. Le bruit de la guerre se fait déjà entendre en 1913 ce qui explique ce maintien d'Abel Jacques dans l'armée. Le 8 novembre 1913, il devient réserviste. Ce statut lui permet de retourner à son village, mais il doit rester disponible auprès de l'armée pour effectuer des exercices. À la suite de la mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il se rend à son régiment le 3 août.

Dès le début du conflit, il est blessé à la cuisse droite en Alsace, mais sa fiche matriculaire ne précise pas la date. Toutefois, son régiment est présent en Alsace à partir du 8 août 1914 avant de rejoindre la région Nord en septembre. Le 9 août, son unité subit une attaque violente de l'artillerie allemande dans la forêt de la Hart. Le 19, elle s'empare d'une batterie ennemie à Dornach. Nous pouvons nous demander si Abel Jacques a été blessé lors de l'une de ses deux batailles. Il est nommé caporal le 17 novembre 1914. Ensuite, il obtient le grade de sergent le 26 janvier 1915. Il est à nouveau blessé au genou et à la main gauche le 16 juin 1915 à Quennevière (Oise) à la suite d'un éclat d'obus. Après cela, il est affecté le 12 mai 1916 au 170^e régiment d'infanterie, puis au 255^e régiment d'infanterie le 15 février 1917. À partir du 24 octobre 1917, il intègre sa dernière compagnie, le 203^e régiment d'infanterie.

Depuis le 2 mai 1918, ce régiment tient une tranchée à la lisière du bois de la Gaune, à Mailly-Raineval dans la Somme. Tous les jours, les soldats subissent des « bombardements intenses des lignes »¹⁸⁷. Le 11 mai à 4 heures 35, la ligne de défense est attaquée, après un bombardement, par les troupes allemandes. Celles-ci réussissent à avancer et prendre du terrain aux troupes françaises. Mais une contre-attaque en fin de matinée permet de reprendre les positions précédemment conquises par l'ennemi. Selon le journal des marches et opérations,

¹⁸⁷. SHD, 26 N 711/18, Mémoire des Hommes, Journaux des marches et opérations des corps de troupe, 203^e régiment d'infanterie [En ligne] consulté le 9 mars 2023 sur [73](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YToxMDp7czoxMDoidHlwZV9mb25keyI7czo3OiJhcmtvX2lyIjtzOjg6ImltZ190eXBlljtzOjM6ImpwZyI7czo0OiJyZWYwIjtzOjQ6IjExMzUiO3M6NDdoicmVmMSI7czoxOjI2IjtzOjQ6InJlZjliO2k6MTUwMztzOjQ6InJlZjMiO3M6NzE6IjFHTS9KVU5JVEVTMTQxOC9MT1QwMy8yNi9OXzcxMV8wMTgvU0hER1JfX0dSXzI2X05fNzExX18wMTFhXzAwMDFFX1QuSIBHIjtzOjQ6InJlZjQiO3M6NzE6IjFHTS9KVU5JVEVTMTQxOC9MT1QwMy8yNi9OXzcxMV8wMTgvU0hER1JfX0dSXzI2X05fNzExX18wMTFhXzAwMzhhX1QuSIBHIjtzOjE4OiJpZF9hcmtfZWFKX2ZhbWlsbGUuO2k6MDtzOjE2OiJ2aXNpb25uZXVzZV9odG1sIjtiOjE7czoyMToidmlzaW9ubmVlc2VfaHRtbF9tb2RlIjtzOjQ6InByb2QiO30=#uielem_move=-97%2C-25&uielem_rotate=F&uielem_islocked=0&uielem_zoom=89.</p></div><div data-bbox=)

24 soldats de ce régiment sont morts pendant cette bataille, dont Abel Jacques Dormoy, et 45 soldats sont portés disparus.

Abel Jacques est inhumé à la nécropole nationale de Lihons (Somme). Par décret du 19 mars 1920, il est décoré de la croix de guerre avec étoile d'argent. Le journal officiel du 8 mai 1920 écrit qu'il était un « brave sous-officier, d'un dévouement absolu, donnant à ses hommes le plus bel exemple en toutes circonstances »¹⁸⁸.

8.2 Charles Louis

Charles Louis est né le 3 septembre 1893 au domicile de ses parents¹⁸⁹. Il est le troisième enfant du couple. Son père le déclare à la mairie le jour même. L'acte de naissance est rédigé par le maire, Edmond Noblot. Il dirige la manufacture de textile Méquillet-Noblot au lieu-dit de *Chevret* à Couthenans. Les deux témoins qui accompagnent le père sont Charles Perret, instituteur et Charles Robert, cultivateur. Il n'est pas mentionné le lien entre eux et Jacques Frédéric.

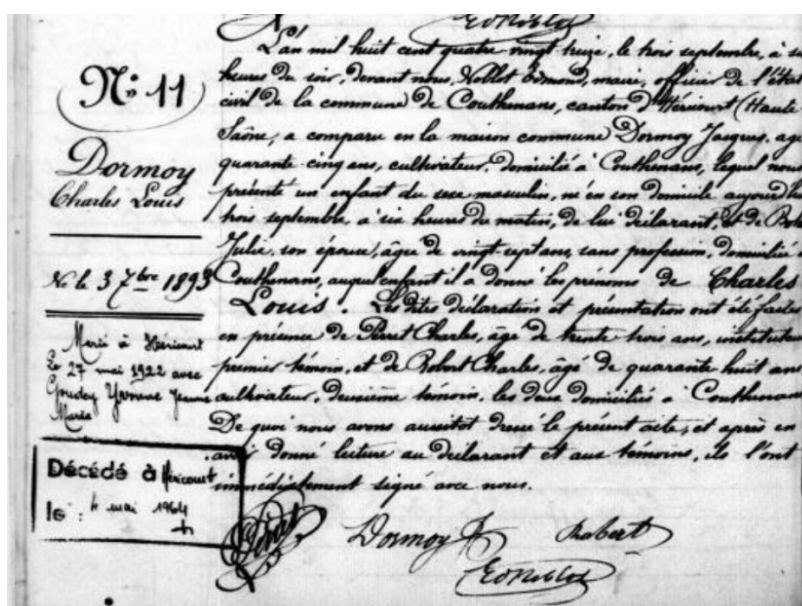


Figure 36 : Acte naissance de Charles Louis Dormoy

¹⁸⁸. Bibliothèque nationale de France, Gallica, Journal officiel de la République française [En ligne] consulté le 9 mars 2023 sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6379786k/f31.item>.

¹⁸⁹. AD70, 3E184/11, NMD Couthenans, 1893-1902.

8.2.2 Mariage et installation à Héricourt

Il se marie le 27 mai 1922 à Héricourt à Yvonne Jeanne Marie Goudey¹⁹³. Il est tisserand et il est domicilié à Couthenans. Yvonne est née le 15 août 1903 à Couthenans. Elle réside à Héricourt et exerce la profession de tisserande. Son père, Constant Goudey, est mort le 15 juillet 1909 à Champey (Haute-Saône). Le jour de la naissance de sa fille, il exerce le métier d'ouvrier de fabrique. En 1909, sa mère, Ernestine Gauthier, est présente et consentante à ce mariage. Yvonne est âgée de dix-huit ans. Le consentement de sa mère est nécessaire, ce qui n'est pas le cas pour Charles Louis, car il a vingt-huit ans. Ils déclarent n'avoir effectué aucun contrat de mariage.

De cette union, trois enfants sont nés à Héricourt :

- Marguerite Gilberte Catherine, née le 7 septembre 1922¹⁹⁴ (décédée le 17 septembre 2000 à Héricourt)
- Charles Abel, né le 15 juin 1925¹⁹⁵ (décédé le 8 septembre 2016 à Montbéliard [Doubs])
- Andrée Marcelle, née le 10 juillet 1930¹⁹⁶ (décédée le 30 novembre 2020 à Désandans [Doubs])

En 1921, Charles Louis vit à Couthenans chez son père où il exerce le métier de tisserand chez *Méquillet-Noblot*¹⁹⁷. Il exerce déjà ce métier chez le même employeur en 1911 avec son frère, Abel¹⁹⁸. Yvonne Goudey habite en 1921 chez sa mère au hameau de Saint-Valbert à Héricourt. Elles exercent le métier d'ouvrière à la manufacture *Méquillet-Noblot*. En 1926, le couple est installé au hameau de Saint-Valbert¹⁹⁹ où ils passent la majorité de leur vie. En 1931, le frère de Charles Louis, Pierre Jacques Georges, vit dans son foyer²⁰⁰. Il travaille également pour *Méquillet-Noblot* en tant qu'encolleur. Après la mort de leur père en 1928, il a quitté Couthenans pour s'installer chez son frère. En 1926, il figure dans le recensement de la population au domicile de Jacques Frédéric et il exerçait le métier de chauffeur pour *Sahler*

¹⁹³. AMH, Registre de l'état civil, 1922

¹⁹⁴. *Ibidem*.

¹⁹⁵. AMH, Registre de l'état civil, 1925.

¹⁹⁶. AMH, Registre de l'état civil, 1930.

¹⁹⁷. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1921.

¹⁹⁸. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1911.

¹⁹⁹. AD70, 6M304, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1926.

²⁰⁰. AD70, 6M304, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1931.

*Compagnie*²⁰¹. À la consultation des recensements, il est observé que les frères et la mère d'Yvonne vivent dans les maisons proches de celle du couple. En 1964, il est précisé sur l'acte de décès de Charles Louis qu'il réside 8, cité du couvent à Héricourt²⁰². Cette adresse est située au hameau de Saint-Valbert. Elle correspond à un ensemble de maisons construit pour loger les ouvriers de la manufacture *Méquillet-Noblot*. Le hameau de Saint-Valbert est un petit village rattaché à Héricourt depuis 1808. Il est situé non loin de Couthenans et de la manufacture *Méquillet-Noblot*.

Charles Louis est devenu ouvrier avant la Première Guerre mondiale. Il bénéficie d'un revenu régulier que lui apporte la manufacture *Méquillet-Noblot* ainsi qu'un logement « moderne » à partir de 1922. Ainsi, il quitte le monde agricole pour celui de l'industrie. Il travaille jusqu'à sa retraite pour le même employeur et loge jusqu'à sa mort au hameau de Saint-Valbert. Du métier de tisserand, il évolue en tant que contremaître de tissage entre 1936 et 1945²⁰³. En 1958, il prend sa retraite comme lui permet la loi.

8.2.3 Conseiller municipal à partir de 1925

En 1925, Charles Louis se présente sur la liste de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) lors des élections municipales²⁰⁴. Il s'agit de la branche ouvrière du Parti socialiste. Ce parti politique est né de l'unification du socialisme français en 1905. Charles Louis figure sur la liste de la composition du conseil municipal de 1925. Il occupe cette fonction pour la première fois. Sur 1197 électeurs, il a obtenu 579 voix. Depuis 1884, les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct. Ensuite, ils élisent le maire. Le conseil municipal d'Héricourt est composé de 23 personnes en 1925. Ils sont tous du parti de la SFIO. Eugène Grandjean est élu maire par le conseil municipal. Il exerce la profession de maréchal-ferrant. Le document de la préfecture concernant les résultats de l'élection indique que le maire est « peu intelligent » et qu'il a une « instruction rudimentaire ». Selon la préfecture, il ne fait que suivre « les directives des dirigeants du parti SFIO ».

²⁰¹. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1926.

²⁰². AMM, Registre de l'état civil, 1964.

²⁰³. AMH, Registre de l'état civil, acte de mariage de sa fille, Marguerite le 20 mars 1945.

²⁰⁴. AD70, 3M395, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1925.

Toutefois, les électeurs renouvellent le mandat des conseillers municipaux en 1929 et ces derniers réélisent Eugène Grandjean à la fonction de maire²⁰⁵. Une nouvelle fois, l'ensemble des conseillers sont du parti de la SFIO. Le 10 novembre 1934, le maire est à nouveau reconduit ainsi qu'en 1941²⁰⁶. Charles Louis Dormoy est, à chaque renouvellement, conseiller municipal sous l'étiquette politique SFIO.



Figure 37 : Photographie du conseil municipal d'Héricourt

(Charles Louis Dormoy est au 2^e rang en partant du bas, 2^e à droite)²⁰⁷

8.2.4 Une famille au cœur des événements de la Seconde Guerre mondiale

Lorsque la guerre est déclarée le 1^{er} septembre 1939, Charles Louis, âgé de 45 ans, travaille comme tisserand et il est conseiller municipal. L'armée l'appelle le 24 août 1939 et il est renvoyé à son domicile le 26 décembre 1939 pour le motif qu'il est père d'une famille de trois enfants. Il n'a pas fait partie de la résistance active contrairement à son fils, Charles Abel. Une inscription manuscrite sur la liste du conseil municipal de 1941 indique les membres

²⁰⁵. ADHS, 3M397, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1929.

²⁰⁶. ADHS, 3M398, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1941.

²⁰⁷. Collection privée.

résistants. Cette mention ne côtoie pas le nom de Charles Louis. D'après le site internet Mémoire des Hommes du ministère des armées, Charles Louis Dormoy n'est pas identifié comme résistant actif. Cependant, son fils, Charles Abel, apparaît comme un membre des Forces françaises de l'intérieur.



Le 1^{er} février 1944, les différents groupements militaires de la résistance intérieure française décident de fusionner afin de former une armée unique. Chaque département est divisé en zone d'action où est identifié un groupe de résistance. Héricourt et son canton sont la section de résistance « Doubs-Lizaine ». Il est identifié sous les lettres DL. Charles Abel entre dans ce groupe le 1^{er} mai 1944²⁰⁸. Selon Jean Riche, les faits essentiels de la résistance consistent en sabotage des moyens de communication. Les actes armés débutent à partir du débarquement de Normandie. Dans ce contexte, les maquis

se forment²⁰⁹.

Charles Abel intègre le maquis de la Thur le 27 juin 1944 où « il a fait preuve du plus bel esprit de discipline et de dévouement »²¹⁰. À la suite d'un ordre de repli, il a dû quitter le maquis pour retourner à Héricourt. Il y est arrêté par la Gestapo le 26 juillet 1944 après une dénonciation. Il est conduit à la prison de la caserne Friedrichs à Belfort où il subit trois interrogatoires et de « mauvais traitements ». La Gestapo n'obtient aucun renseignement de sa part. Il est déporté le 2 août en Allemagne. Il y travaille sept mois dans une usine d'optique et deux mois dans une ferme. Il rentre en France le 30 avril 1945.

8.2.5 Décès à Héricourt

Charles Louis décède à Héricourt le 4 mai 1964²¹¹. Il vivait toujours à la cité du couvent à Saint-Valbert. Il était retraité après une vie à travailler dans l'industrie textile du Pays

²⁰⁸. SHD, GR 16P 190011, Guerre et Armée de Terre, Deuxième guerre mondiale (1940-1946), dossiers individuels de résistants.

²⁰⁹. Jean Riche, *La Franche-Comté sous l'occupation allemande et sa libération*, Édition Marque-Maillard, Lons-le-Saunier, p.15.

²¹⁰. SHD, GR 16P 190011, Guerre et Armée de Terre, Deuxième guerre mondiale (1940-1946), dossiers individuels de résistants, attestation des faits de résistance signée par le Lieutenant Jeand'heur le 16 mai 1945.

²¹¹. AMH, Registre d'état civil, 1964.

d'Héricourt. La table des successions et absences indique qu'il n'y a pas d'actif apparent²¹². Son épouse, Yvonne, décède le 13 avril 1975 à Héricourt²¹³. Elle vivait dans une résidence de logements sociaux située au 4 rue des frères Lumière. Ils sont inhumés au cimetière de Saint-Valbert à Héricourt, non loin de la mère d'Yvonne, Ernestine Gauthier.

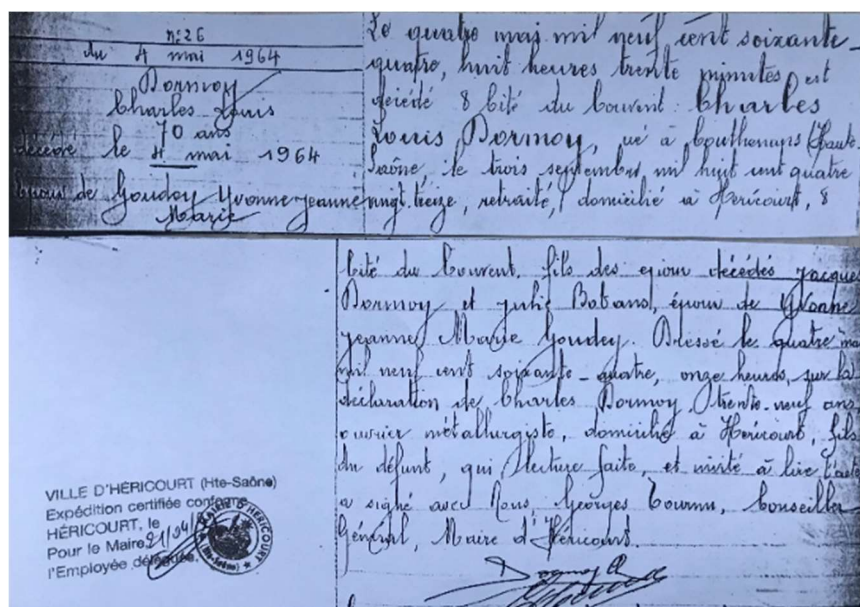


Figure 38 : Acte décès Charles Louis Dormoy

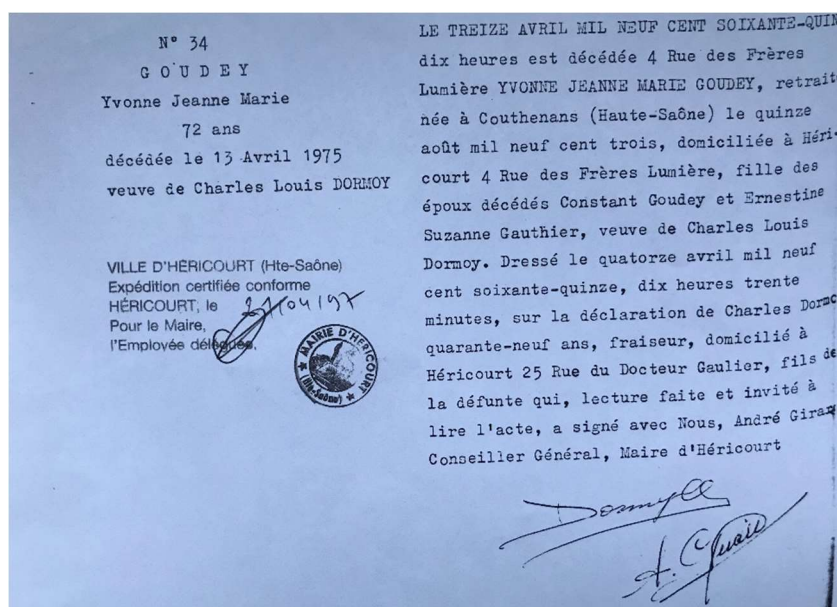


Figure 39 : Acte décès Yvonne Goudey

²¹². AD70, 3Q9976, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, Côte du bureau 21, 1er janvier 1964-31 décembre 1968.

²¹³. AMH, Registre d'état civil, 1975.

8.3 Juliette et Pierre

Un peu moins d'une dizaine d'années passe avant qu'un nouvel enfant naisse dans ce foyer. Juliette Marguerite est née le 16 juillet 1902 au domicile de ses parents. L'année suivante, le 16 novembre naît Pierre Jacques Georges. À partir de cette date, le couple n'a pas d'autres enfants. Après vérification des tables décennales, aucun enfant n'est né ayant pour parents Jacques Frédéric et Julie. Cette période longue entre deux naissances interpelle. Julie a-t-elle fait des fausses couches ou est-ce un choix volontaire ? Aucun élément ne permet de le savoir.

Pierre Jacques Georges est célibataire toute sa vie et meurt à Héricourt le 31 janvier 1960. Juliette décède le 19 février 1996 à Besançon (Doubs).

8.4 La vente des derniers biens de la famille Dormoy

À son décès, Jacques Frédéric laisse à ses trois enfants une moitié de maison à Couthenans et des terres à Couthenans, Coisevaux et Bussurel. Il n'a pas effectué de testament. Ils en héritent à parts égales et ils décident de vendre la totalité par adjudication²¹⁴. Une première vente aux enchères se déroule à la commune de Couthenans le dimanche 29 mars 1931 à 15 heures²¹⁵. Les biens suivants sont vendus pour un montant total de 1400 francs :

- Parcelle 7 : champ au lieu-dit *Champs de la Sauce* pour la somme de 300 francs
- Parcelle 51 : champ au lieu-dit *Les grands champs* pour la somme de 300 francs
- Un champ à Bussurel pour la somme de 50 francs
- Un autre champ à Bussurel pour la somme de 50 francs
- Parcelle 309 : champ au lieu-dit *Les grands champs* pour la somme de 500 francs
- Un champ à Bussurel pour la somme de 200 francs

Le 22 juillet 1931, les deux terres dernières situées à Coisevaux sont vendues pour la somme de 425 francs (parcelle 47, champs au lieu-dit canton du Rondey et parcelle 160, champ au lieu-dit *champs des Langeots*)²¹⁶.

²¹⁴. Les dates des ventes sont connues à partir du répertoire des formalités hypothécaires du bureau de Lure (4Q2/496).

²¹⁵. AD70, 4Q2/2013, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 240, 18 avril 1931-1er mai 1931.

²¹⁶. AD70, 4Q2/2020, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 247, 15 juillet 1931-27 juillet 1931.

La maison et le pré attenant sont vendus le 16 juillet 1934 pour la somme de 1000 francs²¹⁷. Le fait que la maison est qualifiée de « ruine » peut expliquer la vente tardive par rapport aux autres biens. En 1934, tous les biens légués par Jacques Frédéric Dormoy ont été vendus.

Jacques Frédéric Dormoy figure au cœur de la transition socioprofessionnelle de cette branche de la famille Dormoy. Son père occupait un double emploi de cultivateur et d'artisan, comme la majorité des cultivateurs du Pays de Montbéliard. Jacques Frédéric consacre ses premières années au métier d'horloger pour se tourner uniquement vers l'agriculture. Toutefois, il doit faire face à plusieurs contraintes. Le système de l'endettement des paysans l'oblige à rembourser celle de son père et ainsi de vendre des terres. L'agriculture n'est pas rentable en raison de la parcellisation engendrée par les successions. L'industrie textile d'Héricourt a un besoin important de main-d'œuvre. Les enfants de Jacques Frédéric quittent le monde paysan pour celui de l'industrie. De plus, ils sont logés dans les nouvelles maisons édifiées par les industriels. Ils gagnent en confort par rapport à la maison familiale. La possession des terres et de la maison n'est plus nécessaire. De paysans, la famille Dormoy bascule à cette génération dans le monde ouvrier.

²¹⁷. AD70, 4Q2/2087, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 314, 2 juillet 1934-23 juillet 1934.

Partie IV. L'ascendance en ligne agnatique de Jacques Dormoy

La recherche est conduite à partir de documents sources issus du fond de Montbéliard concernant le village de Couthenans déposé aux archives départementales de la Haute-Saône.

Les archives de la principauté de Montbéliard ont été dispersées entre les archives nationales, les archives départementales du Doubs, les archives départementales de la Haute-Saône, les archives municipales de Montbéliard, les archives de Strasbourg et les archives de Stuttgart (Allemagne). Cette répartition date de l'année 1839.

Les archives départementales du Doubs reçoivent les documents des affaires générales comme les archives des tabellions ou les comptes de la recette générale. Les documents en lien avec les villages situés en Haute-Saône sont envoyés aux archives de ce département. Intitulé le fond de Montbéliard, il contient divers documents en lien avec les populations comme des testaments ou des dénombremens. L'exploitation de ces sources permet de constituer l'ascendance agnatique de Jacques Dormoy.

La ville d'Héricourt, en Haute-Saône, a gardé ses archives. Elles doivent contenir des informations concernant le hameau de Saint-Valbert et des éléments pour étudier la vie et l'ascendance de Jacques Dormoy.

À partir de ces sources, les générations ascendantes sont étudiées jusqu'au XVII^e siècle. La famille Dormoy s'installe à Couthenans en tant que laboureur. Cette profession est exercée au fil des générations et se confronte à un besoin d'occuper un autre métier afin d'obtenir des revenus complémentaires à ceux de l'agriculture. La possession des terres sur les territoires de Couthenans et de Coisevaux se transmet à chaque génération.

Chapitre 9. Son père, Pierre Jacques Dormoy

Les dates et lieux de naissance de Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods sont connus grâce à leur acte de mariage. Le nom de chacun des parents figure également sur ce document. La recherche pour cette génération s'effectue sur deux types d'archives différentes ; celles de la principauté de Montbéliard et les archives modernes. À cela s'ajoute la complexité du lieu de dépôt des archives concernant le village de Couthenans pour la période de 1793 à 1829. La recherche nécessite d'être effectuée aussi bien aux archives départementales du Doubs et à celles de la Haute-Saône.

9.1 Naissance à la principauté de Montbéliard

Pierre Jacques est né à Couthenans le 16 janvier 1785 où il est baptisé le jour même par le pasteur Fallot au temple du village²¹⁸. À cette date, le village de Couthenans fait partie du comté de Montbéliard de la principauté du même nom. Ses parents sont Pierre Dormoy et Catherine Vuillamier.

Il a pour parrain Jean Nicolas Dormoy qui occupe la fonction d'ancien d'Église. Cette dénomination désigne les membres du consistoire. Cette instance, présidée par le pasteur, gouverne l'Église locale. Il nomme, avec l'accord des fidèles, des conseillers parmi les hommes de la communauté jouissant d'une réputation de bonnes mœurs et de piété exemplaire²¹⁹. Pierre Jacques est le premier enfant de Pierre Dormoy. Son parrain est certainement son grand-père.

Sa marraine est Catherine Bourquin. La parenté avec l'enfant est difficile à établir. En effet, ses grands-mères sont Jeanne Bourquin et Anne Suzanne Lièvre. L'acte de baptême précise que la marraine est la fille de Jean Jacques Bourquin. Le père de Jeanne Bourquin est Josué André selon son acte de mariage²²⁰. Une reconnaissance de 1754 des biens de Jeanne Bourquin dans le cadre de son mariage avec Jean Nicolas Dormoy ne précise pas le nom de son père²²¹. Toutefois, son contrat de mariage en 1753 indique le nom de Josué André Bourquin en tant que père de la future mariée²²². Ce document est signé par un dénommé Jean Jacques Bourquin. Le même individu a signé celui de 1754. Josué André Bourquin est illettré et signe des lettres *AB*. Nous avons peu d'éléments pour établir la parenté avec sa marraine et pour confirmer que Josué André et Jean Jacques Bourquin ont un lien de parenté. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'ils sont frères, mais l'état actuel de cette recherche ne permet pas de l'affirmer.

Le 10 octobre 1793, Pierre Jacques devient, comme tous les habitants de la principauté de Montbéliard, un citoyen français. À l'aube de l'âge adulte, il a dû être confronté au recrutement du service militaire. L'absence d'informations à ce sujet ne permet pas d'établir cette période de sa vie. En effet, les recensements des jeunes hommes de vingt ans ne commencent qu'à partir de 1818 dans les archives communales. Aux archives départementales

²¹⁸. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, Baptêmes de 1750 à 1786.

²¹⁹. Musée protestant, l'organisation des Églises réformées [En ligne] consulté le 19 mars 2023 sur <https://museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees/>.

²²⁰. AMM, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, Mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775.

²²¹. AD25, ECM2177, Titres locaux, Couthenans, inventaires matrimoniaux, 1752-1777.

²²². AD70, E368, fonds de Montbéliard, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, contrat de mariage 1753.

de Haute-Saône, la liste départementale du contingent débute en 1814 et la liste du tirage au sort des jeunes gens commence en 1851. La difficulté réside aussi sur la localisation de cette information. En effet, Couthenans est dans le département du Haut-Rhin en 1805. À la fin du XIX^e siècle, ce département a transféré une partie des archives concernant le Pays de Montbéliard aux archives du Doubs. Les conseils de révision du Doubs n'incluent pas ce village en 1805. Cependant, nous pouvons émettre une hypothèse. Pierre Jacques se marie à l'âge de 21 ans, ce qui laisse penser qu'il n'est pas entré dans l'armée.

9.2 L'union de Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods

Le mercredi 5 novembre 1806 à 11 heures, Pierre Ferrand, le maire de Couthenans marie Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods²²³. À cette date, la commune fait partie du canton d'Audincourt. Après un quatrième changement, le village est intégré en 1800 au département alsacien du Haut-Rhin. La mariée est originaire du village limitrophe de Coisevaux. Celui-ci est situé dans le canton d'Héricourt dans le département de la Haute-Saône. Cet exemple illustre le découpage administratif complexe du Pays de Montbéliard effectué après la Révolution française. Cette union est consentie par les parents et aucune opposition n'a été formulée. Les bans sont affichés « devant les principales portes des maisons communes de Couthenans et de Coisevaux » les dimanches 26 octobre et 2 novembre 1806.

Catherine Lods est née le 17 octobre 1782 à Coisevaux²²⁴. Elle est baptisée le lendemain au temple de Couthenans. Avant 1793, ce village est divisé en deux. En effet, une partie est dans le comté de Montbéliard et l'autre dans la seigneurie d'Héricourt²²⁵. Ses parents sont Georges Lods et Susanne Pochard.

L'acte de mariage ne mentionne pas la rédaction d'un contrat de mariage. Nous pouvons conclure que les familles n'ont pas ressenti la nécessité de rédiger chez un notaire ce type de document. La consultation des tables des mariages aux archives départementales du Doubs²²⁶ confirme l'absence d'un contrat de mariage²²⁷. À la lecture d'un acte de donation effectué le 8 novembre 1806, il est précisé que le couple n'a pas conclu de contrat avant de se marier.

²²³. AD70, 3E184/02, État civil de la commune de Couthenans, 1803-1812.

²²⁴. AMM, 1Z54, Registres de la paroisse de Chagey, Baptêmes de 1750 à 1786.

²²⁵. Pierre Frédéric Beurlin, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt*, bibliothèque de Montbéliard, manuscrit 215, 1889, p.462.

²²⁶. Pour la période antérieure à 1829, les archives sont déposées dans le Doubs.

²²⁷. AD25, 15Q387, Bureau de l'Enregistrement de Montbéliard, table des contrats de mariage, 1806.

La cérémonie se déroule en présence des parents et de cinq témoins. Les trois premiers sont les oncles paternels du marié, soit Jacques, Jean Georges et Georges Louis Dormoy. Les deux derniers sont les frères de l'épouse, soit Pierre et Georges Lods. Ils exercent tous la profession de cultivateur à Couthenans pour les Dormoy et à Coisevaux pour les Lods. Le même jour, le couple s'unit au temple du village²²⁸.

De ce mariage, six enfants sont nés. Une recherche dans les tables décennales et les registres de l'état civil fait apparaître des naissances échelonnées entre 1807 et 1825 à Couthenans. Le couple a quatre garçons et deux filles :

- Pierre Jacques né le 19 août 1807²²⁹
- Georges Frédéric né le 31 juillet 1809²³⁰
- Jacques né le 18 novembre 1811²³¹
- Catherine née le 1^{er} novembre 1813²³²
- Frédéric né le 23 mars 1817²³³
- Suzanne Marguerite née le 20 février 1825²³⁴

Pierre Jacques est né à Couthenans, il s'y marie et il y décède en 1842. Le jour de son mariage, il exerce la profession de maréchal-ferrant comme son père. Tous les actes d'état civil indiquent cette même et unique profession tout au long de sa vie. Il en est de même pour les actes notariés. Son unique frère est cultivateur et ses oncles paternels, ainsi que les frères de sa femme sont également cultivateurs. Pierre Jacques est l'unique membre de la famille dans l'artisanat comme son père, Pierre.

Lors du recensement de la population de 1836²³⁵, Pierre Jacques et Catherine occupent une maison au cœur du village²³⁶. Leurs six enfants vivent dans leur foyer à cette date. Ils sont tous célibataires. Le fils aîné, Pierre Jacques est maréchal-ferrant. Comme nous l'avons vu précédemment, il occupe cette profession toute sa vie. Jacques et Frédéric sont aussi artisans puisqu'ils exercent respectivement les professions de charpentier et de charron. Les métiers exercés par ces trois frères sont complémentaires. En effet, le charron et le charpentier

²²⁸. AMM, 1Z69, Registres de la paroisse de Chagey, mariage de 1775 à 1871.

²²⁹. AD70, 3E184/02, État civil de la commune de Couthenans, 1803-1812.

²³⁰. *Ibidem*.

²³¹. *Ibidem*.

²³². AD70, 3E184/03, État civil de la commune de Couthenans, 1813-1822.

²³³. *Ibidem*.

²³⁴. AD70, 3E184/04, État civil de la commune de Couthenans, 1823-1832.

²³⁵. C'est le premier recensement de la population du XIX^e siècle disponible pour le village de Couthenans.

²³⁶. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1836.

travaillent le bois, l'un pour construire des moyens de transport, l'autre pour construire des toitures. Le charron a besoin d'un atelier de forgeron pour cercler la roue de fer. Ainsi, Frédéric devait effectuer cette opération dans la forge de son père, Pierre Jacques. Le fils aîné, Pierre Jacques, s'attèle à perdurer le métier de maréchal-ferrant. Seul Georges Frédéric est cultivateur. Jacques exerce cette profession en complément de son métier de charpentier. La profession de Catherine n'est pas précisée. Suzanne Marguerite est âgée de dix ans à cette date.

En 1841, Pierre Jacques et Georges Frédéric ne sont plus présents au domicile de leurs parents²³⁷. Les quatre autres enfants sont toujours célibataires. Jacques est toujours charpentier et Frédéric exerce le métier de charron. Georges Frédéric s'est marié à Catherine Marguerite Dormoy le 10 juillet 1837. En juin 1840, Pierre Jacques est à Troyes (Aube)²³⁸ où il est ouvrier maréchal-ferrant. En janvier 1842, il est compagnon maréchal-ferrant. Il semble s'installer à Couthenans pour exercer dans ce domaine dans les semaines qui suivent²³⁹. En 1846, il vit sous le même toit que son frère Jacques.

9.3 Donation et partages

9.3.1 Donation de 1806

Trois jours après leur mariage, Pierre Jacques effectue devant notaire une donation envers sa femme²⁴⁰. Il décide de donner l'usufruit à Catherine Lods d'une maison qu'il ne possède pas encore. En effet, il est indiqué qu'il peut s'agir soit de la maison héritée de son père à son décès, soit d'une maison acquise après cette donation. En cas de décès de son mari, Catherine peut l'occuper jusqu'à sa mort ainsi que la grange, les écuries, le jardin et le verger attenants à cette maison. Il donne aussi l'usufruit de vingt-cinq ares de pré, de dix-huit ares de champs et deux ares de chènevières. Par cet acte, Pierre Dormoy, père de Pierre Jacques, s'engage à garantir à sa belle-fille l'usufruit des dits biens. Le trousseau de Catherine n'est pas détaillé dans ce document. L'acte est uniquement une garantie pour elle d'avoir l'usage et la propriété d'une maison, de champs et de prés pour subvenir à ses besoins et ceux de ses enfants.

²³⁷. AD70, 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans, 1841.

²³⁸. AD70, 2E1150, Archives notariales, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes (1840).

²³⁹. AD70, 2E1152, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1841-1842).

²⁴⁰. AD25, 3E/40/202, Notaires, Études notariales de Montbéliard, Georges Léonard Dubois, 1806.

9.3.2 Partage de 1840

Le 30 avril 1840, Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods décident de partager leurs biens entre leurs six enfants afin d'éviter toute contestation en cas de décès²⁴¹. Un sixième des biens est attribué à chacun des enfants. Il s'agit de 401 ares de terres, d'une maison et d'une forge appartenant à Pierre Jacques Dormoy, détaillés ci-après :

- Un champ de 12 ares situé au lieu-dit du *Réchal* à Coisevaux
- Un second champ de 12 ares au même lieu
- Un champ de 6 ares au lieu-dit *Les grands champs* à Couthenans
- Un autre champ au même lieu de 4 ares
- Une chènevière de 4 ares au lieu-dit *Champs des Cudes* à Couthenans
- Un champ de 32 ares au lieu-dit *Aux grands gréchottes* à Couthenans
- La moitié d'un champ de 16 ares au lieu-dit *sur les prés*
- Un champ de 4 ares au lieu-dit *La Goulotte* à Couthenans
- Un champ de 3 ares au lieu-dit *Champs Gaudey*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *Les Grands Champs* à Couthenans
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *Poirier de la bataille* à Coisevaux
- Un champ de 24 ares au lieu-dit *Les forts champs* à Coisevaux
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *au Bergenot* à Coisevaux
- Trois champs de 8 ares chacun au lieu-dit *Sur les Murgers* à Coisevaux
- Un champ de 24 ares au lieu-dit *Aux champs de la Sausse* à Couthenans
- La moitié d'un champ de 40 ares au lieu-dit *Aux champs du creux* à Couthenans
- La moitié d'un champ de 32 ares au lieu-dit *Aux champs de la Sausse* à Couthenans
- La moitié d'un champ de 56 ares au lieu-dit *au Foultey* à Coisevaux
- Un pré de 24 ares au lieu-dit *La Barbizerie* à Couthenans
- Deux prés de 24 ares au lieu-dit *Les Prérôts* à Couthenans
- Un pré de 16 ares au lieu-dit *Les Cornées* à Couthenans
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *Prés Robert* à Coisevaux
- Un pré de 4 ares au lieu-dit *Prés Robert* à Coisevaux
- Un pré de 24 ares au lieu-dit *La Cornée* à Couthenans
- La moitié d'un pré de 40 ares au lieu-dit *Aux Jonchets*

²⁴¹. AD70, 2E1150, Archives notariales, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes (1840).

- Une maison, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier, à laquelle sont attenants une hutte à porc, une grange, une écurie, un jardin et un verger.
- Un bâtiment servant de forge

Ni les biens de la communauté ni les propres de Catherine Lods en dehors des meubles ne sont mentionnés dans cet acte notarial. En effet, cette donation détaille le mobilier d'une valeur de 697 francs détenu à égalité de parts par le couple. Cet ensemble se compose :

- Une charrue estimée à 30 francs
- Une herse estimée à 10,50 francs
- Une voiture dite Malbrouque estimée à 150 francs
- Une petite voiture estimée à 80 francs
- Deux chaises estimées à 8 francs
- Un sabot à enrayer les voitures estimé à 2,50 francs
- Trois râtaux estimés à 0,90 franc
- Quatre fourches en bois estimées à 2 francs
- Un trident et deux crochets estimés à 2,25 francs
- Assortiment d'outils du maréchal-ferrant estimé à 30 francs
- Une table en sapin estimée à 5 francs
- Une armoire en sapin à deux battants estimée à 10 francs
- Deux chaises en bois estimées à 1 franc
- Une vache estimée à 100 francs
- Un porc estimé à 15 francs
- 200 kg de foin estimés à 16 francs
- 250 kg de paille de blé estimés à 9 francs
- 780 litres de blé estimés à 180 francs
- 390 litres de boige (mélange d'orges et d'avoines)²⁴² estimés à 30 francs
- 200 litres de pommes de terre estimés à 15 francs

Deux conditions accompagnent cette donation. La première consiste en l'usage de la maison jusqu'au décès de Pierre Jacques. La seconde correspond à une pension annuelle de 300 francs, soit 50 francs par enfants. Ils doivent lui verser la somme de 75 francs tous les trois mois. Ces conditions n'incluent pas Catherine Lods.

²⁴². Paul Delsalle, *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

9.3.3 Partage de 1842

Le 23 janvier 1842, un nouveau partage devant le notaire Lardier précise que Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods continuent d'habiter la maison jusqu'à leur mort²⁴³. Ils peuvent installer leur lit dans le poêle ou dans une autre chambre à leur convenance. Dans ce document, Catherine Lods confirme qu'elle renonce aux droits fixés par l'acte de donation du 8 novembre 1806. La pension annuelle est réduite à 200 francs, mais les enfants doivent donner à leur père, chaque année à la Saint-Martin, la quantité de 84 litres de blés « de bonne qualité ».

Ce nouveau partage attribue à chacun des enfants un lot constitué de biens explicitement nommés. Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods possèdent au titre de la communauté deux champs à Couthenans, l'un de quarante-huit ares et l'autre de quarante ares. Chacun des champs est constitué en lots puis ils sont attribués au sort. Le champ de quarante-huit ares est attribué aux six enfants et le second est pour Catherine Lods. La maison et la forge à Couthenans sont données pour un sixième chacun à Suzanne Marguerite et Pierre Jacques et pour un tiers chacun à Jacques et Georges Frédéric. Les terres sont réparties entre les six enfants (voir annexe 5). On observe des écarts des terres détenues entre le partage de 1840 et celui de 1842. L'écriture peu lisible du notaire ainsi que l'orthographe incertaine des lieux dits ne permettent pas une identification précise de toutes les terres. Une recherche complémentaire des ventes effectuées entre ces deux dates permettrait éventuellement de comprendre l'évolution de ce patrimoine. Quelques mois avant le décès de Pierre Jacques, il équilibre le partage des biens en tenant compte de la situation de ses enfants, mais ce partage interroge sur certains points.

En effet, il ne donne pas une part de la maison et de la forge à sa fille Catherine alors que Suzanne Marguerite reçoit un sixième. Catherine se marie le 27 janvier 1842. De ce fait, elle n'a plus besoin d'avoir un toit pour vivre contrairement à sa sœur Suzanne Marguerite encore mineure. Cependant, Georges Frédéric reçoit un tiers de la maison et de la forge alors qu'il est marié depuis 1837 et qu'il exerce le métier de cultivateur. Pierre Jacques, qui est maréchal-ferrant, obtient un sixième de la maison et de la forge. Frédéric, marié depuis 1841, n'a aucune part de la maison de la forge. Sur quels éléments Pierre Jacques s'est-il fondé pour partager ses biens ? Il a pris en compte la situation matrimoniale de ses filles, mais pour ses garçons, nous pourrions penser que la répartition est le reflet d'une certaine préférence. Elle peut être aussi la démonstration d'une installation de chacun plus ou moins favorable, laquelle Pierre Jacques souhaite rééquilibrer.

²⁴³. AD70, 2E1152, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1841-1842).

9.3.4 Donation et partage de 1846

Après la mort de Pierre Jacques Dormoy, Catherine Lods décide de partager et donner ses biens le 7 mars 1846²⁴⁴. Après son mariage en 1806, la donation effectuée quelques jours après ne mentionne pas les éventuels biens de Catherine. En 1840, le couple décide de partager les biens de Pierre Jacques. En 1842, un nouveau partage inclut les biens de la communauté. Ils sont divisés en deux et un des lots est attribué à Catherine Lods. L'acte de partage de 1846 ne précise pas l'origine de ces biens que nous pouvons attribuer à ses propres.

Elle les répartit en six lots dont l'attribution est effectuée par tirage au sort. Plusieurs conditions accompagnent ce partage. Ses enfants sont propriétaires des terres à partir de la signature de l'acte, mais ils ont la jouissance des champs seulement après la récolte et des prés à compter du 1^{er} janvier 1847. Les frères doivent s'arranger entre eux pour payer les trousseaux de leurs sœurs. Les enfants doivent payer une pension annuelle à leur mère d'un montant de 210 francs jusqu'à son décès. Le premier versement s'élevant à 52,5 francs doit intervenir le 1^{er} janvier 1847, puis tous les premiers du mois du trimestre suivant. Ils doivent aussi lui donner tous les ans à la Saint-Georges un kilogramme de beurre et quarante-deux litres de blé à la Saint-Martin.

Catherine a partagé une partie de ses objets et mobiliers entre ses enfants, mais ils ne sont pas listés dans cet acte. À sa mort, l'enfant qui l'héberge devient le propriétaire de ses meubles et ses objets non distribués. Ils sont identifiés dans cet acte de partage :

- Une horloge
- Un fourneau de campagne et ses marmites
- Une table en bois de chêne, six chaises en bois, une chaudière et un cuveau à lessive
- Un lit complet
- Deux vieilles armoires et deux coffres à grain en bois de sapin
- Un pétrin, un tonneau à choucroute

Le jour même de la signature de ce partage entre Catherine Lods et ses enfants, Suzanne Marguerite signe un acte de ratification. Elle confirme accepter les termes des partages de 1840 et 1842 ainsi que celui de 1846. Cette démarche est nécessaire afin d'éviter toute contestation. En effet, Suzanne Marguerite était mineure à la signature des deux premiers partages. Elle était représentée à leur signature. Devenue majeure, il est nécessaire qu'elle confirme l'acceptation de ses partages successifs.

²⁴⁴. AD70, 2E1158, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

Lors des mois qui suivent cette donation, les frères et sœurs Dormoy vendent des terres et se repartagent certains biens. Le 27 mars 1846, ils décident de sortir de l'indivision de la maison héritée de leur père en la découpant en deux. Jacques obtient la partie nord et Pierre Jacques et Georges Frédéric, la partie sud. Le 24 mai, Georges Frédéric vend sa part de la maison à Pierre Jacques²⁴⁵. Catherine Dormoy vend le 28 septembre 1846 à Pierre Jacques, Jacques, Frédéric et Suzanne Marguerite sa part du champ situé *aux champs du creux* à Couthenans²⁴⁶. Le 8 octobre, Frédéric Dormoy vend un pré situé à Coisevaux²⁴⁷. Le 14 octobre 1846, Jacques et Georges Frédéric Dormoy vendent la chènevière détenue ensemble à Coisevaux²⁴⁸. Le lendemain, Frédéric vend un champ situé à Coisevaux²⁴⁹.

9.4 Biens à Couthenans de Pierre Jacques Dormoy

Les différents biens possédés pendant la vie de Pierre Jacques Dormoy sont connus à travers la matrice cadastrale de Couthenans mise en place en 1826²⁵⁰. Les années de mutation des parcelles sont quelquefois renseignées. Cette information nous permet d'avoir la date d'achat ou de vente. Bien sûr, à cette liste, il conviendrait d'ajouter les terres possédées dans le territoire de Coisevaux. Cette liste est à confronter à celle des partages de 1840 et de 1842.

❖ Couthenans, section A (figure 40)

- Parcelle 32 : champ au lieu-dit *Les parts du Vanney*
- Parcelle 50 : champ au lieu-dit *Les parts du Vanney*
- Parcelle 98 : pré au lieu-dit *Les prérôts*
- Parcelle 102 : pré au lieu-dit *Les prérôts*
- Parcelle 107 : pré au lieu-dit *La Cornée*
- Parcelle 189 : maison
- Parcelle 190 : prés entre la maison et la rivière
- Parcelle 203 : forge
- Parcelle 320 : champ au lieu-dit *Les grands champs*
- Parcelle 325 : champ au lieu-dit *La Barbizerie* (détient la moitié de la parcelle, l'autre appartient à son frère Pierre Louis)

²⁴⁵. AD70, 2E1158, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

²⁴⁶. *Ibidem*.

²⁴⁷. *Ibidem*.

²⁴⁸. *Ibidem*.

²⁴⁹. *Ibidem*.

²⁵⁰. AD70, 3P126, matrice des propriétés foncières, Couthenans.

- Parcelle 327 : champ au lieu-dit *Les grands champs*

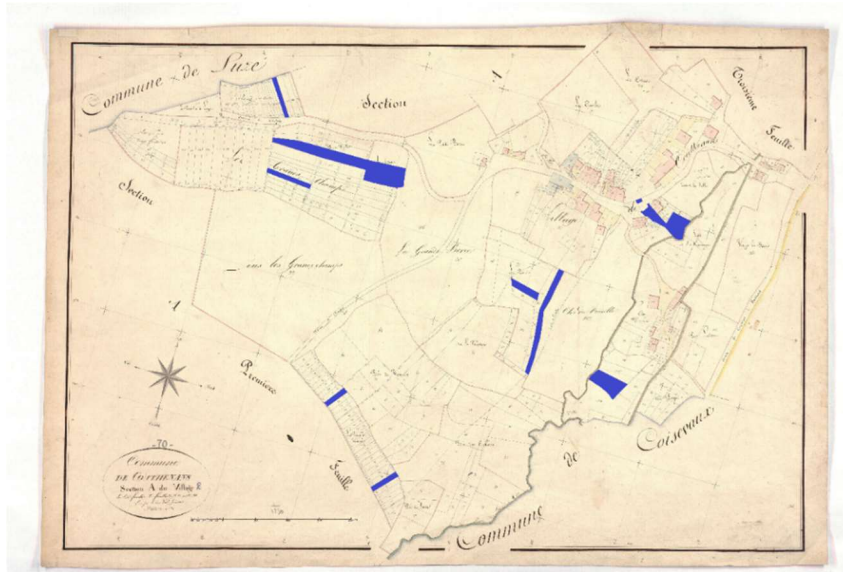


Figure 40 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section A)

❖ Couthenans, section A (figure 41)

- Parcelle 361 : champ au lieu-dit *les Cudes*
- Parcelle 447 : champ au lieu-dit *Grand Graisset*
- Parcelle 463 : champ au lieu-dit *sur les cornées*
- Parcelle 486 : pré au lieu-dit *les cornées*
- Parcelle 488 : pré au lieu-dit *les cornées*
- Parcelle 590 : pré au lieu-dit *les Geanchet*
- Parcelle 592 : pré au lieu-dit *les Geanchet*

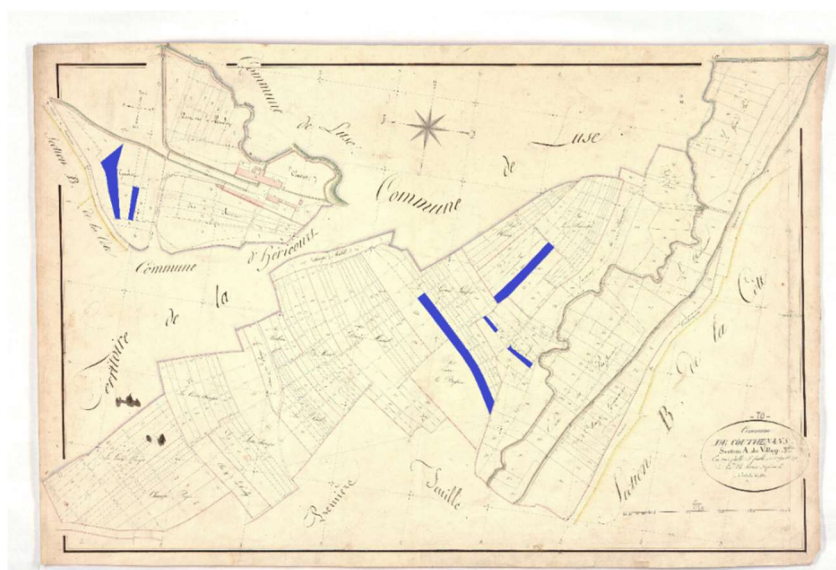


Figure 41 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section A)

❖ Couthenans, section B (figure 42)

- Parcelle 4 : champ au lieu-dit *champs de la Sauce*
- Parcelle 16 : champ au lieu-dit *champs de la Sauce*
- Parcelle 23 : champ au lieu-dit *champs de l'Essert*
- Parcelle 52 : champ au lieu-dit *champs du creux*
- Parcelle 105 : champ au lieu-dit *la Goulotte*

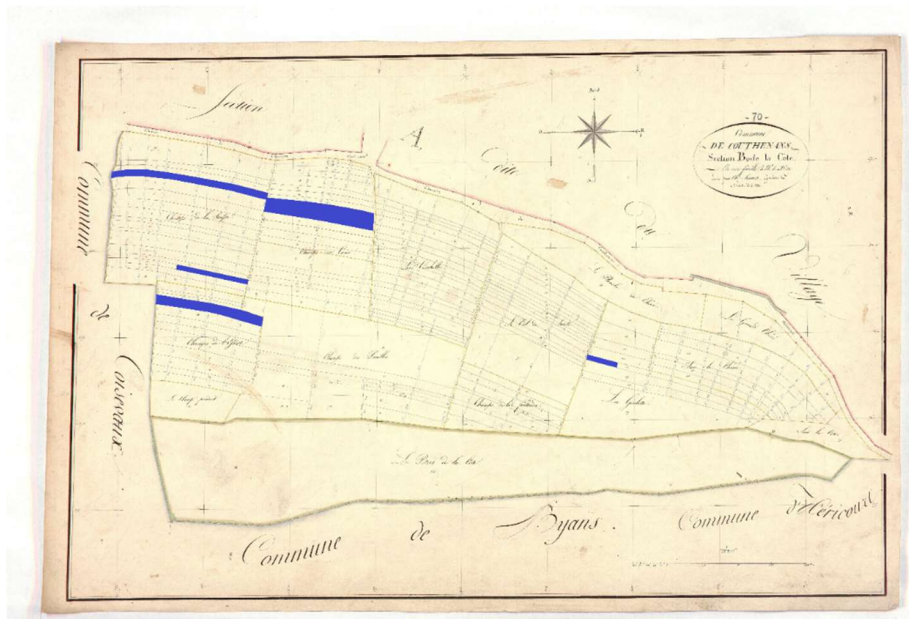


Figure 42 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section B)

9.5 Bien de Catherine Lods

En 1846, Catherine Lods partage ses biens entre ses six enfants. Les partages précédents concernaient les biens de Pierres Jacques et les biens de la communauté. À partir de l'acte de donation, nous pouvons établir ses possessions à cette date²⁵¹ qui se composent de 225 ares de champs à Coisevaux, 62 ares de champs à Couthenans, 9 ares de chènevières à Coisevaux, 4 ares de chènevières à Couthenans, 88 ares de prés à Coisevaux, 32 ares de prés à Couthenans et 26 ares de vergers à Coisevaux.

Cet inventaire s'inscrit dans la pratique de la polyculture des familles paysannes du Pays de Montbéliard.

²⁵¹. AD70, 2E1158, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes (1846).

❖ Coisevaux

- Un champ de 16 ares au lieu-dit *champs Bechery*
- Un champ de 24 ares au lieu-dit *Cugnot*
- Un champ de 4 ares au lieu-dit *au Raciné*
- Un champ de 7 ares au lieu-dit *Sur les Murgers*
- Un champ de 8 ares au lieu-dit *champs de la vie*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *la montée*
- Un champ de 12 ares au lieu-dit *des Genièvres*
- Un champ de 12 ares au lieu-dit *pré Gani*
- Un champ de 18 ares au lieu-dit *sous Tronchet*
- Un champ de 20 ares au lieu-dit *aux grands Pesset*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *en la fosse*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *en meunier*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *longues baies*
- Un champ de 18 ares au lieu-dit *les longeots*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *en la Diere*
- Un champ de 6 ares au lieu-dit *chemin de l'église*
- Une chènevière de 5 ares au lieu-dit *en la Diere*
- Une chènevière de 4 ares au lieu-dit *derrière les vergers*
- Un pré de 8 ares au lieu-dit *au pré Robert*
- Un pré de 7 ares au lieu-dit *au pré Robert*
- Un pré de 14 ares au lieu-dit *Francmont*
- Un pré de 10 ares au lieu-dit *devant la ville*
- Un pré de 32 ares
- Un pré de 12 ares
- Un pré de 5 ares
- Un verger de 12 ares au lieu-dit *vers Caumont*
- Un verger de 14 ares au lieu-dit *derrière Baquelis*

❖ Couthenans

- Un champ de 38 ares au lieu-dit *champs du creux*
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *champs en la solle*
- Un champ de 8 ares au lieu-dit *sur les Cornées*
- Une chènevière de 4 ares au lieu-dit *la Derbiserie*

- Un pré de 12 ares au lieu-dit au Jonchet
- Un pré de 20 ares au lieu-dit au Jonchet

9.6 Décès en France

Pierre Jacques est décédé dans sa maison à Couthenans le 2 mai 1842 à 13 heures. Ses fils, Pierre Jacques et Georges Frédéric, déclarent le décès à la mairie le lendemain. Il est enterré au cimetière du village le 4 mai à 11 heures²⁵². La déclaration des mutations par décès est effectuée le 21 juillet 1842 par Jacques Dormoy. Ce document indique que Pierre Jacques a partagé ses biens devant notaire le 30 avril 1840²⁵³ entre ses six enfants.

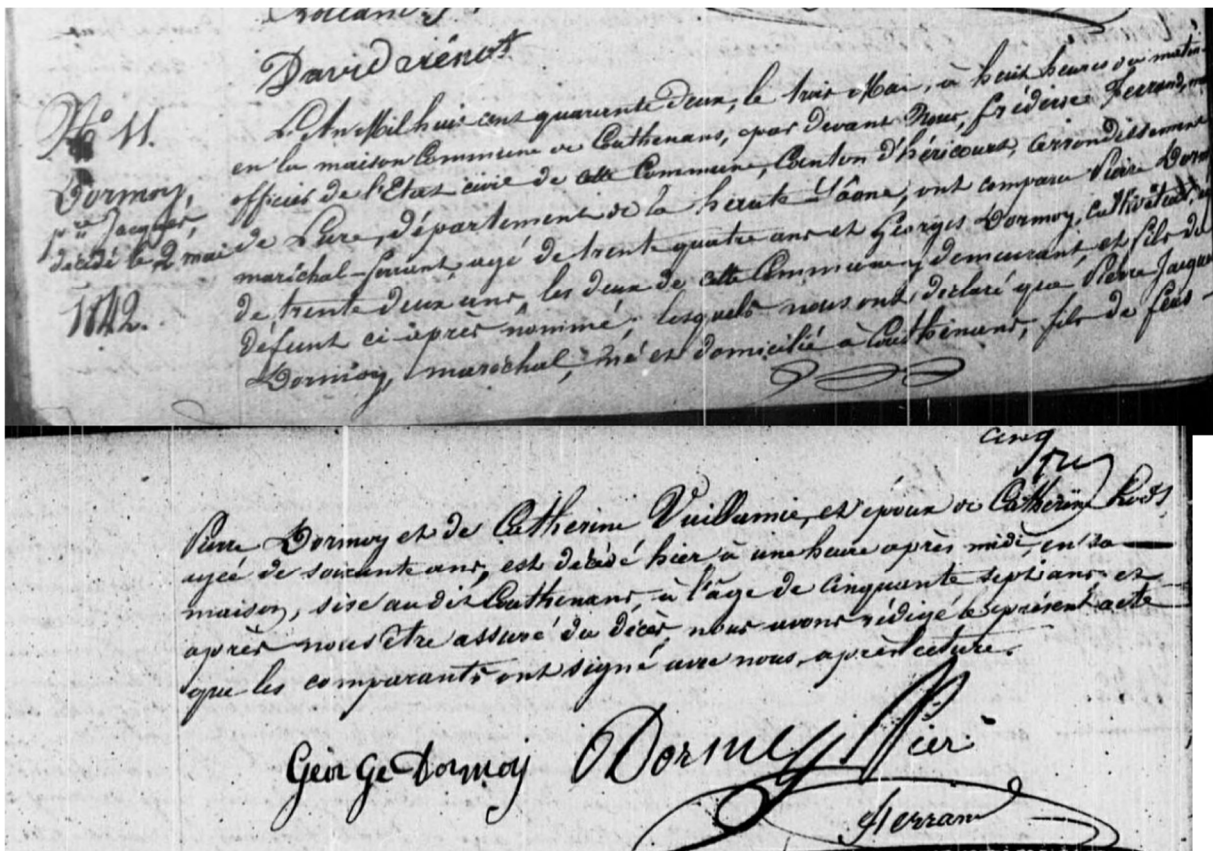


Figure 43 : Acte de décès de Pierre Jacques Dormoy

Sa femme, Catherine Lods, décède de nombreuses années plus tard, le 31 janvier 1871 à 16 heures, dans sa maison à Couthenans²⁵⁴. Elle vivait à cette date chez son fils, Jacques. La déclaration de décès est effectuée à la mairie le lendemain matin par ses fils, Pierre Jacques et Frédéric. Ce dernier exerce la profession de cabaretier, c'est-à-dire qu'il tient un débit de boissons. Le métier de charron est en disparition dans les campagnes comme celui de maréchal-

²⁵². AD70, 1Z70, Registres de la paroisse de Chagey, sépultures, 1775-1864.

²⁵³. AD70, 3Q2834, Bureau d'Héricourt, déclaration des mutations par décès, bureau 52, 13 avril 1841 – 31 décembre 1842.

²⁵⁴. AD70, 3E184/08, État civil de la commune de Couthenans, 1863-1872.

ferrant en raison de la mécanisation, mais, surtout, de l'industrialisation des machines agricoles. Une reconversion est nécessaire pour ceux travaillant dans ces domaines d'activités. Elle est inhumée au cimetière de Couthenans le 2 février à 10 heures et demie par le pasteur Georges David Durot²⁵⁵. Le 18 juillet 1871, son fils Pierre Jacques déclare le décès à l'administration par le biais de la déclaration des mutations par décès. Pierre Jacques, Jacques, Frédéric et Suzanne Marguerite sont inscrits comme héritiers de Catherine Lods ainsi que les enfants de Georges Frédéric (Pierre, cultivateur à Couthenans ; Frédéric, forgeron à Chevret ; Georges, ouvrier horloger à Couthenans). En effet, Georges Frédéric décède quelques jours avant sa mère, le 23 janvier 1871.

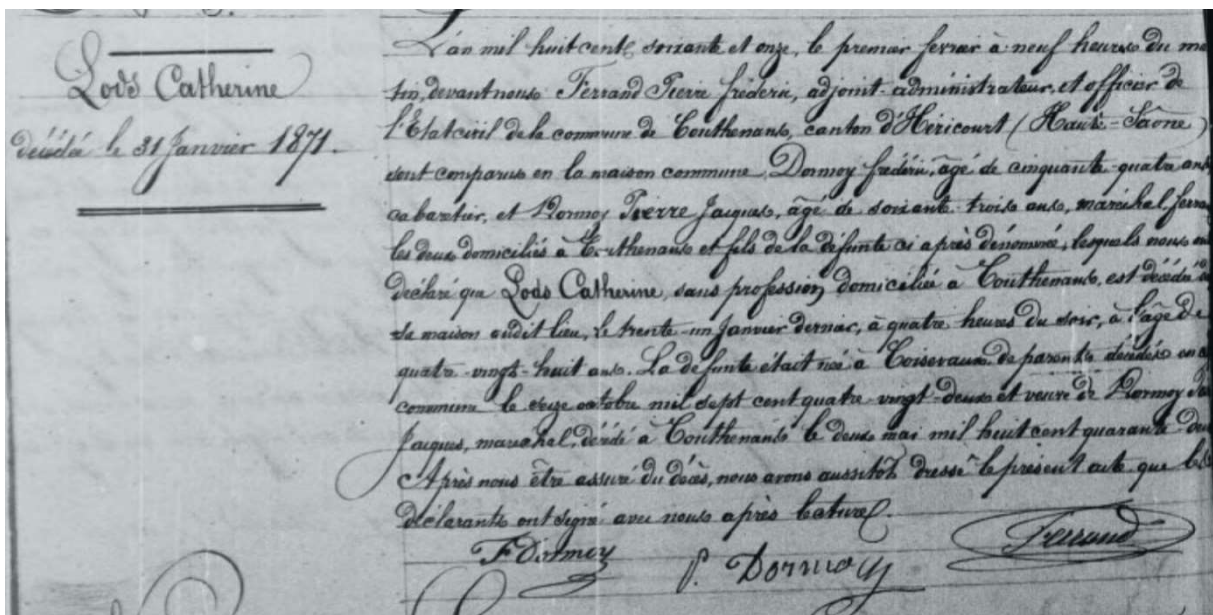


Figure 44 : Acte de décès de Catherine Lods

Ces deux décès à quelques jours d'intervalle dans une même famille interpellent. Un lien peut être établi avec les événements de cette période. En effet, Couthenans est sur la ligne de front où combattent l'armée de l'Est et l'armée prussienne. Il est difficile d'attribuer les raisons du décès de Georges Frédéric et de Catherine Lods qui est âgée de 88 ans à sa mort. Toutefois, à partir des sources et des études sur cette guerre, une hypothèse se dessine. Il est probable que les épidémies véhiculées par l'armée soient la cause de leur décès. En effet, on observe une hausse des décès en 1871 dans le Pays d'Héricourt notamment au cours du premier trimestre (tableaux 3 et 4). Entre 1866 et 1872, la moyenne des décès est de 152 par an (sans comptabiliser l'année 1871). 380 morts sont enregistrés pour la seule année de 1871 dont la moitié au cours du premier semestre. Le pic de décès est atteint au mois de février de cette année. Selon François Roth, « la surmortalité des années 1870-1871 est due aux épidémies de

²⁵⁵. AD70, 1Z70, Registres de la paroisse de Chagey, sépultures, 1775-1864.

typhus, de fièvre typhoïde et de dysenterie²⁵⁶ », conséquence des mouvements des troupes et des sièges. Le pasteur Charles Roy précise dans sa notice historique, en 1877, que la population de Vyans-le-Val est passée de 217 en 1866 à 186 en 1872 à « cause de la fièvre typhoïde de la petite vérole noire [...], car trop grande agglomération des soldats français pendant la bataille du 15 au 18 janvier 1871²⁵⁷ ». La faim provoquée par les réquisitions, le manque de ravitaillement et la diffusion des maladies explique cette surmortalité pour tous les villages et le bourg du Pays d'Héricourt.

Tableau 3 : Nombre de décès par commune du Pays d'Héricourt de 1866 à 1872²⁵⁸

	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872
Héricourt	76	86	77	84	78	183	76
Chagey	34	28	14	16	37	46	19
Couthenans	5	3	7	1	7	15	NC
Coisevaux	5	5	7	3	5	19	4
Bussurel	10	4	5	5	7	15	5
Brevilliers	5	9	6	11	7	20	6
Byans	2	1	0	1	2	10	2
Echenans	5	1	9	4	10	17	9
Verlans	1	4	2	0	5	8	NC
Luze	11	12	5	10	7	15	3
Tavey	10	4	7	4	6	11	3
Vyans-le-Val	5	2	2	3	5	21	3
Total	169	159	141	142	176	380	130

Tableau 4 : Nombre de décès par commune et mois en 1871 du Pays d'Héricourt

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Héricourt	17	42	24	21	12	11	13	21	7	9	2	4
Chagey	10	9	9	4	4	2	1	3	0	1	1	2
Couthenans	3	9	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Coisevaux	1	5	4	1	2	2	2	1	1	0	0	0
Bussurel	1	1	2	2	3	0	0	0	0	3	2	1
Brevilliers	0	2	6	3	3	1	0	0	1	0	2	2
Byans	2	1	1	1	0	2	0	0	0	1	0	2
Echenans	5	2	3	2	3	1	0	0	1	0	0	0
Verlans	1	2	0	2	1	0	1	0	1	0	0	0
Luze	2	4	1	2	2	1	1	0	1	1	0	0
Tavey	3	1	1	1	0	0	0	0	2	1	1	1
Vyans-le-Val	2	10	3	1	1	1	2	0	1	0	0	0
Total	47	88	53	41	31	21	22	25	15	16	9	12

²⁵⁶. François Roth, *La Guerre de 1870*, Pluriel, 1990, p. 508.

²⁵⁷. AD70, 1J443, Charles Roy, *Notice historique et statistique sur les paroisses de Bussurel et Vyans*, 1877, p. 243.

²⁵⁸. Données issues de l'étude des registres des décès des communes du Pays d'Héricourt.

Chapitre 10. Son grand-père, Pierre Dormoy

À partir de cette génération, les éléments dans les actes d'état civil deviennent de plus en plus rares. D'après l'acte de mariage de son fils, Pierre Jacques, Pierre est vivant en 1806 et exerce la profession de maréchal-ferrant. Il en est de même lors du mariage de son second fils, Pierre Louis, en 1810. Pour établir sa date de décès, une recherche dans les tables décennales de la commune de Couthenans est effectuée. Néanmoins, la même méthode ne peut être appliquée pour retrouver ses dates de naissance et de mariage. Les registres paroissiaux ne possèdent pas de tables décennales. Il est nécessaire de consulter ces documents sur une période correspondante à ces événements.

Les documents relatifs à sa succession ne précisent pas sa date de naissance ni le nom de ses parents. Les éléments récurrents sont en lien avec sa profession. Les archives de la Haute-Saône possèdent un dossier spécifique pour la commune de Couthenans concernant la période antérieure à 1793²⁵⁹. Par exemple, il y figure un état des citoyens du village après l'intégration de la principauté de Montbéliard à la France en 1793. Les archives départementales du Doubs possèdent aussi un fond sur ce village²⁶⁰ pour cette période comprenant les inventaires matrimoniaux et les testaments, par exemple. Cependant, les informations sont parcellaires et elles couvrent une période incomplète. Les registres paroissiaux sont détenus par les archives municipales de Montbéliard et une partie des exemplaires en double est conservée aux archives départementales de la Haute-Saône.

10.1 De 1754 à 1793 : un sujet du duc de Wurtemberg

D'après son acte de décès, nous savons que Pierre Dormoy est né aux alentours de l'année 1754. La consultation du registre des baptêmes de la paroisse de Chagey mentionne la naissance de Pierre Dormoy le 3 août 1754 « un peu avant minuit »²⁶¹. Il est le premier enfant et fils de Jean Nicolas Dormoy et Jeanne Bourquin. Il est baptisé au temple de Couthenans le lendemain de sa naissance. Son parrain est Pierre Bourquin. Il est le fils d'André Bourquin selon ce document. Nous avons vu précédemment que Josué André Bourquin est le père de Jeanne Bourquin. Ainsi, le parrain est le frère de Jeanne Bourquin. La marraine est Marguerite

²⁵⁹. AD70, fonds de Montbéliard.

²⁶⁰. AD25, ECM2177, Titres locaux, Couthenans, inventaires matrimoniaux, 1752-1777.

²⁶¹. AMM, 1Z54, registres de la paroisse de Chagey.

Dormoy. Le pasteur précise que celle-ci est la fille de Jacques Dormoy, ancien d'Église. Elle est la sœur du père de l'enfant.

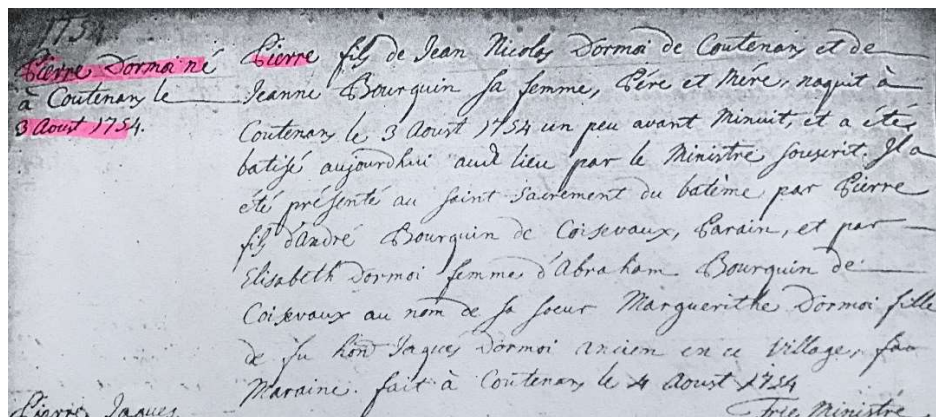


Figure 45 : Acte de baptême de Pierre Dormoy

Lors de son mariage en 1778, il exerce le métier de maréchal et taillandier. Il n'est pas uniquement préposé à la fabrication de fer à cheval, mais il fabrique aussi des outils pour les charpentiers, les charrons et les laboureurs. Les artisans sont organisés sous une forme d'association professionnelle par corps de métiers. Ces corporations ordonnent les pratiques professionnelles, l'organisation de la production et du métier ainsi que les prix. La dénomination de ces corporations diffère selon les régions (par exemple guildes ou hanses). En principauté de Montbéliard, le terme usé est *chonffe*. Ce terme provient du mot allemand *Zumpf* qui signifie *société*. L'organisation des corporations du Pays de Montbéliard s'apparente à celle qu'on observe au royaume de France. Le comté de Montbéliard compte une vingtaine de chonffes dont celle de Saint-Éloi. Cette dernière, aussi nommée *battus sur enclume*, réunit les maréchaux, serruriers, armuriers, horlogers, couteliers, éperonniers, selliers, corroyeurs, potiers d'étain, orfèvres et forgeurs de cuivre²⁶². Ces statuts sont confirmés le 20 février 1573 par le prince Frédéric. Pour exercer un métier d'artisan et ouvrir une boutique, une période de formation et un accord de la corporation sont nécessaires. Une période d'apprentissage de deux à trois ans est à réaliser. À l'issue de cette formation, l'apprenti devient compagnon au service d'un maître. Pour le devenir à son tour, le compagnon réalisait un chef-d'œuvre au cours d'un voyage d'apprentissage et il s'acquittait d'un droit d'entrée. Pour exercer sa profession de maréchal et taillandier, Pierre Dormoy a dû suivre ce parcours ainsi que pour ouvrir sa boutique à Couthenans.

Il est le premier de cette lignée à exercer le métier de maréchal.

²⁶². Charles Roy, Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard, les éditions de la tour gile, 1986, p.284.

Pierre Dormoy se marie au temple de Couthenans le 21 juillet 1778 avec Jeanne Catherine Vuillamier²⁶³. Elle est la fille de Jacques et de Anne Susanne Lièvre. Ses parents résident à Echenans-sous-Mont-Vaudois (seigneurie d'Héricourt). Son père est tailleur d'habits lors de sa naissance le 8 septembre 1748 à Echenans-sous-Mont-Vaudois²⁶⁴. De cette union, cinq enfants sont nés à Couthenans d'après la consultation du registre des baptêmes de 1778 à 1793.

- Pierre né le 2 décembre 1779²⁶⁵ (décès le 29 décembre 1780²⁶⁶)
- Clémence Catherine née le 23 novembre 1781²⁶⁷ et décédée le 26 février 1782²⁶⁸
- Pierre né le 19 juillet 1783²⁶⁹ (décédé avant 1793²⁷⁰)
- Pierre Jacques né le 16 janvier 1785²⁷¹ (décès le 2 mai 1842 à Couthenans)
- Pierre Louis né le 25 décembre 1787²⁷² (décès le 13 juin 1860 à Couthenans²⁷³)

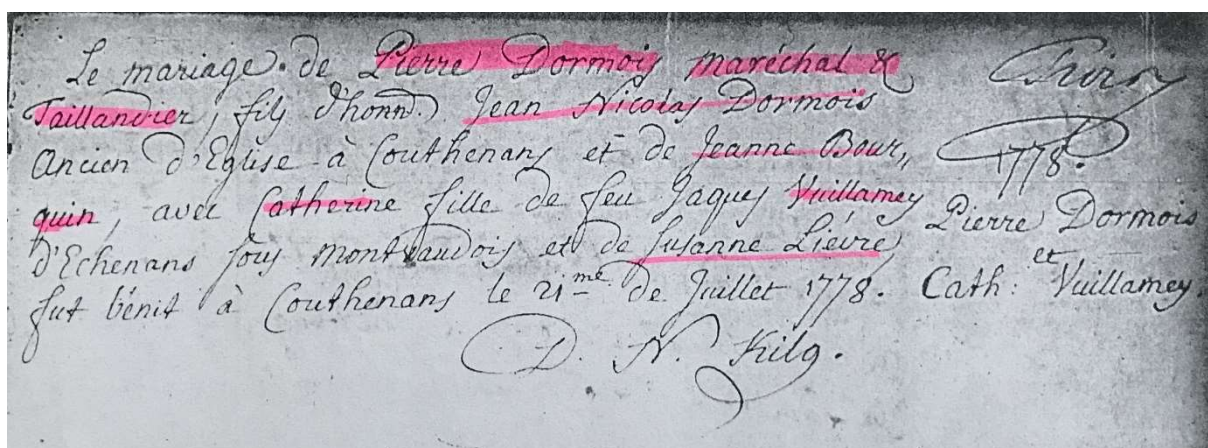


Figure 46 : Acte de mariage de Pierre Dormoy et Catherine Vuillamier

²⁶³. AMM, 1Z69, registres de la paroisse de Chagey, mariage de 1775 à 1871.

²⁶⁴. AMM, paroisse de Brevilliers Villages : Brevilliers, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, BMS 1712-1760.

²⁶⁵. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, Baptême de 1750 à 1786.

²⁶⁶. AMM, 1Z70, Registre de la paroisse de Chagey, sépultures, 1775-1864.

²⁶⁷. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, Baptême de 1750 à 1786.

²⁶⁸. AMM, 1Z70, Registre de la paroisse de Chagey, sépultures, 1775-1864.

²⁶⁹. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, Baptême de 1750 à 1786.

²⁷⁰. Recensement de 1793 indique deux enfants en « bas âge » dans le foyer de Pierre Dormoy, maréchal. Aucun acte de sépulture ne figure dans le registre de la paroisse de Couthenans ni dans les villages limitrophes au prénom de Pierre, ni même à un autre prénom pour un garçon ayant Pierre et Catherine. Lors de la donation de 1806, seuls Pierre Jacques et Pierre Louis sont précisés. Ainsi, Pierre est décédé avant 1793. Il peut être supposé qu'il a vécu que quelques jours ce qui expliquerait l'absence d'acte de sépulture. Dans ce cas, les parents ont décidé de ne pas attribuer le prénom Pierre sans un second prénom. Cette pratique peut être aussi le fait que Pierre était vivant à la naissance de ses frères. En absence d'éléments concrets, nous ne pouvons qu'admettre des suppositions.

²⁷¹. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, Baptême de 1750 à 1786.

²⁷². AMM, 1Z68, Registre de la paroisse de Couthenans, baptêmes de 1786 à 1836.

²⁷³. AD70, 3E184/07, État civil de la commune de Couthenans, 1853-1862.

L'inventaire des contrats matrimoniaux présent aux archives départementales du Doubs cesse à l'année 1777²⁷⁴. Aucun contrat de mariage au nom des mariés n'est présent dans les fonds de Montbéliard aux archives départementales de la Haute-Saône²⁷⁵.

En 1791, Pierre Dormoy habite une maison du côté du ruisseau d'après un état des propriétés²⁷⁶. Il est aussi précisé qu'il possède un jardin. Cependant, ce document ne fait aucune mention de la forge. Il est probable que cette maison soit celle transmise par les générations suivantes et référencée par la parcelle 189 du cadastre napoléonien.

10.2 De 1793 à 1825 : un citoyen de Couthenans

Le 19 novembre 1793, le nouveau régime établit la liste des citoyens de la commune de Couthenans²⁷⁷. Les chefs de famille sont inscrits ainsi que le nombre d'enfants et le détail des animaux possédés. Cette liste comporte un seul maréchal-ferrant, soit Pierre Dormoy. Il a deux enfants « en bas âge ». À cette date, Pierre Jacques a huit ans et Pierre Louis est âgé de cinq ans.

Quelques jours après le mariage de son fils, Pierre Jacques, Pierre lui donne la forge qu'il possède ainsi que du mobilier²⁷⁸. Le bâtiment est estimé à 470 francs et les meubles à 130 francs. Cette donation exclut Catherine Lods, car elle concerne uniquement les propres de Pierre Jacques. En contrepartie, il doit payer à son frère, Pierre Louis, la somme de 300 francs lorsqu'il se mariera ou s'établira. Ce dernier est âgé de dix-huit ans le 8 novembre 1806. Pierre Jacques, qui s'est marié, exerce la profession de maréchal-ferrant comme son père. Pierre Louis semble se tourner vers l'agriculture. Pierre Dormoy transmet son outil de travail et la relève à son fils destiné dans cette profession.

²⁷⁴. AD25, ECM2177, titres locaux, Couthenans, inventaires matrimoniaux de 1752 à 1777.

²⁷⁵. AD70, fonds de Montbéliard.

²⁷⁶. AD70, 184E10, cadastre : état de la section dite « de la commune » de Couthenans, 1791.

²⁷⁷. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, déclaration des citoyens de la commune de Couthenans, 1793.

²⁷⁸. AD25, 3E/40/202, Notaires, Études notariales de Montbéliard, Georges Léonard Dubois, 1806.

2462

Etat des meubles & effets que Pierre Dormois marechal ferrant
à Couthenans veus donner par acte entre vifs à Pierre Juge
Dormois marechal ferrant audis lieu son fils

Un fouflet de marechal, estimé trente francs	30.00
Une enclume de marechal, cinquante francs	50.00
Quatre marteaux, à trois francs pièce	12.00
Six paires de tenailles, huit francs	8.00
un étai avec apportement, vingt francs	20.00
une chaîne à vis, six francs	10.00
Total cent trente francs	130.00

Fait à Montbéliard le huit novembre mil huit cent six,
et avons signé nous donateur & donataire

Figure 47 : État des meubles et effets de Pierre Dormoy

Son épouse, Catherine Vuillamier, décède à Couthenans le 15 août 1810. La déclaration de sa mort est effectuée le jour même par son frère, Pierre Vuillamier. Il réside à Echenans-sous-Mont-Vaudois, un village du canton d'Héricourt. Georges Louis Dormoy, beau-frère de la défunte, est le second comparant. Sa mère est dénommée Anne Susanne Haze d'après ce document. Son nom de famille diffère de celui-ci retranscrit sur l'acte de mariage de Catherine, car le nom de famille est Lièvre. Cette différence interroge. En allemand, *hase* signifie le lièvre. Il est étonnant de voir une traduction d'un nom de famille. En français, la hase est la femelle du lièvre. En étudiant, les différents actes d'état civil de ses enfants, c'est bien ce même nom de Lièvre qui est retranscrit. Il en est de même pour son acte de décès en 1784²⁷⁹ et son acte de mariage en 1747²⁸⁰. Ces deux documents ne précisent pas le nom de ses parents. Une étude des noms de famille de la paroisse de Brevilliers démontre l'absence du nom de famille Haze, mais elle confirme la présence du nom de famille Lièvre. Toutefois, le nom de famille Haze est observé à quelques kilomètres d'Echenans-sous-Mont-Vaudois en territoire du comté de

²⁷⁹. AMM, 1Z247 bis, paroisse de Brevilliers, Villages : Brevilliers, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, BMS 1781-1792.

²⁸⁰. AMM, 1Z45, paroisse de Brevilliers, Villages : Brevilliers, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, BMS 1712-1760.

Bourgogne. Les raisons de cette appellation à son décès sont un mystère. Une étude approfondie des archives pourrait éventuellement apporter une réponse.

Le 18 juillet 1825, Pierre lègue par testament à Pierre Louis un tiers de ses biens²⁸¹. Cette décision est sans doute dans la continuité de son choix de 1806. Ses biens sont des terres à Coisevaux et à Couthenans (voir ci-après l'état de ses biens à son décès). Il les destine à celui qui en a besoin dans le cadre de son activité agricole. Ce testament est rédigé de la main de Pierre (annexe 6). Il est déposé par Pierre Louis à l'étude de Georges-Médard-Nicolas Frezard, notaire à Héricourt.

Le 15 août 1825, Pierre Jacques et Pierre Louis Dormoy se présentent à la mairie de Couthenans pour déclarer à l'état civil le décès de leur père, Pierre²⁸². Il est âgé de soixante-dix-sept ans et il exerce la profession de maréchal-ferrant. Il est mort le jour même à 7 heures dans la maison de son fils, Pierre Louis. En tant qu'héritier, Pierre Jacques déclare le décès de son père à l'administration fiscale d'Héricourt le 4 février 1826²⁸³ et à celle de Montbéliard le 6 février 1826²⁸⁴. Pierre Dormoy possède des biens à Coisevaux et à Couthenans. À cette date, ces deux communes sont situées dans deux départements différents. En effet, Couthenans est dans le département du Doubs et le village dépend de Montbéliard. Coisevaux est dans le canton d'Héricourt du département de la Haute-Saône. À Couthenans, Pierre possède à son décès deux champs d'une superficie totale de 27 ares et un pré de 15 ares. À Coisevaux, ses biens consistent en onze champs et un pré. Les superficies ne sont pas précisées sur la déclaration des mutations par décès. Le testament précise que Pierre Louis hérite d'un tiers de ses biens à son choix. La maison n'est pas mentionnée dans ce document ni dans la donation de 1806. Une recherche dans les actes notariés n'a pas permis de déterminer les détails de la transmission de la maison. En 1791, Pierre habitait une maison près du ruisseau. Cette indication géographique correspond à la situation de la maison transmise à travers les générations de Pierre Jacques à Charles Dormoy. Une recherche accrue dans les archives notariales de Montbéliard et d'Héricourt devrait permettre de connaître la nature de la transaction entre Pierre Dormoy et ses deux fils. Elle est rendue difficile par l'absence de table alphabétique ainsi que l'incertitude du lieu où ce document a pu être rédigé.

²⁸¹. AD70, 2E1141, Georges-Médard-Nicolas FREZARD, notaire à Héricourt : minutes (1825).

²⁸². AD70, 3E184/04, État civil de la commune de Couthenans, 1823-1832.

²⁸³. AD70, 3Q2830, bureau d'Héricourt, déclarations de mutation par décès, bureau 47, 15 août 1821 – 19 mai 1826.

²⁸⁴. AD25, 15Q259, domaines, enregistrement et hypothèques, bureau de Montbéliard, déclaration des mutations par décès du 16 juillet 1823 au 8 novembre 1826.

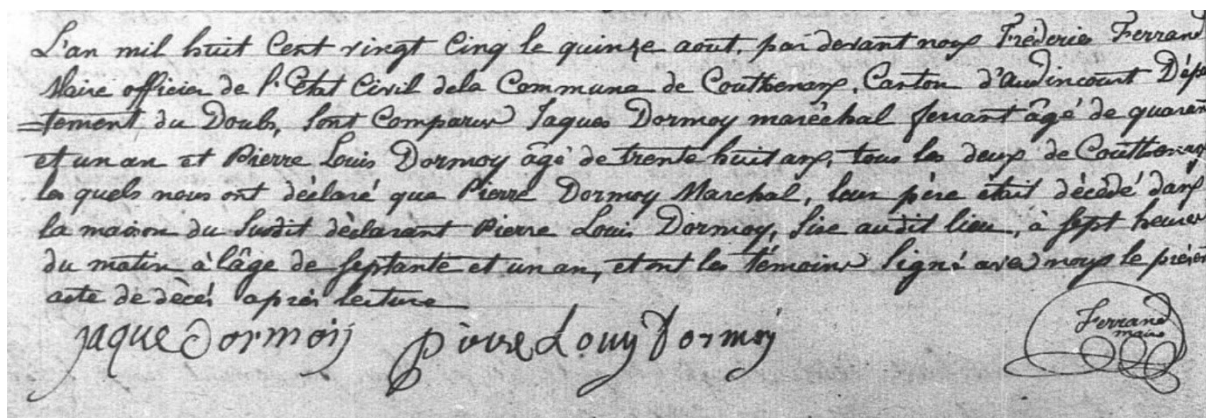


Figure 48 : Acte de décès de Pierre Dormoy

10.3 La descendance de Pierre Louis Dormoy

Cette partie n'a pas vocation à traiter l'ensemble de la descendance de Pierre Louis Dormoy. L'objectif est de mettre en perspective des éléments de cette descendance dont une étude de famille particulière serait à effectuer.

Pierre Louis Dormoy se marie à Couthenans le 28 décembre 1813²⁸⁵ à Suzanne Marguerite Dormoy. Son frère est un des quatre témoins. De cette union, douze enfants sont nés dont la grande majorité atteint l'âge adulte. Pierre Louis exerce le métier de cultivateur toute sa vie²⁸⁶. Sur ses huit garçons, trois exercent le métier de cultivateur, trois travaillent en tant qu'ouvrier dans l'industrie textile et deux ont une carrière différente. La majorité de ses enfants vit à Couthenans ou dans un des villages du canton d'Héricourt. Toutefois, à la lecture de la matrice cadastrale de Couthenans, un dénommé Pierre Jacques demeure à Bordeaux. Il n'est pas à confondre avec son cousin Pierre Jacques, fils de Pierre Jacques.

Il est né le 25 novembre 1825 à Couthenans²⁸⁷. De 1842 à 1845, il suit une formation à l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne (actuellement Châlons-en-Champagne)²⁸⁸. Cette école a été créée pour répondre au besoin croissant d'ingénieurs pour l'industrie. Le 13 avril 1860 par acte notarial, ses parents donnent leur consentement à son mariage avec Jeanne Elisabeth Géraud²⁸⁹. C'est la fille de Pierre Géraud, propriétaire à Bergerac, et de

²⁸⁵. AD70, 3E184/03, État civil de la commune de Couthenans, 1813-1822.

²⁸⁶. La consultation des actes d'état civil le concernant ainsi que ceux de ses enfants le mentionnent toujours avec le métier de cultivateur.

²⁸⁷. AD70, 3E184/04, État civil de la commune de Couthenans, 1822-1825.

²⁸⁸. CNRS, Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (LARHRA), notice nécrologique de Pierre Dormoy, dans le *Bulletin de l'Administration* n° 8, août 1892, p. 495-500. [En ligne], consulté le 27 mars 2023 sur <http://clio.ish-lyon.cnrs.fr/patrons/AC000008552/AC000008552Doc1895.pdf>.

²⁸⁹. AD70, 2E1388, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes, 1860.

Catherine Marguerite Dussumier. Elle est née dans cette ville le 26 octobre 1835²⁹⁰. L'union est célébrée à la mairie de Bergerac le 9 mai 1860²⁹¹. Il exerce la profession de chef du matériel roulant au chemin de fer du Midi. Son frère, Georges Louis, est un des témoins. Il vit également à Bordeaux. Il travaille en tant que comptable pour la même compagnie.

Ces premières informations nous permettent d'apprendre que deux des fils de Pierre Dormoy ont effectué des études. Les débuts de Pierre Jacques sont connus à travers sa notice nécrologique. Après ses études, il travaille pour divers établissements de construction à Paris comme *Ernest Gouin et Cie* (première société de construction du matériel ferroviaire) ou la ferronnerie Tronchon. Il a exercé les métiers d'ouvrier, dessinateur, contremaître et chef d'ateliers. Il intègre la compagnie du chemin de fer du midi en 1856²⁹². Elle a été créée en 1852 par les frères Pereire. Ce sont des entrepreneurs qui se lancent dans diverses affaires à cette époque où la France connaît une forte croissance industrielle. Pierre Jacques rejoint à ses débuts la compagnie des chemins de fer du midi. A-t-il incité son frère à le rejoindre ou est-ce l'inverse ?

En 1861, à la naissance de sa fille Louise Marguerite, il est ingénieur et il réside chemin de Barada à Bordeaux²⁹³. L'année 1862 est marquée de plusieurs événements. Tout d'abord, il est témoin au mariage de son frère, Georges Louis avec Anne Ernestine Géraud, le 9 janvier 1862 à Bergerac²⁹⁴. Cette dernière est la sœur de Jeanne Elisabeth, femme de Pierre Jacques Dormoy. Les deux frères ont épousé deux sœurs de la famille Géraud de Bergerac. L'acte de mariage indique les professions d'entrepreneur pour Georges Louis et de directeur du matériel roulant du chemin de fer du Midi pour Pierre Jacques. Le 17 février est né à Bordeaux son premier fils, Albert²⁹⁵. Georges Louis est cité comme témoin de la naissance de son neveu. À la lecture de cet acte de naissance, nous apprenons que les deux frères vivent à la même adresse. Enfin, son frère, Georges Louis décède le 20 décembre 1862 à Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne). Son acte de décès précise qu'il est entrepreneur domicilié à Bordeaux²⁹⁶. Pierre Jacques connaît à nouveau le deuil le 7 janvier 1866 à la mort de son épouse²⁹⁷. À cette

²⁹⁰. AD24, 5E36/37, registre des naissances de la commune de Bergerac, 1835.

²⁹¹. AD24, 5 E 36/50, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1860.

²⁹². CNRS, Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (LARHRA), notice nécrologique de Pierre Dormoy, dans le *Bulletin de l'Administration* n° 8, août 1892, p. 495-500. [En ligne], consulté le 27 mars 2023 sur <http://clio.ish-lyon.cnrs.fr/patrons/AC000008552/AC000008552Doc1895.pdf>.

²⁹³. AD33, 4E1344, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Naissances, 2 janvier-3 août 1861.

²⁹⁴. AD24, 5E36/53, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1862.

²⁹⁵. AD33, 4E1365, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Naissances, 2 janvier-11 août 1862.

²⁹⁶. AD31, 2EIM4800, Villefranche-de-Lauragais, registre d'état civil (collection communale), 1858-1862.

²⁹⁷. AD33, 4E1455, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Décès, 1er janvier-3 juillet 1866.

date, la famille vit au 5 place Ferbos à Bordeaux. Elle a été renommée quelques années plus tard *place Pierre Jacques Dormoy*. Pierre Jacques a dû acheter récemment une maison à cette adresse puisque la même année la vente de la maison du chemin Barada est annoncée dans le journal²⁹⁸. En 1867, il décide de fonder la Société des Amis de l'Instruction à Bordeaux. Il se remarie en 1868 à Bergerac avec la veuve de son frère et sœur de son épouse, Anne Ernestine Géraud²⁹⁹. Sa mère, Suzanne Marguerite, consent à cette union d'après l'acte passé chez le notaire Macler à Héricourt³⁰⁰. À cette date, Pierre Jacques est constructeur fondeur. En effet, il a créé en 1862 une fonderie de bronze et d'objets d'art à Bordeaux. En 1871, il devient conseiller municipal sous la bannière du Parti républicain³⁰¹. Une fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort le 30 juillet 1892³⁰².



Figure 49 : Albert Dormoy en tenue de l'école de Polytechnique

Après ses études à l'école Polytechnique, Albert Dormoy est ingénieur en chef à la compagnie du chemin de fer du Midi de 1883 à 1891. À la mort de son père, il prend la direction de la fonderie familiale sous la raison sociale *Albert Dormoy et Cie*. Il est conseiller municipal à Bordeaux de 1900 à 1904 et il exerce le mandat de député de la Gironde de 1902 à 1906 (Union démocratique)³⁰³. En 1905, il vote en faveur de la loi pour la séparation de l'église et de l'État. L'héritage paternel n'est pas uniquement politique, mais aussi philanthropique puisqu'Albert est vice-président en 1894 de la société fondée par son père en 1867. Il est président de la Société des Amis de l'Instruction de 1897 à 1927³⁰⁴. Il décide aussi la mise en place pour les ouvriers de son usine d'une société de secours mutuels. Il décède à Bordeaux le 23 novembre 1941.

²⁹⁸. Retronews, Journal La Gironde du 6 mars 1866 [En ligne] consulté le 29 mars 2023 sur <https://www.retronews.fr/journal/la-gironde/06-mars-1866/2003/3616259/3>.

²⁹⁹. AD24, 5E36/56, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1868.

³⁰⁰. AD70, 2E1396, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes (1868).

³⁰¹. Sylvie Guillaume et Bernard Lachaise, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, pp. 227 à 229.

³⁰². AD33, 4E15621, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Décès, 1892.

³⁰³. Institut de polytechnique de Paris, centre de ressources historiques, ressources en ligne, base des anciens élèves [En ligne] consulté le 3 avril 2023 sur https://bibli-aleph.polytechnique.fr/F/K7KSHDVGBXQXI26HSTBQGCBCBDBSG8PDI3X1VEH8BXBMPI25K-00163?func=full-set-set&set_number=000085&set_entry=000002&format=999.

³⁰⁴. Sylvie Guillaume, Bernard Lachaise, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 227-229.

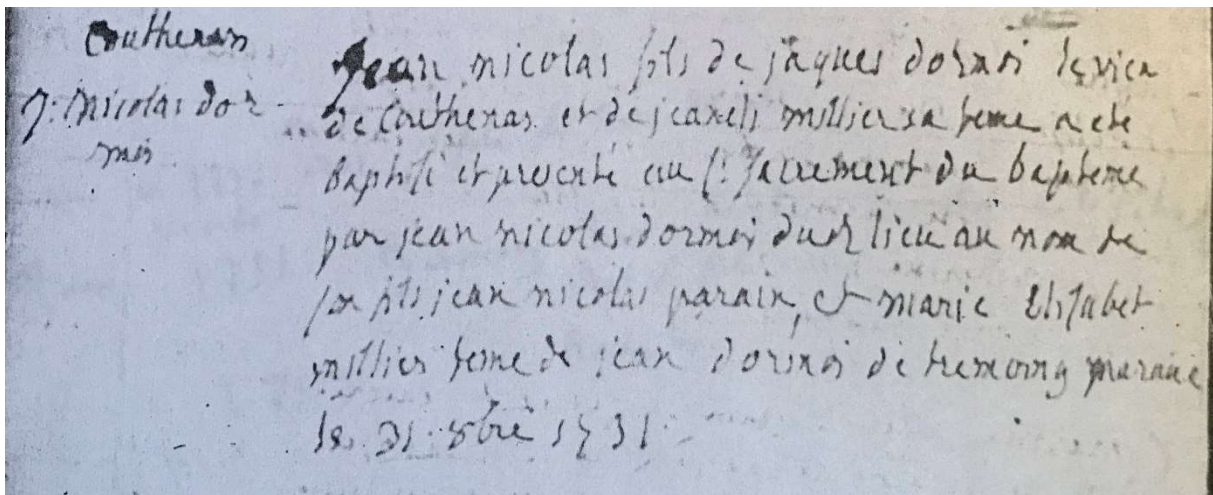
Chapitre 11. Son bisaïeul, Jean Nicolas Dormoy

La seule indication de la date de naissance de Jean Nicolas Dormoy est connue à partir de son acte de décès. Celui-ci précise qu'il est âgé de soixante-treize ans et neuf mois. Ce même document cite le nom de ses parents. À partir de ses informations, nous consultons le registre des baptêmes de la paroisse de Chagey d'où dépend le village de Couthenans.

Le croisement des informations du fond des archives du Doubs nous renseigne sur la vie de Jean Nicolas Dormoy.

11.1 De 1731 à 1793 : un aperçu de sa vie à Couthenans

Jean Nicolas est baptisé le 31 octobre 1731. Il est le fils de Jacques Dormoy, dit *le vieux*, et de Jeanne Millier³⁰⁵. Son parrain est Jean Nicolas, fils de Jean Nicolas Dormoy vivant à Couthenans. Selon Charles Roy, il est de coutume de donner les prénoms du parrain à l'enfant baptisé³⁰⁶. Sa marraine est Marie Elisabeth Millier. Cette dernière est l'épouse de Jean Dormoy du village de Trémoin. La filiation entre l'enfant baptisé avec son parrain et sa marraine est difficile à établir étant donné le peu d'information contenu dans l'acte de baptême ainsi que la fréquence des homonymes.



Entre 1751 et 1753, le village de Couthenans célèbre le mariage de deux Jean Nicolas Dormoy. Le premier, celui du fils de Jean Nicolas, a lieu le 20 avril 1751. Le second se déroule le 15 mai 1753 au temple de Couthenans³⁰⁷. Jean Nicolas Dormoy se marie avec Jeanne

³⁰⁵. AMM, 1Z53, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1620 à 1750.

³⁰⁶. Charles Roy, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, les éditions de la tour gile, 1986, p. 19.

³⁰⁷. AD70, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775.

Bourquin. Elle est la fille de Josué André du village de Coisevaux. Comme sur l'acte de baptême, Jacques Dormoy est identifié par la dénomination *le vieux*. Les noms et prénoms des mères des mariés sont absents. Toutefois, le contrat de mariage signé quelques jours auparavant nous communique ces informations. La mère de Jean Nicolas est Jeanne Millier comme le précise également son acte de décès. Son père, Jacques Dormoy, est décédé. Il était laboureur et ancien de l'Église. Lors de la rédaction sur les registres du baptême de Pierre Dormoy, le pasteur a également fait mention de ce rôle de Jacques Dormoy au sein du consistoire. La mère de Jeanne est Susanne Jacot. La mention de *feue* devant le nom de cette dernière indique son décès.

Le 8 mai 1753. Coutenans
 Jean Nicolas Dormoi fils de feu hon Jacques Jean Nicolas Dormoi
 Dormoi le vieux quand il vivoit ancien de l'eglise à Coutenans a épousé Jeanne
 Bourquin fille de Josué André Bourquin de Coiseveau, et leur mariage a été béni
 en l'eglise de Coutenans par le Ministre souscrit le 15 Mai 1753 Fries Ministre

Figure 50 : Acte de mariage de Jean Nicolas Dormoy et de Jeanne Bourquin

Le 26 avril 1753 est signé à Coisevaux un contrat de mariage entre la famille Dormoy de Couthenans et la famille Bourquin de Coisevaux³⁰⁸. Après l'identification des parties, ce document rappelle la promesse de se marier tenue par les futurs mariés. Ensuite, il évoque les différentes donations entre les parties. Jean Nicolas doit la somme de quatre-vingts livres à sa future épouse au titre « des bagues et bijoux nuptiaux ». En cas de décès de celle-ci avant qu'elle accouche, cette somme revient à Jean Nicolas. Il lui doit aussi la somme de quarante livres « pour un habit ». Si Jean Nicolas décède avant elle, il lui accorde la jouissance de la maison et de ses dépendances ainsi que le jardin et le verger. Elle bénéficie également de l'usage d'une partie des champs de son choix.

Jeanne Millier promet aux époux de les loger ainsi que leurs enfants et de les « garder, nourrir, vêtir et entretenir » durant tout le temps qu'ils logent chez elle et qu'ils respectent les

³⁰⁸. AD70, E368, fonds de Montbéliard, Administration et affaires judiciaires de la communauté, seigneurie de Couthenans, contrat de mariage, 1753.

règles d'obéissances envers elle. En contrepartie, Jeanne prévoit de labourer tous les ans une partie des champs pour eux. Une organisation familiale se profile à travers ce document. À la mort de Jacques Dormoy, Jeanne avait certainement la jouissance de la maison. Jean Nicolas a dû en hériter en partie ou en totalité. Il la promet à son tour à son épouse en cas de décès avant elle. D'ailleurs, lors de l'inventaire après le décès de Jeanne Millier, elle n'est pas propriétaire de maison³⁰⁹. L'autorité parentale est marquée par l'obligation du couple envers Jeanne Millier. Le couple peut occuper la maison à l'unique condition de rester sous son autorité.

Josué André Bourquin effectue diverses donations à sa fille. Lors des prochaines moissons, elle obtient une partie en froment et en boige (mélange de céréales)³¹⁰. Elle reçoit également une chènevière. La culture du chanvre dans les campagnes offre aux paysans la matière première pour confectionner des vêtements. Ce champ revient à Jean Nicolas si celle-ci décède avant lui. Le père de l'épouse s'engage aussi à lui donner le jour de la Saint-Michel la somme de trente livres à la place d'une vache.

Ce contrat stipule que tous les biens acquis pendant le mariage appartiennent pour deux tiers au marié et pour un tiers à la mariée.

Le 18 décembre 1753, les biens de Jeanne Bourquin sont listés par un acte de reconnaissance³¹¹. Ils proviennent essentiellement de l'héritage de sa mère. La rédaction de cet état a pour objectif de reconnaître les biens apportés par Jeanne dans la communauté qu'elle a formée avec Jean Nicolas Dormoy. Le nom de la mère n'est pas cité ainsi que celui du père de Jeanne. Le seul document où figure le nom de Susanne Jacot est le contrat de mariage. En fin de cette reconnaissance des biens, on remarque la signature *AB* correspondante à celle de Josué André Bourquin. C'est la même signature que sur le contrat de mariage. Ne sachant écrire, il signe par ses initiales. Sur son acte de sépulture, il est nommé André Josué. Dans l'usage, il est probable qu'il se fasse appeler Josué, mais sa signature est au nom d'André Bourquin.

Les biens de Jeanne Bourquin consistent en de l'argent, des terres et quelques objets. Elle détient 217 livres tournois, une vache de 30 livres donnée par son père et 50 livres de linges, de vêtements et divers meubles ainsi qu'un pré et six champs à Coisevaux. Il est rappelé que son père lui a donné, lors du contrat de mariage, une chènevière. La somme de 30 livres qu'il devait s'acquitter à la Saint-Michel a finalement été remplacée par la vache due.

³⁰⁹. AD70, E369, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dossiers Dormoy.

³¹⁰. Paul Delsalle, *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

³¹¹. AD25, ECM2177, Titres locaux, Couthenans, inventaires matrimoniaux, 1752-1777.

Le 29 octobre 1759, Jean Nicolas Dormoy s'adresse à la justice du prince de Montbéliard afin de régler un conflit qui l'oppose à sa sœur, Elisabeth Dormoy et à son mari, Abraham Tisserand³¹². Le couple a emprunté la somme de 120 livres de France au pasteur Fries. Jacques Dormoy et Jeanne Millier se sont portés garants de cet emprunt. La date de celui-ci n'est pas précisée, mais il a été effectué avant le décès de Jacques Dormoy puisque le conflit trouve son origine dans la succession de cette dette. Abraham Tisserand et Elisabeth Dormoy ne peuvent pas la rembourser. Les héritiers de Jacques Dormoy doivent s'en acquitter. En 1759, ils ne payent que les intérêts, mais ils s'inquiètent de devoir verser le capital initial réclamé par le prêteur. Jean Nicolas souhaite que la somme soit prélevée sur la part de l'héritage de son père destinée à sa sœur Elisabeth afin de solder la dette. Lors du conseil du duc de Wurtemberg du 30 octobre, il est décidé que la somme de 90 livres est retenue sur cet héritage pour payer une partie du capital dû. Abraham Tisserand a été notifié de cette décision le 30 janvier 1760. Du fait de son incapacité à rembourser cette dette, nous pouvons supposer que le reliquat a été payé par les frères et sœurs d'Elisabeth.

En 1771, le village de Couthenans compte vingt-sept chefs de famille dont trois nommés Jean Nicolas Dormoy³¹³. Pour les distinguer, le rédacteur de ce document ajoute à la suite de chaque nom une caractéristique. Ainsi, le premier est nommé *l'ancien*, le second est reconnu par sa profession de maréchal et le dernier est appelé *le jeune*. Pour chacun des chefs de famille, le nombre d'enfants selon le sexe et l'âge est précisé. Ces différentes données permettent de déterminer lequel des trois homonymes est Jean Nicolas Dormoy dans cette étude. En effet, *l'ancien* est un alias qu'on retrouve sur l'acte de décès de Jean Nicolas en 1805³¹⁴ ainsi que les divers documents le concernant. Son foyer est composé de cinq garçons, dont trois de moins de dix ans et deux âgés de dix à dix-sept ans. Cela est conforme à la situation familiale de Jean Nicolas.

En effet, de son union avec Jeanne Bourquin sont nés cinq enfants.

- Pierre est né le 3 août 1754 et baptisé le lendemain³¹⁵.
- Pierre Nicolas est né le 3 mars 1757.

³¹². AD25, ECM2177, Titres locaux, Couthenans, requête auprès du prince de Montbéliard.

³¹³. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, table générale des âmes du village dudit Couthenans qui contient les garçons et filles de tout âge, 1771.

³¹⁴. AD70, 3E184/02, État civil de la commune de Couthenans, 1803-1812.

³¹⁵. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786.

Il est baptisé trois jours après sa naissance³¹⁶. Il se marie le 20 juillet 1784 à Couthenans avec Susanne Caillods³¹⁷. Il décède à Bussurel le 10 août 1833³¹⁸.

- Jacques est né le 9 décembre 1759.

Il est baptisé le jour même³¹⁹. Il décède célibataire le 19 novembre 1833 à Couthenans³²⁰.

- Jean Georges est né le 4 décembre 1762.

Il est baptisé le lendemain de sa naissance³²¹. Il se marie le 12 frimaire an III (2 décembre 1794) à Couthenans avec Eve Clémence Dormoy³²². Il décède le 8 août 1844 au même lieu³²³.

- Georges Louis est né le 13 octobre 1765³²⁴.

Il est baptisé le jour même. Il se marie le 3 prairial an VI (22 mai 1798) à Couthenans avec Marguerite Racine³²⁵. Il décède le 5 avril 1834 au même lieu³²⁶.

La principauté de Montbéliard n'a pas de service militaire obligatoire jusqu'à son intégration en France. Une milice assure sa sécurité constituée d'engagés volontaires. Le besoin d'argent est la raison principale qui conduit un homme à s'enrôler dans une armée. De nombreux pays recrutent ainsi. En 1754, une note définit les règles à mettre en place pour renforcer les effectifs de la milice³²⁷. Tout d'abord, elle confirme que l'enrôlement des recrues peut être ordonné dans l'ensemble de la principauté. Le premier principe était de recruter uniquement sur les terres du comté pour éviter les conflits avec le roi de France, mais le duc de Wurtemberg confirme que le recrutement doit se faire sur toutes les terres de la principauté. Toutefois, il invite à ne pas recruter des sujets du royaume de France. De plus, il est conseillé aux maires des villes et villages d'inciter ceux qui se sont engagés dans les armées étrangères à servir leur souverain, le prince de Montbéliard. Cette note témoigne de l'organisation militaire de la principauté au milieu du XVIIIe siècle. Les archives ne contiennent pas la liste exhaustive des recrues. Nous avons quelques informations éparpillées sur les noms de certains engagés. Cette

³¹⁶. *Ibidem*.

³¹⁷. AMM, 1Z69, Registre de la paroisse de Chagey, mariage de 1775 à 1871.

³¹⁸. AD70, 3E108/5, État civil de la commune de Bussurel, 1833-1842.

³¹⁹. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786.

³²⁰. AD70, 3E184/05, État civil de la commune de Couthenans, 1833-1842.

³²¹. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786.

³²². AD70, 3E184/01, État civil de la commune de Couthenans, 1793-1802.

³²³. AD70, 3E184/06, État civil de la commune de Couthenans, 1843-1852.

³²⁴. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786.

³²⁵. AD70, 3E184/01, État civil de la commune de Couthenans, 1793-1802.

³²⁶. AD70, 3E184/05, État civil de la commune de Couthenans, 1833-1842.

³²⁷. AN, K1981, Archives militaires, Affaires militaires au comté de Montbéliard, Enrôlements pour les troupes du duc dans le comté de Montbéliard.

note de 1754 précise que les « gens de ce pays ne se soumettraient pas aisément à la discipline militaire telle qu'elle est introduite dans les armées allemandes ». Régulièrement, il est demandé aux maires d'établir la liste des garçons des villes et villages de la principauté³²⁸. Cette mesure permettait d'avoir connaissance des forces à disposition. Le duc de Wurtemberg n'est pas le seul à tenter d'enrôler ses sujets. Il est fait état dans une correspondance que la Suisse enrôle à un prix plus élevé. De ces différents éléments, nous pouvons émettre l'hypothèse que Jean Nicolas ne s'est pas engagé dans une armée. Tout d'abord, il n'avait pas besoin d'argent puisqu'il a hérité de son père. D'ailleurs en 1761, il achète neuf champs et un pré à Couthenans³²⁹. Ensuite, il se marie à l'âge de vingt-et-un ans, ce qui suppose qu'il ne s'engage pas plusieurs mois, voire quelques années dans une armée.

En 1771, les frères de Jean Nicolas, Pierre Jacques et David Frédéric vivent également à Couthenans. Pierre Jacques Dormoy est un des vingt-sept chefs de famille de Couthenans. Il a « dans sa communion » son frère David Frédéric. Cela signifie qu'il l'héberge. Le 23 janvier 1770, le conseil du duc de Wurtemberg ordonne à chaque village d'établir une liste des garçons du village. La fratrie semble vivre sous le même toit puisque nous retrouvons le terme de *communion*³³⁰. Comme nous l'avons vu précédemment, les habitants de la principauté de Montbéliard deviennent des citoyens de la Première République française en 1793. La déclaration des citoyens de la commune de Couthenans comporte quatre Jean Nicolas.

- *L'ancien* fait référence au rôle d'ancien dans l'Église protestante.
- *Le jeune* est déjà une qualification utilisée en 1771. Elle permet de distinguer des homonymes en fonction de leur âge. Le plus âgé a le qualificatif de vieux et le plus jeune de *jeune*.
- La dénomination *le vieux* apparaît à cette date. S'agit-il du même individu nommé *maréchal* en 1771 ? Cela est incertain.
- Le quatrième Jean Nicolas Dormoy est différencié par sa filiation avec son père.

Jean Nicolas Dormoy l'ancien possède des biens à Couthenans selon la déclaration de citoyen de 1793. Trois de ses garçons vivent avec lui. Les prénoms ne sont pas précisés, mais il s'agit de Jacques, Jean Georges et Georges Louis. Pierre, le fils aîné, est inscrit sur cette

³²⁸. AN, K1981, Archives militaires, Affaires militaires au comté de Montbéliard, demande d'établissement d'une liste des garçons du comté.

³²⁹. AD25, 3E40/28, Étude notariale de Montbéliard, Tabellionné de Montbéliard, Protocole des lods sur les villages et les finages, Couthenans, 1705-1793.

³³⁰. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, liste des garçons du village de Couthenans tirée des registres de baptêmes conformément à l'ordre du noble conseil du 23 janvier 1770.

déclaration comme chef de famille. Pierre Nicolas est marié depuis 1784 et il s'est installé à Bussurel. La profession de Jean Nicolas n'est pas mentionnée. Son rôle au sein du consistoire est privilégié pour l'identifier. Le document précise qu'il possède trois chevaux, un poulain, une vache et une génisse.

11.2 Ancien d'Église et laboureur

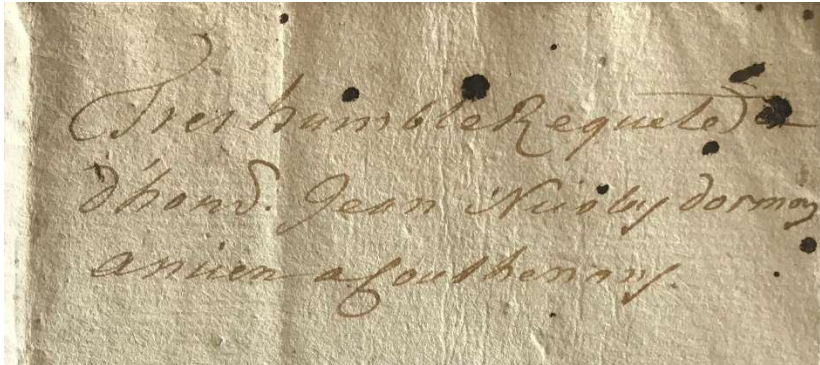


Figure 51 : Dénomination de Jean Nicolas Dormoy lors de sa requête auprès du duc de Wurtemberg

La profession de Jean Nicolas est peu citée dans les différents documents. Il est généralement fait mention de son rôle au sein du consistoire. Lors de sa requête auprès du prince de Montbéliard, il est nommé par la désignation *Jean*

Nicolas Dormoy ancien. En 1754, il n'a pas ce qualificatif. Elle est ensuite systématiquement reprise dans les différents documents qui régissent la vie de Jean Nicolas. La notion d'honorable précède régulièrement ses prénoms et son nom.

Sa profession est indiquée dans l'acte de baptême de son fils Georges Louis. En 1765, il exerce le métier de laboureur³³¹. En 1798, lors du mariage de son fils Georges Louis, Jean Nicolas exerce toujours cette profession³³². En 1833, il est reconnu comme cultivateur dans l'acte de décès de son fils Pierre Nicolas³³³. Nous pouvons en conclure que Jean Nicolas a été tout au long de sa vie un paysan propriétaire de ses terres. Le vocabulaire pour désigner celui qui exploite une terre a évolué entre le XVIII^e siècle et le XIX^e siècle. Le laboureur est devenu cultivateur. Selon Jean-Pierre Lethuillier, ce changement de mot est radical. En 1788, le mot laboureur est employé dans 90 % de la documentation exploitée pour son étude. En 1817, il ne représente plus que 14,4 % du vocabulaire pour désigner un paysan. Le mot cultivateur, inexistant au XVIII^e siècle, est utilisé à 82,2 % en 1817³³⁴.

³³¹. AMM, 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786.

³³². AD70, 3E184/01, État civil de la commune de Couthenans, 1793-1802.

³³³. AD70, 3E108/5, État civil de la commune de Bussurel, 1833-1842.

³³⁴. Jean-Paul Lethuillier, Du laboureur au cultivateur : réflexions sur un changement de mot, *Campagnes de l'Ouest : Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Il n'exerce pas la profession de maréchal contrairement à l'un de ses homonymes en 1771. En 1778, son fils Pierre est maréchal-taillandier. Ces deux individus travaillent-ils ensemble ? La réponse doit se trouver dans les actes notariés et de tabellions de Montbéliard. Les recherches actuelles n'ont pas permis de déterminer ce point. Toutefois, l'inventaire de 1750 des biens de Pierre Lods³³⁵ nous apporte quelques indices sur l'histoire de la forge. Pierre Lods possède une maison et une petite forge le long du chemin communal, à côté d'une parcelle appartenant à Jacques Dormois l'ancien, père de Jean Nicolas. Pierre Lods s'est installé à Couthenans entre 1740 et 1750 pour y travailler en tant que maréchal. Il y fait construire une forge. À la fin de sa vie, c'est un mendiant³³⁶. L'inventaire de 1750 est probablement effectué pour vendre ses biens. La forge a-t-elle été rachetée par Jean Nicolas Dormoy (homonyme) puis par Pierre Dormoy ? La forge est de petite taille et elle est située le long du chemin communal. Ces caractéristiques se rapportent à la forge des successions de Pierre, Pierre Jacques et Jacques Dormoy. Au XIXe siècle, Couthenans compte une seule forge. À quel moment est-elle devenue la propriété de Pierre ?

Jean Nicolas décède dans sa maison de Couthenans le 10 messidor an XIII de la République (29 juin 1805) à 13 heures³³⁷. Pierre et Jacques Dormoy déclarent le décès de leur père à la maison commune du village le lendemain. Selon la table des décès, aucun testament n'a été rédigé³³⁸. Les archives concernant les déclarations des mutations par décès débutent à partir de 1807. Quant à la table des successions et absences, la première année recensée est 1824³³⁹. Le dossier relatif à Couthenans aux archives départementales du Doubs ne contient aucun testament au nom de Jean Nicolas Dormoy. En 1807, Couthenans est dans le canton d'Audincourt et dans le département du Haut-Rhin. Ce canton est intégré dans le département du Doubs à compter de 1816. Les archives détenues par le Haut-Rhin et par la Suisse ont été

³³⁵. AD70, E370, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans.

³³⁶. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans.

³³⁷. AD70, 3E184/02, État civil de la commune de Couthenans, 1803-1812.

³³⁸. AD25, 15Q365, domaines, enregistrement et hypothèques, bureau de Montbéliard, table des décès, nivôse an 9 — décembre 1808.

³³⁹. La recherche est effectuée aux archives départementales du Doubs, car Couthenans ne dépend pas de la Haute-Saône avant 1829. Pour la période antérieure à 1793, la recherche est effectuée aux deux archives. Les archives départementales du Doubs possèdent un dossier nommé « testaments » pour la commune de Couthenans (ECM2177). Les archives départementales de la Haute-Saône détiennent également des documents relevant de Couthenans sous la principauté de Montbéliard (fonds de Montbéliard E1-613). Après la consultation complète de ces archives, aucun testament ou document en rapport avec une donation n'est trouvé au nom de Jean Nicolas Dormoy. La dernière piste est de consulter les registres des tabellions et notaires, mais la volumétrie des documents à étudier et la répartition sur deux sites ne permettent pas d'effectuer cette analyse dans les délais impartis.

transférées aux archives du Doubs. L'absence des documents de l'administration fiscale en lien avec la succession ne permet pas d'établir les biens possédés par Jean Nicolas Dormoy.

Jeanne Bourquin, son épouse, est décédée à Couthenans le 24 ventôse an VIII de la République à l'âge de soixante-quinze ans. La déclaration auprès de l'officier de l'état civil a été effectuée par Jean Nicolas, son mari et son neveu, David Dormoy. Jean Nicolas Dormoy est dénommé *l'ancien* dans ce document.

Chapitre 12. Son trisaïeul, Jacques Dormoy

Les registres paroissiaux pour le village de Couthenans sont en double exemplaires, l'un conservé aux archives municipales de Montbéliard³⁴⁰, l'autre aux archives départementales de la Haute-Saône³⁴¹. Une mention datée de 1700 sur le registre détenu par les archives départementales de Haute-Saône interroge. En effet, le document n'est pas un original. Son rédacteur a recopié les baptêmes à partir des papiers retrouvés. Cette indication pose question sur l'absence de certains baptêmes.

Toutefois, nous pouvons reconstituer le foyer de Jacques Dormoy à partir des dénombremments de Couthenans présents dans le fond de Montbéliard des archives départementales de Haute-Saône. Jacques Dormoy est un laboureur privilégiant la polyculture comme la majorité du monde agricole de la principauté de Montbéliard.

12.1 Du dénombrement de la population au registre paroissiale : tentative de reconstitution du foyer de Jacques Dormoy

L'union de Jacques Dormoy et de Jeanne Millier est célébrée à Couthenans le 9 juillet 1720³⁴². Le marié est le fils de Jacques Dormoy. Le pasteur indique dans le registre, à la rédaction de l'acte de mariage, qu'il est décédé et qu'il vivait à Couthenans. Le père de la mariée est Pierre Millier de Tavey (principauté de Montbéliard). Les prénoms et noms des mères sont absents. Aucune indication ne figure sur les âges des mariés. Cependant, il est possible d'estimer, à partir des dénombremments, entre 1694 et 1696 l'année de naissance de Jacques. En 1719, il est âgé de 23 ans puis de 29 ans en 1723 et de 34 ans en 1728.

La consultation du registre des baptêmes de la paroisse de Chagey, dont dépend le village de Couthenans, n'a pas permis d'identifier la date de baptême de Jacques Dormoy. Le constat est identique à la lecture des registres des paroisses d'Héricourt et de Trémoins. À partir des éléments en notre connaissance, la recherche conduit à déterminer le baptême de Jeanne Millier à la date du 26 janvier 1702 à Vyans-le-Val³⁴³. Cette date est cohérente en comparaison des âges indiqués dans le dénombrement de Couthenans pour les années 1723 et 1728.

³⁴⁰. Sous les références 1Z pour l'ensemble de la principauté de Montbéliard.

³⁴¹. Sous la référence E406 du fond de Montbéliard.

³⁴². AMM, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775.

³⁴³. AMM, 1Z242bis, Paroisse de Vyans (Villages : Bethoncourt, Bussurel, Byans, Champey, Coisevaux, Laire, Tavey, Trémoins, Vyans), baptêmes de 1616 à 1693 et de 1701 à 1705.

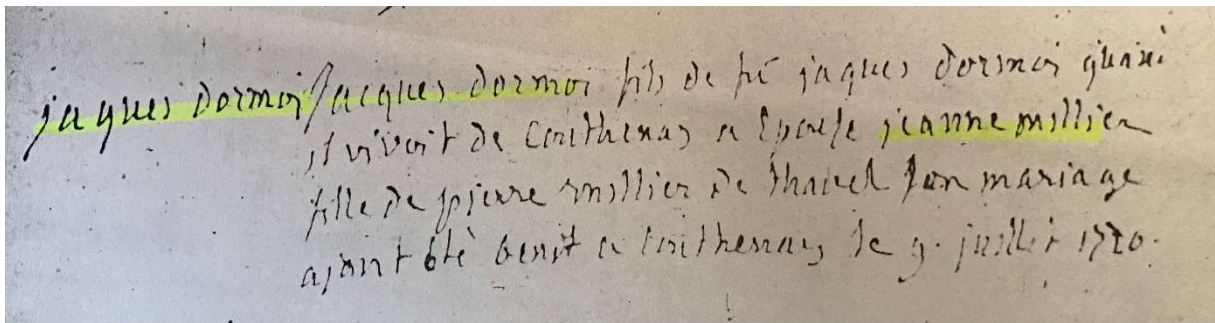


Figure 52 : Acte de mariage de Jacques Dormoy et de Jeanne Millier

En 1723, Jacques vit à Couthenans avec sa femme, sa fille Catherine et sa mère, Claudine Bouteiller³⁴⁴. Lors du précédent dénombrement en 1719, il vivait au foyer de son père avec sa mère et un valet³⁴⁵. La maison dans laquelle ils vivent en 1723 doit être la même qu'en 1719. Le valet n'est plus le même entre ces deux dates. Ils sont tous de la religion protestante. En 1726, la famille est composée de six membres³⁴⁶. Leur fille Elisabeth a trois ans et leur fils Jean Nicolas vient de naître puisqu'il a trois mois. En 1731, un garçon naît dans ce foyer avec le même prénom. Pourtant, aucun enfant né de ce couple n'est présent dans les registres des baptêmes en 1726 ni dans celui des sépultures avant 1731. Le dénombrement de 1728 indique toujours la présence de Jean Nicolas, mais son âge est barré³⁴⁷. L'enfant est certainement décédé en bas âge. Ses prénoms ont ensuite été redonnés au garçon né juste après lui. Après 1728, plus aucun dénombrement n'est présent aux archives. Cinq années s'écoulaient entre la seconde et la troisième naissance de Jeanne. Quel motif expliquerait l'absence de cet enfant ? Une mention manuscrite dans un des registres déposés aux archives départementales de la Haute-Saône précise qu'il a été recopié à partir des papiers retrouvés. L'absence de certains baptêmes dans les registres peut y trouver une explication.

Après la consultation des registres des baptêmes et la confrontation avec les données présentes dans les inventaires après décès de Jacques et Jeanne, le couple a donné la naissance à sept enfants à Couthenans.

³⁴⁴. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dénombrement de Couthenans, 1723.

³⁴⁵. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dénombrement de Couthenans, 1719.

³⁴⁶. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dénombrement de Couthenans, 1726.

³⁴⁷. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dénombrement de Couthenans, 1728.

- Catherine Elisabeth est baptisée le 29 octobre 1721³⁴⁸.
- Elisabeth est baptisée le 12 janvier 1724³⁴⁹.
- Anne Rose est baptisée le 9 janvier 1729³⁵⁰.
- Jean Nicolas est baptisé le 31 octobre 1731³⁵¹.
- Catherine Marguerite est baptisée le 4 novembre 1735³⁵².
Elle décède en bas âge le 18 septembre 1737 à Couthenans.
- Marie Marguerite est baptisée le 22 avril 1739³⁵³.
- Pierre Jacques est baptisé le 9 avril 1741³⁵⁴.
- David Frédéric est baptisé le 29 mai 1744³⁵⁵.

12.2 Une vie de laboureur à travers un inventaire après décès

Afin de remonter l'ascendance de Jean Nicolas, il convient de repartir de son contrat de mariage de 1753. Ce document indique le nom de ses deux parents et apporte des précisions sur son père. Jacques Dormoy est mort avant 1753. Comme nous l'avons vu précédemment, il était laboureur et il occupait la fonction d'ancien au consistoire de Couthenans. Il est dénommé le vieux sur l'acte de baptême de son fils Jean Nicolas en 1731. À partir de ces différents éléments, la consultation des actes de sépulture sur la période de 1731 à 1753³⁵⁶ permet de déterminer que Jacques Dormoy est décédé le 29 mai 1752 d'une maladie qui l'a emporté en deux jours³⁵⁷. Il est qualifié sur son acte de sépulture, d'honorable, d'ancien et le vieux. Le nom de sa femme ne figure pas sur le document, mais les caractéristiques employées confirment que cet acte est celui du père de Jean Nicolas. Il est enterré au cimetière de Couthenans le lendemain de son décès. La pasteur précise qu'« il laisse une famille de sept enfants ».

Après consultation des archives départementales du Doubs et des archives départementales de la Haute-Saône, il est trouvé un inventaire effectué le 10 avril 1753

³⁴⁸. AD70, 1Z53, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1620 à 1750.

³⁴⁹. *Ibidem*.

³⁵⁰. *Ibidem*.

³⁵¹. *Ibidem*.

³⁵². *Ibidem*.

³⁵³. *Ibidem*.

³⁵⁴. *Ibidem*.

³⁵⁵. *Ibidem*.

³⁵⁶. Période correspondante à la naissance de Jean Nicolas puis de son mariage.

³⁵⁷. AMM, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775, sépultures de 1620 à 1635 puis de 1647 à 1775.

concernant les biens de Jacques Dormoy, dit *l'ancien* et de Jeanne Millier³⁵⁸. Un inventaire du 30 avril 1761 accompagne le premier document. Il concerne les biens de Jeanne Millier, décédée le 13 mars de ladite année³⁵⁹. L'inventaire de 1753 désigne sept enfants héritiers de Jacques Dormoy, soit Catherine, Elisabeth, Jean Nicolas, Rose, Marguerite, Jacques et David.

D'après cet inventaire, Jacques Dormoy le vieux possède deux maisons à Couthenans l'une à côté de l'autre, ainsi qu'un verger, une oiche (chênevière), onze prés à Couthenans, six prés à Coisevaux, vingt-neuf champs à Couthenans, cinq champs à Coisevaux et un champ à Luze. En superficie, cela représente un verger de quatre quartes, une oiche (chênevière) de deux quartes, soixante-treize vallemonts de prés, quinze coupots de champs et soixante-quatorze quartes de champs. En principauté de Montbéliard, les champs se mesurent à partir du journal de champ soit 25,12 ares. Il se subdivise en quatre quartes. Une quarte est équivalente à deux coupots soit 6,28 ares. Quant aux prés, la fauchée est utilisée pour mesurer la superficie. Elle est égale à un journal. Huit vallemonts correspondent à une fauchée. Un vallemont est égal à environ 3,14 ares³⁶⁰. À partir de ces données, Jacques Dormoy était le propriétaire le jour de son décès de 766,16 ares de terres réparties sur les communes de Couthenans, Coisevaux et Luze (voir tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des terres de Jean Dormoy (1752)

	Quarte	Coupot	Vallemont
Verger			4
Oiche	2		
Prés (Couthenans)			43
Prés (Coisevaux)			30
Champs (Couthenans)	56	15	
Champs (Coisevaux)	16		
Champs (Luze)	2		
Total	76	15	77
Équivalent en are	477,28	47,1	241,78

³⁵⁸. AD70, E369, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dossiers Dormoy.

³⁵⁹. AMM, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775, sépultures de 1620 à 1635 puis de 1647 à 1775.

³⁶⁰. Pierre Charbonnier, Les anciennes mesures locales du Centre-Est, d'après les tables de conversion, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2005, p.109.

Cet inventaire est un aperçu de la vie de laboureur à Couthenans. Pour le travail de paysannerie, il est comptabilisé trente-quatre objets dont dix-huit ont été acquis au titre de la communauté. Par exemple, il comprend un chariot à timon, une charrue et une herse. Deux bœufs servaient aux travaux des champs. En avril, les champs sont ensemencés. De ce fait, l'inventaire précise le type de cultures en cours. Sur 524,38 ares de champs, 376,8 sont en culture en avril 1753. Le froment, l'orge et l'avoine sont les trois céréales cultivées. 160,14 ares sont affectés à la culture du froment alors que l'orge et l'avoine représentent 25 ares. Le boige est la seconde culture importante de cette économie familiale puisqu'il est semé sur 138,16 ares de champs. La polyculture est caractéristique de l'agriculture de cette région. Selon Henri Sée, au XVIII^e siècle, il est nécessaire à un paysan d'exploiter au moins 5 hectares de terre pour vivre de l'agriculture³⁶¹. L'exploitation de

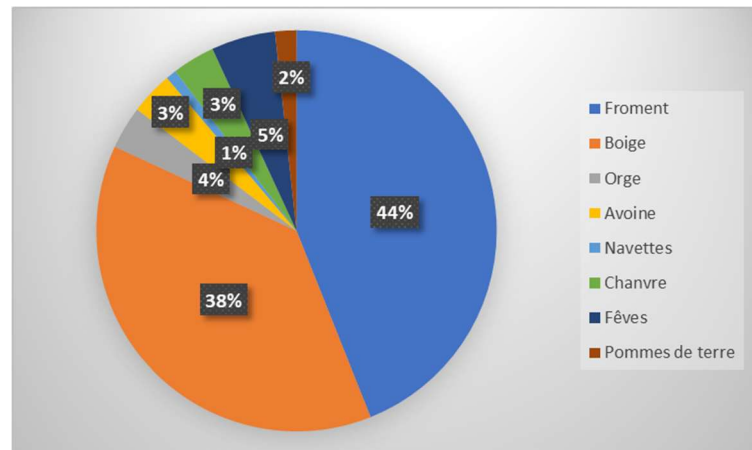


Figure 53 : Répartition des cultures de Jacques Dormoy en avril 1753

Jacques Dormoy lui permet d'en obtenir les bénéfices nécessaires. Alors qu'en France, la culture du froment est considérée « comme une culture de luxe et que le seigle prédomine »³⁶², elle est la part la plus importante de la culture des terres de Jacques au printemps 1753.

À cela s'ajoute la culture de plantes fourragères comme la navette, des légumineuses comme les fèves et des herbacées comme la pomme de terre. Le tubercule est cultivé dans les environs d'Héricourt à partir des années 1720 puis elle se propage dans les régions de Montbéliard et de Belfort. En 1729, la dime est prélevée à Giromagny (arrondissement de Belfort) sur la pomme de terre, ce qui indique que la culture s'effectue dans les champs et non plus dans les jardins. Elle est consommée par les animaux, mais aussi par les hommes³⁶³.

³⁶¹. Henri Sée, La France économique et sociale au XVIII^e siècle, *Population*, 23^e année, n° 6, 1968, p.1146.

³⁶². *Ibidem*.

³⁶³. Marc de Ferrière, Jean Pierre Williot, *La pomme de terre de la Renaissance au XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais de Tours, 2011.

Une vache, deux génisses, une jument, un poulain, un cochon, un coq et cinq poules vivent à la ferme. Jacques faisait également du miel puisque deux essaims sont inventoriés. Le paysan produit avant tout pour ses besoins personnels. Le cheval est considéré comme un animal prestigieux. Sa possession est rare dans le monde paysan du Pays de Montbéliard. Jacques Dormoy ne possède pas un élevage, mais la moitié de ses terres sont des prés. Les animaux présents à la ferme permettent l'exécution des travaux des champs et la possibilité de se nourrir. Quel bénéfice est apporté par ces prés à Jacques ? À partir de cet inventaire, il est difficile d'avoir une certitude quant à leur utilisation. Ils peuvent fournir du foin afin de nourrir les animaux durant l'hiver. Pendant l'été, les animaux sont en pâture.

L'alimentation était peu variée. Elle se limite à la consommation de céréales et de pommes de terre. La viande était peu consommée et elle était réservée à des jours de festivité³⁶⁴. Le miel devait améliorer le quotidien à travers des pâtisseries ou pour sucrer les tisanes. La cire des abeilles servait à la fabrication des bougies³⁶⁵. Selon l'inventaire, la maison ne compte ni argent ni argenterie, mais il est recensé dix objets en étain (salière, assiettes, plat, lampe, etc.) et trois en cuivre (chaudron, bassin, etc.). La quasi-totalité de ces biens appartient à Jacques. Le seul objet acquis dans le cadre de la communauté est le chaudron de cuivre. Un plat et une querle en étain ont été offerts à Jean Nicolas Dormoy par son parrain et sa marraine ainsi que deux plats en étain à Marie Marguerite, mais aussi une querle en étain à Jacques. Le reste des



Figure 54 : Tableau de Bretegnier : la lecture de la Bible en famille dans le Pays de Montbéliard

ustensiles sont en simple fer. La majorité des meubles sont en bois de chêne. Six tonneaux de différentes tailles et un coffre permettaient de stocker le grain. Cet inventaire montre la vie simple et pieuse menée par cette famille de paysan. Il n'y a pas d'objets de valeurs en dehors des pièces de cuivre et d'étain. Ils vivent avec le strict nécessaire. Par exemple, Jacques possède deux habits, une veste, une paire de bas de laine, un vieux manteau de drap noir et quatre chemises.

La lecture de la bible était un moment important dans le quotidien des familles protestantes de la principauté de Montbéliard. Le peintre héricourtois Bretegnier a mis en scène ce moment dans une de ses œuvres (figure 54). Une

³⁶⁴. Paul Delsalle, *Boire et manger en Franche-Comté : une histoire de l'alimentation*, Éditions Sutton, 2002.

³⁶⁵. Claude Viel, Jean-Christophe Doré, Histoire et emplois du miel, de l'hydromel et des produits de la ruche, *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 2003, p.11.

bible, un livre du Nouveau Testament, trois psaumes et trois livres de catéchisme composent la bibliothèque familiale. Ce sont les seuls livres répertoriés. Jacques était un membre important de la communauté. Les membres du consistoire sont élus par les villageois. Jacques a tenu le rôle d'ancien de l'Église une grande partie de sa vie.

À sa mort, Jacques Dormoy a une dette de quatre-vingt-neuf livres auprès de M. Bardot et une obligation de cent vingt livres tournois ou de quarante écus au profit du pasteur Fries de Montbéliard. Il s'est porté garant d'un emprunt effectué par son gendre Abraham Tisserand. Ce dernier n'a pas la capacité de rembourser. Les enfants de Jacques héritent de cette dette pour laquelle Jean Nicolas Dormoy adresse en 1759 une requête au duc de Wurtemberg.

Les grands domaines agricoles sont rares dans cette région. Le climat rigoureux de la région ne favorise pas l'agriculture. D'ailleurs, la polyculture est une nécessité pour subvenir à aux besoins des populations. Le dénombrement des terres est une autre difficulté de l'agriculture, car elle ne permet pas des rendements suffisants pour vivre suffisamment de l'exploitation des terres. Les enfants se divisent ce patrimoine en sept dans cette famille. À ce stade des recherches, il n'est pas connu le détail des répartitions ainsi que pour la maison. Il est probable que chacun reçoive des parts et qu'ensuite les uns les rachètent aux autres en fonction des besoins. La fratrie compte trois garçons et quatre filles. En général, celles-ci n'occupent pas la maison reçue en héritage après leur mariage. Il est probable que les frères ont racheté ou échangé la part de leurs sœurs. Jeanne Millier avait la jouissance d'une des deux maisons puisque le contrat de mariage de son fils pose des conditions à l'occupation d'une maison³⁶⁶. L'autre hypothèse est que Jacques a légué par testament la maison à son fils aîné, Jean Nicolas. Ce document n'a pas été retrouvé dans le dossier Dormoy des archives départementales de la Haute-Saône ni dans le dossier des documents relatifs au village de Couthenans des archives départementales du Doubs. Si ce testament a été rédigé, il est peut-être dans les archives des tabellions de Montbéliard.

Dans l'inventaire après décès de Jeanne, il n'est pas fait mention d'une maison. Il a été rédigé le 30 avril 1761. Les objets en étain et en cuivre ne sont plus inventoriés. Il n'est fait état d'aucune somme d'argent ni d'argenterie. Elle n'avait plus aucun objet en fer du quotidien. D'ailleurs, il est précisé qu'elle devait se servir de ceux de son fils Jean Nicolas. Cette information corrobore les précédentes. Jeanne Millier vivait chez son fils Jean Nicolas, car elle

³⁶⁶. AD70, E368, fonds de Montbéliard, Administration et affaires judiciaires de la communauté, seigneurie de Couthenans, contrat de mariage, 1753.

avait la jouissance de la maison à la suite du décès de Jacques. Cependant, nous ne pouvons pas en conclure que Jean Nicolas était propriétaire de la totalité de la maison. Elle ne possédait qu'une armoire en bois de chêne et quelques linges de lit. Toutefois, l'inventaire comprend plusieurs terres. Tout d'abord, elle avait deux prés à Coisevaux et un pré à Couthenans d'une superficie de six vallemons (18,84 ares). Ensuite, il est compté onze champs répartis sur les finages de Couthenans, Coisevaux et Luze d'une superficie totale de trente-six quartes et quatre coupots (238,64 ares).

Chapitre 13. Son quadrisaïeul, Jacques Dormoy

13.1 Laboureur et fils du laboureur Nicolas Dormoy

En 1702, le village de Couthenans compte dix foyers, dont trois pour lesquels les chefs de famille portent le nom de Dormoy³⁶⁷. Il s'agit de Jacques, Pierre et Jean. Ce document ne donne aucune précision sur les prénoms et noms des individus présents dans chaque foyer. Cinq personnes vivent dans la maison de Jacques Dormoy. Ils manquent de nourriture puisqu'ils n'ont plus que 10 quartes de grains pour manger. Le rédacteur de cet état des feux estime qu'il faut 10 quartes de grains par personne. Ainsi, il écrit qu'il manque 40 quartes à la famille pour « la subsistance ». Cette situation est identique pour les autres foyers du village. Les familles d'Isaac Paris et d'Anne Thevenin n'ont plus rien à manger. Pour l'ensemble du village qui comporte quarante-neuf personnes, il est estimé un manque de grains de 410 quartes. Cet état précise également la quantité de grains semés. Le manque est estimé à 23 %. Ces différentes données indiquent que les récoltes précédentes ont été mauvaises. Les familles n'ont pas pu stocker un nombre suffisant de grains pour se nourrir et pour préparer la prochaine récolte. Malgré cela, les laboureurs ont privilégié l'utilisation des grains pour semer les champs en espérant certainement que la future récolte soit meilleure.

Le dénombrement de 1704 apporte des précisions sur la composition du foyer de Jacques Dormoy³⁶⁸. Il vit dans une maison à Couthenans avec sa femme, Claudine Bouteiller. Ils sont tous les deux âgés de 43 ans. Ils ont deux enfants. Leur fille Marguerite est âgée de quinze ans et leur fils Jacques a neuf ans. Cette information concernant son fils permet de la corroborer avec celles des dénombrements de 1719, 1723 et 1728. Quatre personnes composent le foyer à cette date alors que deux ans auparavant, ils étaient au nombre de cinq. Ils sont tous protestants de la confession d'Augsbourg. Jacques Dormoy est un sujet de Son Altesse sérénissime, le duc de Wurtemberg. Il exerce à Couthenans le métier de laboureur.

Il serait né vers 1661. Toutefois, aucun acte de baptême n'est rédigé au nom d'un Jacques Dormoy dans la paroisse de Chagey. Le 7 juin 1687³⁶⁹, son mariage avec Claudine Bouteiller est retranscrit³⁷⁰. Son père, Nicolas Dormoy, est laboureur à Couthenans. Ce dernier a acheté

³⁶⁷. AD70, E366, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, Noms des chefs de chaque feu de Couthenans.

³⁶⁸. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dénombrement de Couthenans de 1704.

³⁶⁹. Calendrier julien.

³⁷⁰. AMM, 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775.

en 1674 une maison dans ce village³⁷¹. Elle est située au centre du village entre les propriétés de Jean Dormois et d'Isaac Paris. Le dénombrement de 1704 indique les mêmes éléments concernant la situation de cette maison détenue par Jacques Dormoy.

Trois enfants semblent être nés du mariage de Jacques et Claudine. En l'absence des actes de baptême, le croisement des différentes informations contenues dans les dénombrements et état des terres permettent d'affirmer que deux enfants ont atteint l'âge adulte ; Marguerite et Jacques. Marguerite s'est mariée le 28 novembre 1713 à Jacques Pillods, résidant à Echenans-sous-Mont-Vaudois.

Selon le dénombrement de 1704, Jacques est propriétaire de vingt champs d'une superficie de 32 quartes (2 hectares), de sept prés d'une superficie de 34 vallemonts (1,06 hectare), d'une oiche et d'un verger. En 1719, il possède trois prés en plus, mais surtout la superficie de la possession de ce type de terre est passée à 60 vallemonts (1,9 hectare). On observe aussi une augmentation de la surface de ces champs puisqu'il en possède 60 quartes (3,8 hectares) répartis sur dix-huit champs. En quinze années, Jacques Dormoy a acquis une plus grande propriété agricole à exploiter, mais qui est modeste en fonction de la superficie nécessaire pour en vivre convenablement.

13.2 Une maison au centre du village

L'état des terres de 1722 de Couthenans est accompagné d'un plan du village (figure 55). Jacques Dormoy a hérité de la maison de son père Jacques. Cet état précise qu'elle a été achetée en 1674. Elle est située au bord du chemin qui mène à Héricourt, non loin de la fontaine.

Un verger et un jardin complètent cette maison. Les maisons voisines sont la propriété de Jean et Pierre Dormoy, les oncles de Jacques. Cette maison n'est pas celle que possède cette famille à partir de la fin du XVIII^e siècle. Elle est située en face des prés qui longent le ruisseau qui traverse le village.

Le cadastre actuel nous permet de situer l'emplacement de cette maison au centre du village de Couthenans, mais aussi de la positionner par rapport à la maison Dormoy du XIX^e siècle (figure 56). En 1722, le village compte quelques demeures concentrées sur le bas du village, mais elles sont éloignées de la rivière.

³⁷¹. AD70, E365, fonds de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, état des terres de 1722.

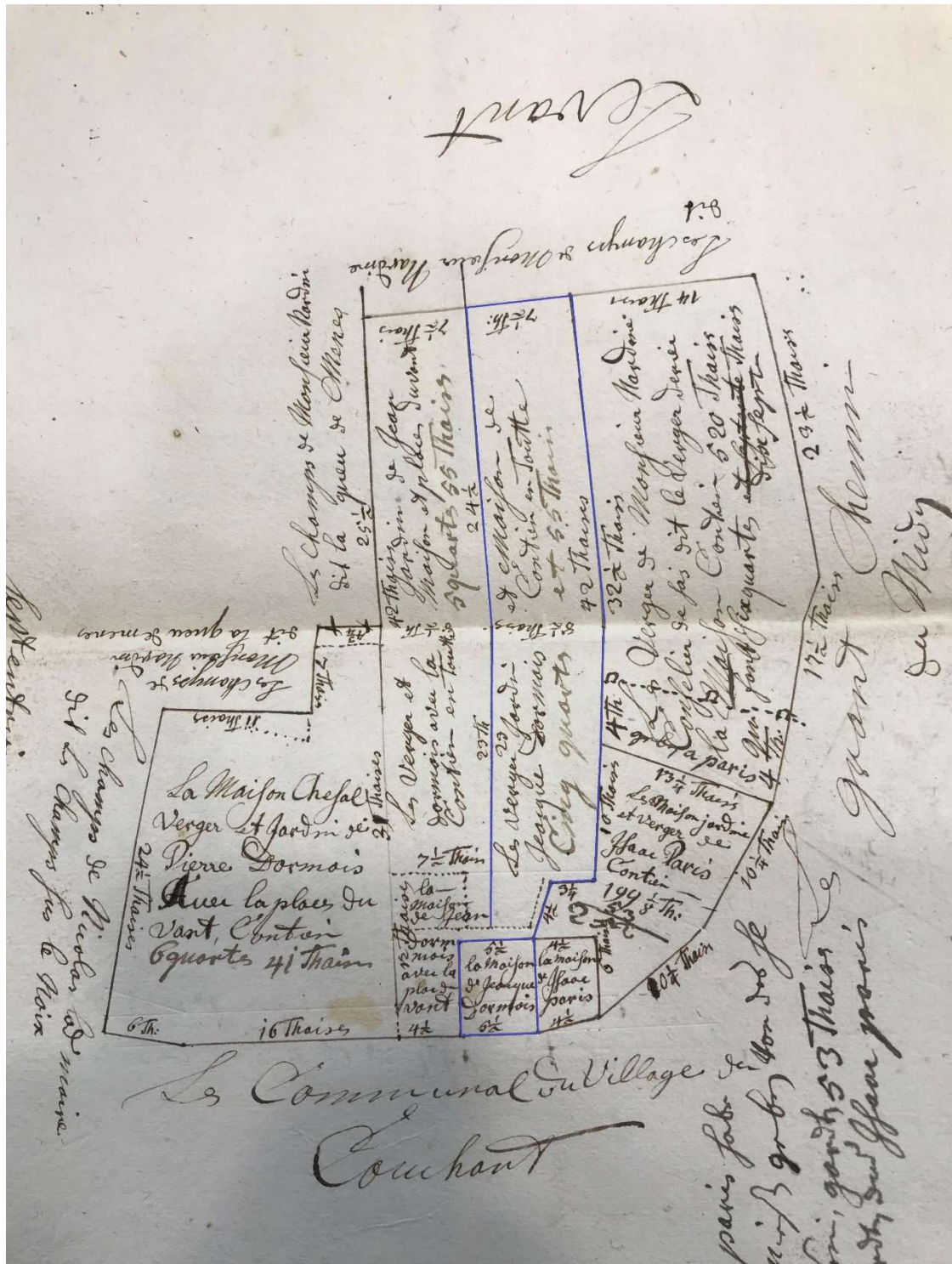


Figure 55 : plan de 1722

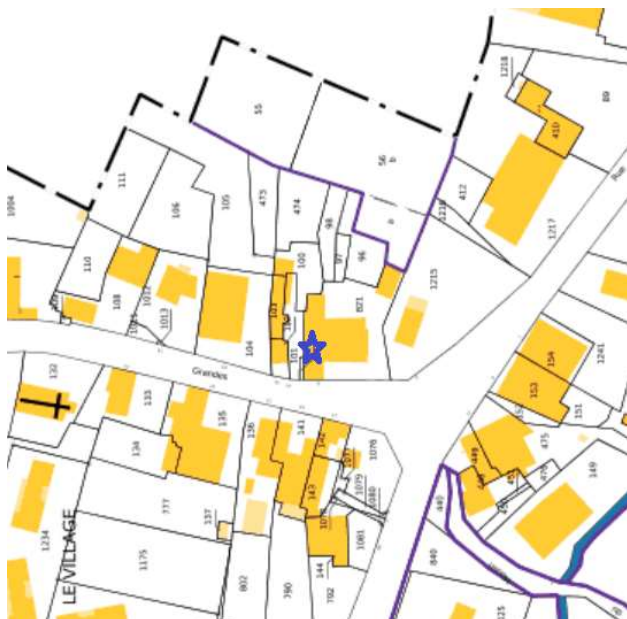


Figure 56 : Transposition du plan de 1722 sur le cadastre actuel³⁷²

13.3 Nicolas Dormoy

L'étude de l'ascendance se termine par Nicolas Dormoy. D'après certains sites de généalogie collaborative, il serait né au hameau de Saint-Valbert. Cette information ne figure pas dans les documents du fond de Montbéliard du village de Couthenans. Cette piste est à explorer par une recherche aux archives municipales d'Héricourt. Elle ne peut être exploitée dans le cadre de ce mémoire par manque de temps.

Nicolas a acheté le 28 février 1674 une maison au centre du village de Couthenans à Nicolas Vuillamier. Cette date correspond-elle à l'installation de la famille Dormoy à Couthenans ? Dès 1669, Nicolas acquiert des terres sur ce finage. Nous pouvons supposer que son fils Jacques est né au hameau de Saint-Valbert. Nicolas devait posséder des terres sur ce finage, mais il cherchait certainement à étendre son exploitation sur le finage voisin.

1674 est l'année de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Le hameau de Saint-Valbert est situé dans la seigneurie d'Héricourt. Nicolas décide-t-il de s'installer dans le comté de Montbéliard pour des raisons politiques ? Répondre à cette question peut relever de la simple supposition émise par un parallélisme aux événements de cette époque. Toutefois, elle peut légitimement se poser.

³⁷² Etoile bleu correspond à l'emplacement de la maison de Jacques Dormoy de 1722

Conclusion

En 1674, Nicolas Dormoy achète une maison à Couthenans. Depuis quelques années, il a acquis des terres dans le finage de Couthenans. Son fils Jacques possède en 1719, 5,7 hectares de terres pour exercer son métier de laboureur. En 1753, Jacques, fils du précédent, laisse à ses enfants, 8,44 hectares de terres à exploiter. En quatre-vingts ans, la famille Dormoy a développé son exploitation agricole afin d'obtenir les rendements nécessaires pour vivre de ce métier. Toutefois, la superficie des cultures ne permet pas de faire de grands bénéfices.

Pierre Dormoy est le premier de la lignée à exercer un métier artisanal. La date de l'installation de son commerce en tant que maréchal-taillandier n'est pas connue. À travers les différentes sources, il est identifié par ce métier qu'il doit exercer à temps plein. À son décès, il possède 2,7 hectares de terres à Couthenans, onze champs et un pré à Coisevaux. Les successions morcellent les terres. Vivre de l'agriculture est difficile, car les paysans sont obligés d'acheter par l'emprunt de nouvelles cultures pour obtenir les rendements suffisants pour vivre. De ces faits, Pierre Dormoy a certainement préféré occuper une profession pour laquelle il avait une garantie de ressources. En effet, dans un village, le maréchal-taillandier est nécessaire aux laboureurs pour forger des outils, réparer les machines agricoles et ferrer les chevaux. Son fils, Pierre Jacques, exerce cette profession toute sa vie après avoir obtenu la forge en 1806. Néanmoins, il possède toujours des terres. En 1840, il partage 4 hectares de champs et de prés entre ses six enfants. Au-delà de l'exercice du métier de laboureur, la culture de céréales et de légumineuses nourrit les familles dans les campagnes. La chènevière apporte les fibres nécessaires à la fabrication du tissu puis des vêtements. L'exercice d'un second métier est une nécessité pour obtenir des revenus supplémentaires.

Les progrès techniques conduisent la profession de maréchal-ferrant à être moins utile dans les campagnes. La forge Dormoy cesse de fonctionner entre 1871 et 1883. Jacques Dormoy est le propriétaire de ce bâtiment à cette période, mais le métier de maréchal-ferrant est exercé par son frère Pierre Jacques. Jacques est charpentier et cultivateur. En 1846, son père lui donne environ 1,65 hectare de terrain (champs, prés, vergers et chènevière). Son fils Jacques Frédéric possède à la fin de sa vie 1,17 hectare de terres. Contrairement à son père, il n'exerce pas son métier d'artisan toute sa vie. Il est horloger pendant sa jeunesse puis se consacre ensuite à l'agriculture. Cependant, la superficie possédée est insuffisante pour en obtenir des revenus. Elle permet juste de subvenir aux besoins pour survivre.

En 1801, le pasteur Georges-Frédéric Méquillet achète la manufacture d'Héricourt. Elle était exploitée par la société *C-F Boigeol père et fils* pour teindre, imprimer et entreposer les tissus³⁷³. La société *Méquillet-Noblot et Cie* est née en 1811 par l'association de Jean-Georges Noblot et la famille Méquillet³⁷⁴. En 1818, le moulin de Chevret à Couthenans est transformé par la maison Méquillet-Noblot en filature. Auparavant, cette étape de fabrication était effectuée par des femmes et des enfants de paysans à leur domicile. En 1865, l'usine se consacre uniquement au tissage. Elle embauche 296 ouvriers en 1860. La compagnie *Méquillet-Noblot et Cie* compte plusieurs lieux de production au Pays d'Héricourt. À cette date, 637 personnes travaillent pour cette société³⁷⁵. À la veille de la Première Guerre mondiale, le nombre d'ouvriers est estimé à 503. Elle n'est plus la principale productrice de tissus du Pays d'Héricourt. Depuis 1893, la société Schwob domine le paysage d'un territoire où l'industrie textile façonne l'économie, la société et l'urbanisme.

Charles Louis Dormoy travaille très tôt pour la société *Méquillet-Noblot et Cie*. Lors du recensement de la population de Couthenans en 1911, il est tisserand pour cette maison. Il quitte la maison familiale en 1921 pour s'installer au hameau de Saint-Valbert à Héricourt dans une maison construite par l'industriel pour les ouvriers. Il fait toute sa carrière professionnelle au sein de la maison Méquillet-Noblot en parallèle de son mandat de conseiller municipal.

En trois siècles, la famille Dormoy s'est adaptée à l'évolution économique de son territoire. De laboureurs, ses membres ont alimenté progressivement les rangs de l'industrialie en devenant des artisans des métaux puis des ouvriers du textile. L'attache à leurs terres et la transmission du patrimoine sont des caractéristiques observées dans l'évolution socioprofessionnelle de cette famille. Les salaires fixes de l'industrie et ses avantages comme le logement ou les magasins solidaires sonnent la fin de ce modèle familial agricole.

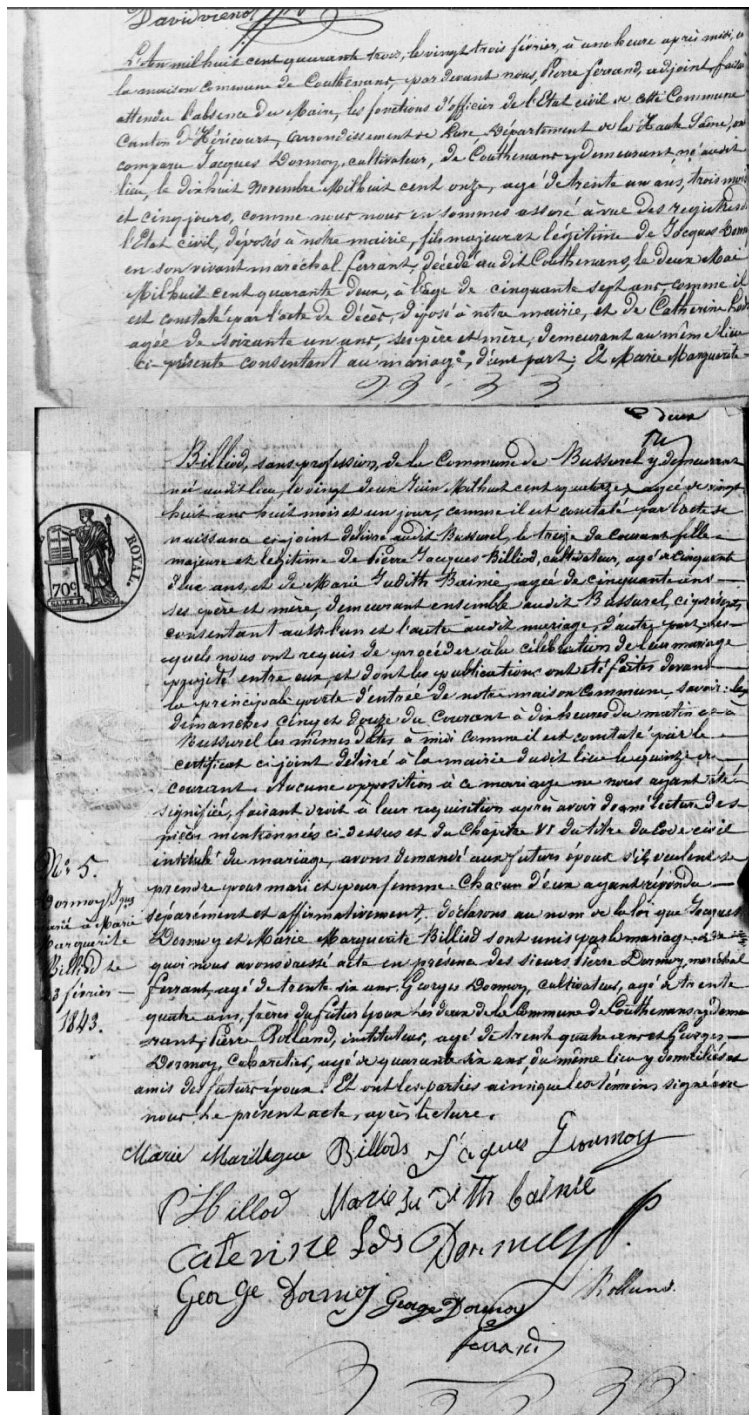
³⁷³. Claude Fohlen, *Une affaire de famille au XIX^e siècle, Méquillet-Noblot*, Université de Paris, Armand Colin, 1956, p.15.

³⁷⁴. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p.267.

³⁷⁵. AD70, 9M1, situation industrielle du canton d'Héricourt, 1860

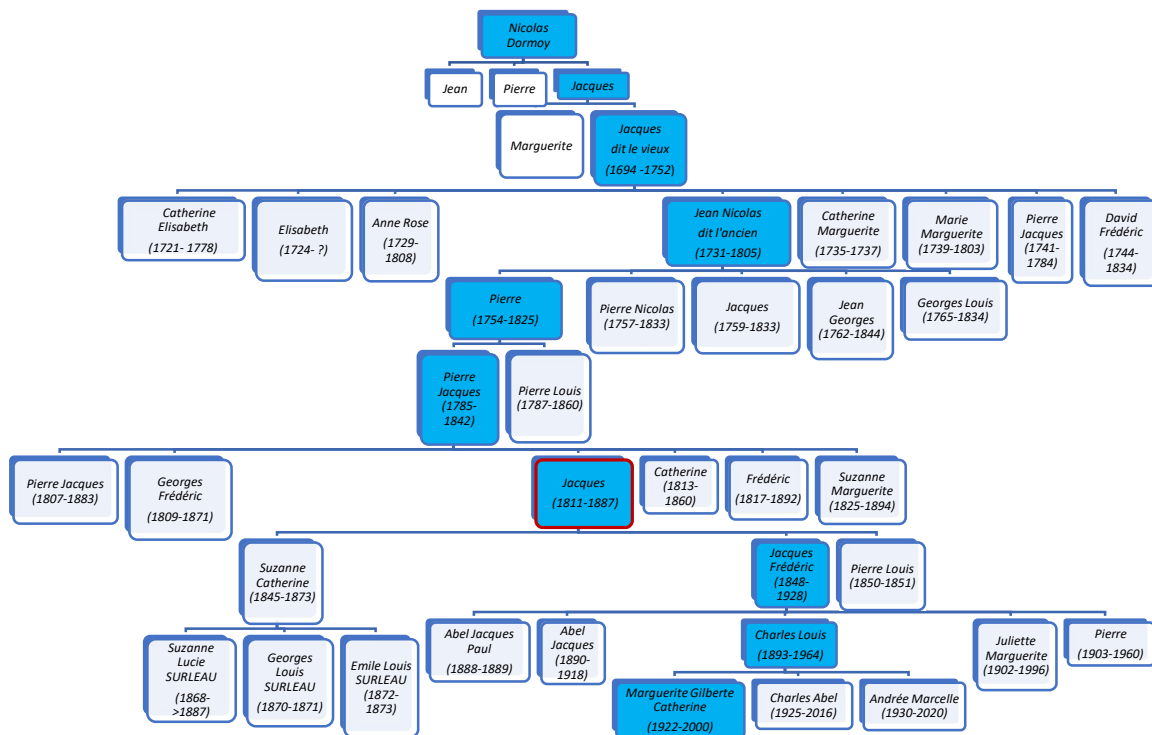
Annexes

1. Acte de mariage de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod³⁷⁶



³⁷⁶ AD70, 3E184/6, NMD et table décennale de Couthenans, 1843-1852.

2. Ascendance et descendance de Jacques Dormoy³⁷⁷



³⁷⁷ La ligne généalogique étudiée dans ce mémoire est identifiée par les cases bleues.

3. Acte de mariage de Jacques Frédéric Dormoy et Julie Botans³⁷⁸

quatre-vingt-sept.

ARRONDISSEMENT
de Lure

Le Président,
M. de Lure

N:1
Dormoy
Jacques Frédéric et
Botans Julie
Le 27 juillet 1888

Les mil huit cent quatre vingt huit, le vingt et un juillet, à cinq heures de soir, devant nous, Dormoy Louis, adjoint, faisant à la place de maire, absent, les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Couthenans, canton d'Horricourt, Arrondissement de Lure, sont comparus publiquement en la maison commune :

Dormoy Jacques Frédéric, âgé de quarante ans, catholique, domicilié à Couthenans, en fait le huit cent mil huit cent quatre vingt huit, fils majeur de feu Dormoy Jacques, décédé à Couthenans le dix novembre mil huit cent quatre vingt sept, et de feu Ballez Marie Marguerite, décédée à Couthenans le neuf novembre mil huit cent soixante cinq, ainsi qu'il résulte des registres de l'état civil de notre commune que nous avons sous la main, d'une part;

Et de l'autre :

Botans Julie, âgée de vingt deux ans, sans profession, domiciliée à Couthenans, en fait le cinq décembre mil huit cent soixante six, fille majeure de Botans Joseph, âgé de cinquante quatre ans, vigneron, domicilié à Brégis, canton de Belfort, et de feu Botans Marie Anne, décédée à Brégis, canton de Belfort, le cinq avril mil huit cent soixante quinze; ladite jeune femme et dite fiancée par les exploits édités par le maire de Belfort et le greffier du tribunal civil de la même ville, et légalisés par le président de tribunal de Belfort, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Couthenans et à Brégis, devant la principale porte de la maison commune, les dimanches huit et quinze juillet mil huit cent quatre vingt huit, ainsi qu'il résulte de la vérification de registres de notre commune et de certificat émis par le maire de Brégis en date du dix sept juillet.

Par notre interpellation, les futurs époux, ainsi que le père de l'épouse, présent et consentant, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Et dans opposition au nous ayant été signifiés, nous plus qu'au nom d'Brégis, qu'ils ont été par son certificat de publications et de nos oppositions sus énoncées, faisant droit à la réquisition des parties, et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, lesquelles parafées par le procureur et par nous, nous avons déclaré au premier ainsi qu'il est dit de l'article 6, titre 4 du Code civil relatif au mariage, et aux droits et devoirs respectifs des époux.

Nous avons demandé aux futurs s'ils voulaient se prendre pour époux et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au hon de la loi que Dormoy Jacques Frédéric et Botans Julie sont unis par le mariage.

Et aussitôt ladite épouse nous a été déclarée qu'elle est ve d'un à Couthenans le quatorze mai mil huit cent quatre vingt huit, ses enfants de son mariage, inscrit sur les registres de l'état civil de Couthenans sous les noms de Dormoy Abel Jacques, d'abord, fils de Dormoy Jacques Frédéric, et de Botans Julie, et qu'ils rembourseront pour leur père.

De qui nous avons aussitôt dressé acte en présence de Dormoy Louis, âgé de quarante quatre ans, bourgeois; de Dormoy Louis, âgé de quarante ans, bourgeois, les deux cousins de l'épouse, domiciliés à Couthenans, premier et deuxième témoins; de Grabel Joseph, âgé de quarante huit ans, catholique, et de Dormoy Henri Louis, âgé de trente ans, horloger, les deux cousins de l'épouse, domiciliés à Couthenans, troisième et quatrième témoins.

Et après qu'il a été donné lecture de l'acte aux parties et aux témoins, ils l'ont immédiatement signé avec nous.

Dormoy
Dormoy Louis
Dormoy Louis
P Dormoy

Julie Botans
Botans
Dormoy Joseph
Joseph Grabel

³⁷⁸ AD70, 3E184/10, NMD Couthenans, 1883-1892.

4. Acte de mariage de Charles Louis Dormoy et Yvonne Jeanne Marie Goudey³⁷⁹

N^o 24
 Du 27 mai 1922

Mariage de Charles Louis Dormoy et Yvonne Jeanne Marie Goudey

Le vingt-sept mai mil neuf cent vingt deux, seize heures, devant nous ont comparu publiquement en la maison commune, Charles Louis Dormoy, tisserand domicilié à Couthenans (Haute-Saône), où il est né le trois septembre mil huit cent quatre vingt-treize, vingt-huit ans, fils de Jacques Dormoy, sans profession audit Couthenans, et de Julie Bobans, son épouse, décédée, d'une part; et Yvonne Jeanne Marie Goudey, tisserande, née à Couthenans (Haute-Saône) le quinze août mil neuf cent trois, dix-huit ans, domiciliée en cette commune, fille de Constant Goudey, décédé et de Ernestine Suzanne Gauthier, sa veuve, tisserande à Béricourt, présente et consentante, d'autre part; aucune opposition n'existant; Les futurs époux et la mère de l'épouse, déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Charles Louis Dormoy et Yvonne Jeanne Marie Goudey

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Georges Dormoy, cultivateur à Couthenans et de Charles Boutiller, tisserand à Béricourt, témoins majeurs, qui lecture faite, ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et nous Alfred Debaro, deuxième adjoint au Maire de Béricourt, officier de l'Etat Civil par délégation.

Dormoy Goudey Yvonne Goudey Ernestine
 Boutiller Cl. Debaro

WILLE D'HERICOURT (Hte-Saône)
 Expédition certifiée conforme
 HERICOURT, le 30/03/96
 Pour le Maire,
 employée déléguée.

³⁷⁹ AMH, registre de l'état-civil de l'année 1922

5. Partage entre les six enfants des biens de Jacques Dormoy le 23 janvier 1842

❖ Premier lot : Jacques

- Un champ de 16 ares au lieu-dit *au Bergenot* à Coisevaux
- Un champ de 18 ares au lieu-dit *Champs Pierre Nicolas* à Couthenans (absent du partage de 1840)
- Un champ de 24 ares
- Deux champs de 14 ares situés l'un après l'autre au lieu-dit *Sur les Murgers* à Coisevaux³⁸⁰
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *Prés Robert* à Coisevaux
- Un tiers de la maison et de la forge

❖ Deuxième lot : Suzanne Marguerite

- Un sixième de la maison et de la forge
- 16 ares à prendre sur le champ de 24 ares au lieu-dit *Les forts champs* à Coisevaux
- La moitié du pré de 16 ares au lieu-dit *Les Cornées* à Couthenans
- Le tiers d'un champ de 48 ares au lieu-dit *au Foultey* à Coisevaux
- Un champ de 8 ares à Coisevaux
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *La Cornée* à Couthenans
- Un champ de 8 ares situé au lieu-dit *Sur les Murgers* à Coisevaux

❖ Troisième lot : Georges Frédéric

- Un tiers de la maison et forge
- 8 ares à prendre sur le champ de 24 ares au lieu-dit *Les forts champs* à Coisevaux
- Un champ de 8 ares à Coisevaux
- La moitié du champ de 32 ares au lieu-dit *Aux grands gréchottes* à Couthenans (l'autre moitié figure au lot 6)
- La moitié d'un champ de 16 ares
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *La Barbizerie* à Couthenans
- Un pré de 6 ares au lieu-dit *Les Cornées* à Couthenans

³⁸⁰ En vert sont identifiées les terres listées dans le partage de 1840 et étant aussi présentes dans le partage de 1842.

❖ **Quatrième lot : Catherine Dormoy**

- Un champ de 16 ares à Coisevaux
- Un champ de 12 ares situé au lieu-dit du *Réchal* à Coisevaux
- Un champ de 4 ares au lieu-dit *Les grands champs* à Couthenans
- Un pré de 12 ares au lieu-dit *La Barbizerie* à Couthenans (l'autre moitié figurant au lot 3)
- La moitié du pré au lieu-dit *Les Cornées* à Couthenans (l'autre moitié figurant au lot 3)



❖ **Cinquième lot : Pierre Jacques Dormoy**

- Un sixième de la maison et de la forge
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *Les Grands Champs* à Couthenans
- Un champ de 12 ares situé au lieu-dit du *Réchal* à Coisevaux
- Une chènevière de 4 ares au lieu-dit *Champs des Cudes* à Couthenans
- Le tiers d'un champ de 48 ares au lieu-dit *au Foultey* à Coisevaux
- La moitié de deux prés de 24 ares au lieu-dit *Les Prérôts* à Couthenans

❖ **Sixième lot : Frédéric**

- Un champ de 8 ares à Couthenans
- Un champ de 4 ares au lieu-dit *La Goulotte* à Couthenans
- La moitié du champ de 32 ares au lieu-dit *Aux grands gréchottes* à Couthenans (l'autre moitié figure au lot 3)
- Un champ de 16 ares au lieu-dit *Champs de l'Essert* à Couthenans
- La moitié de deux prés de 24 ares au lieu-dit *Les Prérôts* à Couthenans

6. Testament de Pierre Dormoy³⁸¹



je soussigné pierre Dormoy, marchand
demeurant à Coulthenay, déclare par
mon présent testament olographe,
lèguer, avant partage à mon fils
pierre louis dormoy la propriété du tiers
de mes biens à prendre à son choix sur ce
que je délaisserai fait à Coulthenay le
dix huit juillet mil huit cent vingt cinq
pierre dormoy marchand

*Enregistré à Héricourt le premier août 1825 934⁰⁰ C⁶
Pour cinq francs 10⁰⁰ Cinq uale cent Dormoy*

*Le présent testament a été fait par moi, notaire, en présence de
deux témoins, le 18 août 1825 à Coulthenay, par Pierre Dormoy
marchand, et par moi, notaire, en présence de deux témoins.*

³⁸¹. AD70, 2E1141, Georges-Médard-Nicolas FREZARD, notaire à Héricourt : minutes (1825).

7. Acte de décès de Jean Nicolas Dormoy

Jean Nicolas Lan treize des la République les Messidor
 Dormoy décédé à neuf heures du matin par devant nous Pierre Desrains
 le 10 Messidor Maire à Couthans officier civil de cette commune
 lan 13. Département du haut Rhin Cantons d'Andincourt
 Sont comparus Pierre Dormoy Marechal, âgé de cinquante
 ans et Jacques Dormoy (ultimatum), âgé de quarante
 six ans, tous deux de cette commune et fils du défunt,
 ci après nommé, les quels nous ont déclaré que
 Jean Nicolas Dormoy leur pere âgé de soixante
 trois ans et huit mois, veuf et fils de feu
 Jacques Dormoy de Couthans et de Jeanne Li Millier
 sa femme est décédé hier dix du present mois de

Messidor à une heure après midi dans sa maison
 cette commune, et ont les déclarations signés avec nous
 le present acte, après que lecture leur en a été faite
 Pierre Dormoy *P. Dormoy*
 Jacques Dormoy *J. Dormoy*
 Le present Acte est contesigné de nous, et de

Liste des abréviations

AD24 : Archives départementales de la Dordogne

AD25 : Archives départementales du Doubs

AD31 : Archives départementales de la Haute-Garonne

AD33 : Archives départementales de la Gironde

AD70 : Archives départementales de Haute-Saône

AD90 : Archives départementales du Territoire de Belfort

AMC : Archives municipales de Couthenans

AMH : Archives municipales d'Héricourt

AMM : Archives municipales de Montbéliard

AN : Archives Nationales

BMS : Baptêmes, mariages et sépultures

NMD : Naissances, mariages et décès

SEM : Société d'émulation de Montbéliard

SHD : Service historique de la Défense

Table des illustrations

Figure 1 : Situation de Couthenans dans l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle	10
Figure 2 : Carte de Couthenans en 1750	11
Figure 3 : Carte de la principauté de Montbéliard par Heinrich Schickhardt en 1616.....	13
Figure 4 : Carte de la ligne de front de la bataille d'Héricourt (collection privée). En blanc, les positions françaises et en noir, les positions prussiennes.	17
Figure 5 : Acte de naissance de Jacques Dormoy	21
Figure 6 : Liste du recensement communal de Couthenans, classe 1831.....	25
Figure 7 : Acte de naissance de Marie Marguerite Billod.....	26
Figure 8 : Acte de décès de Marie Marguerite Billod	34
Figure 9 : Acte de décès de Jacques Dormoy.....	36
Figure 10 : Cadastre napoléon du village de Couthenans	41
Figure 11 : Parcelle 189 du cadastre Napoléon de Couthenans	42
Figure 12 : Carte postale représentant la maison de la famille Dormoy	43
Figure 13 : Photographie de l'ancienne maison de la famille Dormoy de nos jours.....	43
Figure 14 : Cadastre actuel de l'ancienne maison Dormoy (parcelle n°153).....	44
Figure 15 : Plan du rez-de-chaussée de la maison des frères Dormoy	45
Figure 16 : Plan du 1er étage de la maison des frères Dormoy	46
Figure 17 : Possessions de Jacques Dormoy à Couthenans (section A).....	49
Figure 18 : Possessions de Jacques Dormoy à Couthenans (section B).....	49
Figure 19 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section B1).....	50
Figure 20 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section B2).....	50
Figure 21 : Possessions de Jacques Dormoy à Coisevaux (section C1).....	51
Figure 22 : Possession de Jacques Dormoy à Luze (section A1)	51
Figure 23 : Acte de naissance de Jacques Frédéric Dormoy	54
Figure 24 : Carte d'état-major de Belfort pendant le siège de 1870-1871	55
Figure 25 : Acte de naissance de Julie Botans	58
Figure 26 : Article de presse concernant la condamnation de Joseph Botans.....	59
Figure 27 : Acte de décès de Julie Botans.....	61
Figure 28 : Acte de décès de Jacques Frédéric Dormoy.....	61
Figure 29 : Emplacement de la forge, cadastre rénové de Couthenans (en rouge, la restitution de son emplacement)	63
Figure 30 : Carte du Pays d'Héricourt	65
Figure 31 : Évolution des biens de Jacques Frédéric Dormoy à Couthenans (section A).....	66
Figure 32 : Évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Couthenans (section B).....	66
Figure 33 : Évolution patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section B1)	67
Figure 34 : Évolution patrimoine Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section B2)	67
Figure 35 : Évolution du patrimoine de Jacques Frédéric Dormoy à Coisevaux (section C1).....	68
Figure 36 : Acte naissance de Charles Louis Dormoy	74
Figure 37 : Photographie du conseil municipal d'Héricourt.....	78
Figure 38 : Acte décès Charles Louis Dormoy	80
Figure 39 : Acte décès Yvonne Goudey.....	80
Figure 40 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section A)	93
Figure 41 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section A)	93
Figure 42 : Possessions de Pierre Jacques Dormoy à Couthenans (section B)	94
Figure 43 : Acte de décès de Pierre Jacques Dormoy	96
Figure 44 : Acte de décès de Catherine Lods	97
Figure 45 : Acte de baptême de Pierre Dormoy	100
Figure 46 : Acte de mariage de Pierre Dormoy et Catherine Vuillamier	101

Figure 47 : État des meubles et effets de Pierre Dormoy	103
Figure 48 : Acte de décès de Pierre Dormoy.....	105
Figure 49 : Albert Dormoy en tenue de l'école de Polytechnique	107
Figure 50 : Acte de mariage de Jean Nicolas Dormoy et de Jeanne Bourquin	109
Figure 51 : Dénomination de Jean Nicolas Dormoy lors de sa requête auprès du duc de Wurtemberg	114
Figure 52 : Acte de mariage de Jacques Dormoy et de Jeanne Millier	118
Figure 53 : Répartition des cultures de Jacques Dormoy en avril 1753	121
Figure 54 : Tableau de Bretegnier : la lecture de la Bible en famille dans le Pays de Montbéliard....	122
Figure 55 : plan de 1722.....	127
Figure 56 : Transposition du plan de 1722 sur le cadastre actuel.....	128

Table des tableaux

Tableau 1 : Mention des métiers de Jacques Dormoy	23
Tableau 2 : Composition du foyer de Jacques et Marie Marguerite de 1846 à 1861 d'après les recensements de populations	32
Tableau 3 : Nombre de décès par commune du Pays d'Héricourt de 1866 à 1872	98
Tableau 4 : Nombre de décès par commune et mois en 1871 du Pays d'Héricourt	98
Tableau 5 : Répartition des terres de Jean Dormoy (1752)	120

Sources

A. Archives Nationales

- K1981, Archives militaires, Affaires militaires au comté de Montbéliard

B. Service historique de la Défense

- GR 16P 190011, Guerre et Armée de Terre, Deuxième guerre mondiale (1940-1946), dossiers individuels de résistants
- 26 N 610/2, Journaux des marches et opérations des corps de troupe, 35^e régiment d'infanterie
- 26 N 711/18, Journaux des marches et opérations des corps de troupe, 203^e régiment d'infanterie

C. Archives nationales d'Outre-Mer

- FR ANOM COL H668, dossier individuel de bagne, Nouvelle-Calédonie, 1884
- Registre des décès de la commune de Koumac, Nouvelle-Calédonie, 1906

D. Archives départementales de la Haute-Saône

- CP, Finances, cadastre et poste, cadastre Napoléon, Couthenans
- E365, fond de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans
- E368, fond de Montbéliard, Administration et affaires judiciaires de la communauté, seigneurie de Couthenans
- E369, fond de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans, dossiers Dormoy
- E370, fond de Montbéliard, administration et affaires judiciaires des communautés, Couthenans, seigneurie de Couthenans
- 184E10, cadastre : état de la section dite « de la commune » de Couthenans, 1791
- 184E17, Archives communales de Couthenans, Affaires militaires, recrutement : tableaux de recensement des jeunes gens
- 2E1141, Archives notariales, Georges-Médard-Nicolas FREZARD, notaire à Héricourt : minutes 1825

- 2E1150, Archives notariales, Jean-Baptiste-Victor GEHANT, notaire à Héricourt : minutes 1840
- 2E1152, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes 1841-1842
- 2E1153, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes 1843
- 2E1158, Archives notariales, Hippolyte-François LARDIER, notaire à Héricourt : minutes 1846
- 2E1195, Archives notariales, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes deuxième semestre 1872
- 2E1206, Archives notariales, Camille GUIORNAUD, notaire à Héricourt : minutes du premier semestre 1877
- 2E1388, Archives notariales, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes, 1860
- 2E1396, Archives notariales, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes 1868
- 2E1400, Archives notariales, Charles MACLER, notaire à Héricourt : minutes 1872
- 2E1418, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes 1887
- 2E1421, Archives notariales, Théodore-Albert DUROT, notaire à Héricourt : minutes 1890
- 2E1431, Archives notariales, Marie-Aloyse NAEGELEN, notaire à Héricourt : minutes deuxième semestre 1895
- 3E108/3, État civil de la commune de Bussurel, 1813-1822
- 3E108/5, État civil de la commune de Bussurel, 1833-1842
- 3E184/01, État civil de la commune de Couthenans, 1793-1802
- 3E184/02, État civil de la commune de Couthenans, 1803-1812
- 3E184/03, État civil de la commune de Couthenans, 1813-1822
- 3E184/04, État civil de la commune de Couthenans, 1823-1832
- 3E184/05, État civil de la commune de Couthenans, 1833-1842
- 3E184/06, État civil de la commune de Couthenans, 1843-1852
- 3E184/07, État civil de la commune de Couthenans, 1853-1862
- 3E184/08, État civil de la commune de Couthenans, 1863-1872
- 3E184/09, État civil de la commune de Couthenans, 1873-1882
- 3E184/10, État civil de la commune de Couthenans, 1883-1892
- 3E184/11, NMD Couthenans, 1893-1902

- 3E184/12, NMD Couthenans, 1903-1912
- 1J443, Charles Roy, *Notice historique et statistique sur les paroisses de Bussurel et Vyans*, 1877
- 1PJ2, Journal de la Haute-Saône, trimestre 2, 1884
- 3M395, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1925
- 3M397, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1929
- 3M398, Plébiscites, élections, élections municipales, Composition des municipalités : arrondissement de Lure, 1941
- 6M203, Population, affaires économiques et statistiques, recensements de la population de la commune de Couthenans
- 9M1, situation industrielle du canton d'Héricourt, 1860
- 9M1, Situation industrielle du canton d'Héricourt, 1876
- 3P126, matrice des propriétés foncières, Couthenans
- 3P3753, matrice des propriétés bâties, Couthenans
- 3P760, matrice des propriétés foncières, Couthenans
- 3Q12181, Bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès, côte de bureau 32, 13 octobre 1921-28 juin 1922
- 3Q1288, Bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès, bureau 39, 2 août 1928 - 4 juillet 1929
- 3Q2830, bureau d'Héricourt, déclarations de mutation par décès, bureau 47, 15 août 1821 – 19 mai 1826
- 3Q2834, Bureau d'Héricourt, déclaration des mutations par décès, bureau 52, 13 avril 1841 – 31 décembre 1842
- 3Q2849, Enregistrement, bureau de Héricourt — Déclarations de mutations par décès : 21 octobre 1865 - 2 novembre 1866 Côte du bureau : 69
- 3Q2855, Enregistrement, bureau de Héricourt, Déclarations de mutations par décès : 17 mai 1871 - 17 août 1871 Côte du bureau : 75
- 3Q2870, Enregistrement, bureau de Héricourt — Déclarations de mutations par décès : 16 décembre 1887 - 15 novembre 1888 Côte du bureau : 90
- 3Q2917, table contrats mariage
- 3Q2937, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, côte du bureau 11, 08/1857-12/1866

- 3Q2939, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, côte du bureau 13, janvier 1876 — décembre 1889
- 3Q2945, Bureau de Héricourt, Répertoire des enregistrements et déclarations pour servir à la recherche des droits celés, côte du bureau 2, 1865
- 3Q9972, Bureau de Héricourt, Table des successions et absences, côte du bureau 17, 16 mars 1921 - 31 décembre 1931
- 4Q2/40, Hypothèques, Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires : Devillers-Doulet, Volume 34, 1876
- 4Q2/316, Répertoire des formalités hypothécaires ouvert le 13 décembre 1869, volume 207, cases 1 à 597
- 4Q2/1036, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 488, 4 juin 1877-16 juillet 1877
- 4Q2/1356, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 808, 18 novembre 1895-13 janvier 1896
- 4Q2/2013, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 240, 18 avril 1931-1er mai 1931
- 4Q2/2020, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 247, 15 juillet 1931-27 juillet 1931
- 4Q2/2087, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, volume 314, 2 juillet 1934-23 juillet 1934
- RM155, registres matriculaires, classe 1910
- 4Rp15, Affaires militaires, liste départementale du contingent, 1831

E. Archives départementales du Territoire de Belfort

- 1E4, NMD de la commune d'Argiésans, promesse de mariage, 1870-1900
- 1E8 5-7, NMD de la commune de Bavilliers
- 1E10 N59-71, registre des naissances de la ville de Belfort
- 1E10 N72-78/2, registre des naissances de la ville de Belfort
- 1E35 1-3, NMD de la commune de Dorans
- 6 M 119/11, recensement de la population, Argiésans, 1886
- 6M123/9, recensement de la population, Bavilliers, 1876

F. Archives départementales du Doubs

- *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, Vesoul, 1970

- ECM2177, Titres locaux, Couthenans
- 3E/40/202, Notaires, Etudes notariales de Montbéliard, Georges Léonard Dubois, 1806
- 3E40/28, Étude notariale de Montbéliard, Tabellionné de Montbéliard, Protocole des lods sur les villages et les finages, Couthenans, 1705-1793
- 15Q259, domaines, enregistrement et hypothèques, bureau de Montbéliard, déclaration des mutations par décès du 16 juillet 1823 au 8 novembre 1826
- 15Q365, domaines, enregistrement et hypothèques, bureau de Montbéliard, table des décès, nivôse an 9 — décembre 1808
- 15Q387, Bureau de l'Enregistrement de Montbéliard, table des contrats de mariage, 1806

G. Archives départementales de la Haute-Garonne

- 2EIM4800 — Villefranche-de-Lauragais, registre d'état civil (collection communale), 1858-1862

H. Archives départementales de la Gironde

- 4E1344, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Naissances, 2 janvier-3 août 1861
- 4E1365, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Naissances, 2 janvier-11 août 1862
- 4E1455, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Décès, 1er janvier-3 juillet 1866
- 4E15621, Bordeaux, Registres d'état civil, 3e section, Décès, 1892

I. Archives départementales de la Dordogne

- 5E36/37, registre des naissances de la commune de Bergerac, 1835
- 5E36/50, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1860
- 5E36/53, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1862
- 5E36/56, registre des mariages de la ville de Bergerac, 1868

J. Archives municipales de Montbéliard

- 1Z45, paroisse de Brevilliers Villages : Brevilliers, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, BMS 1712-1760
- 1Z52, Registre de la paroisse de Chagey, mariages de 1620 à 1639 et de 1646 à 1775, sépultures de 1620 à 1635 puis de 1647 à 1775
- 1Z53, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1620 à 1750
- 1Z54, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1750 à 1786

- 1Z68, Registre de la paroisse de Couthenans, baptêmes de 1786 à 1836
- 1Z69, Registre de la paroisse de Chagey, mariage de 1775 à 1871
- 1Z70, Registre de la paroisse de Chagey, sépultures, 1775-1864
- 1Z71, Registre de la paroisse de Chagey, baptêmes de 1836 à 1855
- 1Z235 bis, Registre de la paroisse de Vyans, village de Bussurel et Vyans, baptêmes (1748 – 1795), mariages (1749 – 1794), sépultures (1748 – 1794)
- 1Z242 bis, Paroisse de Vyans (Villages : Bethoncourt, Bussurel, Byans, Champey, Coisevaux, Laire, Tavey, Trémoins, Vyans), baptêmes de 1616 à 1693 et de 1701 à 1705
- 1Z247 bis, paroisse de Brevilliers Villages : Brevilliers, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, BMS 1781-1792
- 1Z271, Registres de la paroisse de Couthenans, sépultures, 1864-1978

K. Archives municipales de Couthenans

- NMD et table décennale, 1913-1922

L. Archives municipales d'Héricourt

- Registre de l'état civil, 1922
- Registre de l'état civil, 1930
- Registre de l'état civil, 1964
- Registre de l'état civil, 1975

M. Ressources numériques

- CNRS, Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (LARHRA), notice nécrologique de Pierre Dormoy, dans le Bulletin de l'Administration n° 8, août 1892, p. 495-500, <http://clio.ish-lyon.cnrs.fr/patrons/AC000008552/AC000008552Doc1895.pdf>
- Gallica, Bibliothèque nationale de France, carte de la principauté de Montbéliard par Joseph-Frédéric Fallot, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53027864j/f1.item.zoom>
- Gallica, Bibliothèque nationale de France, Journal officiel de la République française, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6379786k/f31.item>
- Géoportail, L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- INSEE, Statistiques et études, Recensement de la population, <https://www.insee.fr/fr/information/2008354>
- Institut de polytechnique de Paris, centre de ressources historiques, ressources en ligne, base des anciens élèves, https://bibli-aleph.polytechnique.fr/F/K7KSHDVGBXQXI26HSTBQGCBCBDBSG8PDI3X1VEH8BXXBMP125K-00163?func=full-set-set&set_number=000085&set_entry=000002&format=999
- Ministère de l'action et des comptes publics, cadastre, Couthenans, https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteFeuille.do?CSRF_TOKEN=E0XH-J1GN-MFLR-DEFS-QNQ0-LMSP-384R-5FFS&f=RC1840000A03&dontSaveLastForward&keepVolatileSession=
- Musée protestant, l'organisation des Églises réformées, <https://museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees/>
- Retronews, Journal La Gironde du 6 mars 1866, <https://www.retronews.fr/journal/la-gironde/06-mars-1866/2003/3616259/3>
- Université de Franche-Comté, En direct, vers une histoire de la « zone réservée » en France, <https://endirect.univ-fcomte.fr/publication/vers-une-histoire-de-la-%E2%80%AFzone-reservee%E2%80%89-en-france/>

Bibliographie

A. Ouvrages généraux

- Bonetti Michel et De Gaulejac Vincent, L'individu, produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet, *Espaces Temps*, 37, Je et moi, les émois du je. Questions sur l'individualisme, 1988
- Charbonnier Pierre, Les anciennes mesures locales du Centre-Est, d'après les tables de conversion, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2005
- Crépin Annie, *Gouvion-Saint-Cyr et la loi refondatrice de 1818, La plume et le sabre*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2002
- De Ferrière Marc, Williot Jean Pierre, *La pomme de terre de la Renaissance au XXIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais de Tours, 2011
- Deyon Pierre, « L'enjeu des discussions autour du concept de proto-industrialisation », *Revue du Nord*, janvier-mars 1979, vol. 61, n° 240
- Gueslin André, Usure et usuriers dans les campagnes françaises du XIXe siècle, *Cahier des Annales de Normandie* n° 24, 1992
- Lethuillier Jean-Paul, Du laboureur au cultivateur : réflexions sur un changement de mot, *Campagnes de l'Ouest : Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 1999
- Levis Gwynne, « Proto-industrialization in France », *Economic History Review*, XLVII, n° 1, 1994
- Morlet Marie-Thérèse, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, 1997
- Roth François, *La Guerre de 1870*, Pluriel, 1990
- Sée Henri, La France économique et sociale au XVIIIe siècle, *Population*, 23^e année, n° 6, 1968
- Sutter Jean, Lévy Claude, *Population, les dispenses civiles au mariage en France depuis 1800*, revue trimestrielle de l'institut national d'études démographiques, n° 2, avril-juin 1959
- Viel Claude, Doré Jean-Christophe, Histoire et emplois du miel, de l'hydromel et des produits de la ruche, *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 2003
- Weber Eugen, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, Paris, 1983

- Woronoff Denis, Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours, Paris, Éditions du Seuil, 1994

B. Ouvrages régionaux

- Association des professeurs d'histoire et de géographie régionale de Besançon, Histoire de la Franche-Comté de 1789 à nos jours, la vie sociale, politique et culturelle, Besançon, Archives et documents, Centre régional de documentation pédagogique de Besançon, 1988
- Delsalle Paul, *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004
- Delsalle Paul, *Boire et manger en Franche-Comté : une histoire de l'alimentation*, Éditions Sutton, 2002
- Dézert Bernard, *La croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris 1969
- Dussieux Louis, *Le siège de Belfort*, Édition Cerf, Paris, 1882
- Gibert André, *La Porte de Bourgogne et d'Alsace (Trouée de Belfort)*, Paris, Armand Colin, 1930
- Guillaume Sylvie et Lachaise Bernard, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998
- Rameau Henri, *Chemins de fer vicinaux, réseau de la Haute-Saône, La Haute-Saône en tramway au début du siècle*, Gy, 1995
- Riche Jean, *La Franche-Comté sous l'occupation allemande et sa libération*, Édition Marque-Maillard, Lons-le-Saunier

C. Ouvrages concernant le Pays de Montbéliard

- Beurlin Pierre Frédéric, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt*, bibliothèque de Montbéliard, manuscrit 215, 1889
- Canard Claude, *Chagey : la première forge du Pays de Montbéliard*, SEM, bulletin n° 118, Montbéliard, 1996
- Cuisenier, *Les maisons rurales traditionnelles du Pays de Montbéliard*, SEM, mémoire n° 116, 1993

- Debard Jean-Marc, *Protestants et catholiques du Pays de Montbéliard et de Franche-Comté au XIX^e siècle : des rapports difficiles, une histoire polémique*, Montbéliard, SEM, bulletin n° 103, 1980
- Duvernoy Charles, *Recherches étymologiques sur les noms de lieux du Pays de Montbéliard*, imprimerie Deckherr, Montbéliard, 1834
- Fohlen Claude, *Une affaire de famille au XIX^e siècle*, Méquillet-Noblot, Armand Colin, Paris, 1955
- Kalyntschuk Mathieu, « Les anabaptistes-mennonites dans les exploitations agricoles de Montbéliard (XVIII^e-XX^e siècles) », *Bulletin et mémoires, Société d'émulation de Montbéliard*, n° 136, p. 163-200, 2013
- ROY Charles, *Us et coutumes de l'ancien Pays de Montbéliard*, les éditions de la tour gile, 1986
- Société d'Émulation de Montbéliard, *Le Pays de Montbéliard, du Wurtemberg à la France, 1793*, SEM, Montbéliard, 1992
- Société d'émulation de Montbéliard, *Quelques enseignements tirés de la carte de H. Schickhardt*, mémoire de la société d'émulation n° 120, Montbéliard, 1997

Table des matières

Remerciements.....	5
Introduction	7
Partie I. Couthenans, de la principauté de Montbéliard au canton d'Héricourt	9
Chapitre 1. Le village de Couthenans, de ses origines à nos jours.....	9
1.1 Étymologie du nom Dormoy.....	9
1.2 Un village de la porte d'Alsace	10
1.3 Toponymie de Couthenans	11
Chapitre 2. Du comté à la principauté de Montbéliard : une terre entre deux entités politiques	13
2.1 Un <i>Pays</i> stratégique	13
2.2 La principauté de Montbéliard : terre protestante	14
Chapitre 3. Couthenans et la guerre.....	16
3.1 La guerre de 1870-1871.....	16
3.2 Les deux guerres mondiales.....	17
Partie II. La famille Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod	19
Chapitre 4. L'union entre deux familles de cultivateurs-artisans.....	20
4.1 Jacques Dormoy : cultivateur et charpentier.....	20
4.2 Marie Marguerite Billod, fille et femme de cultivateurs-artisans	25
Chapitre 5. Du mariage à leur décès, une vie de famille à Couthenans.....	29
5.1 Un mariage consenti par les parents.....	29
5.2 L'adoption du régime de la communauté réduite aux acquêts	30
5.3 Une vie établie à Couthenans.....	31
5.4 Les réquisitions de la guerre de 1870-1871	32
5.5 Décès du couple.....	33
5.6 L'inventaire effectué après le décès de Jacques Dormoy	36
Chapitre 6. Le patrimoine de Jacques Dormoy et de Marie Marguerite Billod	40
6.1 Propriétaire d'une moitié de maison	41
6.2 Une forge familiale	46
6.3 Des prés et champs éparpillés sur trois communes	47
Partie III. La descendance de Jacques Dormoy et de Marie Marguerite Billod	53
Chapitre 7. Jacques Frédéric Dormoy marié à Julie Botans.....	53
7.1 Jacques Frédéric Dormoy : de sa naissance à son mariage	53
7.2 Une union tardive ?	57
7.3 Julie décède avant Jacques Frédéric.....	61
7.4 Un patrimoine hérité mis en vente	62
Chapitre 8. Les enfants de Jacques Frédéric et de Julie.....	71
8.1 Abel, un prénom pour deux enfants	71

8.2	Charles Louis	74
8.3	Juliette et Pierre.....	81
8.4	La vente des derniers biens de la famille Dormoy	81
Partie IV.	L'ascendance en ligne agnatique de Jacques Dormoy	83
Chapitre 9.	Son père, Pierre Jacques Dormoy.....	83
9.1	Naissance à la principauté de Montbéliard	84
9.2	L'union de Pierre Jacques Dormoy et Catherine Lods.....	85
9.3	Donation et partages.....	87
9.4	Biens à Couthenans de Pierre Jacques Dormoy	92
9.5	Bien de Catherine Lods	94
9.6	Décès en France	96
Chapitre 10.	Son grand-père, Pierre Dormoy.....	99
10.1	De 1754 à 1793 : un sujet du duc de Wurtemberg.....	99
10.2	De 1793 à 1825 : un citoyen de Couthenans	102
10.3	La descendance de Pierre Louis Dormoy	105
Chapitre 11.	Son bisaïeul, Jean Nicolas Dormoy	108
11.1	De 1731 à 1793 : un aperçu de sa vie à Couthenans	108
11.2	Ancien d'Église et laboureur	114
Chapitre 12.	Son trisaïeul, Jacques Dormoy	117
12.1	Du dénombrement de la population au registre paroissiale : tentative de reconstitution du foyer de Jacques Dormoy.....	117
12.2	Une vie de laboureur à travers un inventaire après décès	119
Chapitre 13.	Son quadrisaïeul, Jacques Dormoy	125
13.1	Laboureur et fils du laboureur Nicolas Dormoy	125
13.2	Une maison au centre du village.....	126
13.3	Nicolas Dormoy.....	128
Conclusion.....	129
Annexes	131
1.	Acte de mariage de Jacques Dormoy et Marie Marguerite Billod.....	131
2.	Ascendance et descendance de Jacques Dormoy	132
3.	Acte de mariage de Jacques Frédéric Dormoy et Julie Botans	133
4.	Acte de mariage de Charles Louis Dormoy et Yvonne Jeanne Marie Goudey.....	134
5.	Partage entre les six enfants des biens de Jacques Dormoy le 23 janvier 1842	135
6.	Testament de Pierre Dormoy	137
7.	Acte de décès de Jean Nicolas Dormoy.....	138
Liste des abréviations.....	139
Table des illustrations	140
Table des tableaux.....	142

Sources.....	143
A. Archives Nationales.....	143
B. Service historique de la Défense.....	143
C. Archives nationales d’Outre-Mer.....	143
D. Archives départementales de la Haute-Saône.....	143
E. Archives départementales du Territoire de Belfort.....	146
F. Archives départementales du Doubs.....	146
G. Archives départementales de la Haute-Garonne.....	147
H. Archives départementales de la Gironde.....	147
I. Archives départementales de la Dordogne.....	147
J. Archives municipales de Montbéliard.....	147
K. Archives municipales de Couthenans.....	148
L. Archives municipales d’Héricourt.....	148
M. Ressources numériques.....	148
Bibliographie.....	150
A. Ouvrages généraux.....	150
B. Ouvrages régionaux.....	151
C. Ouvrages concernant le Pays de Montbéliard.....	151